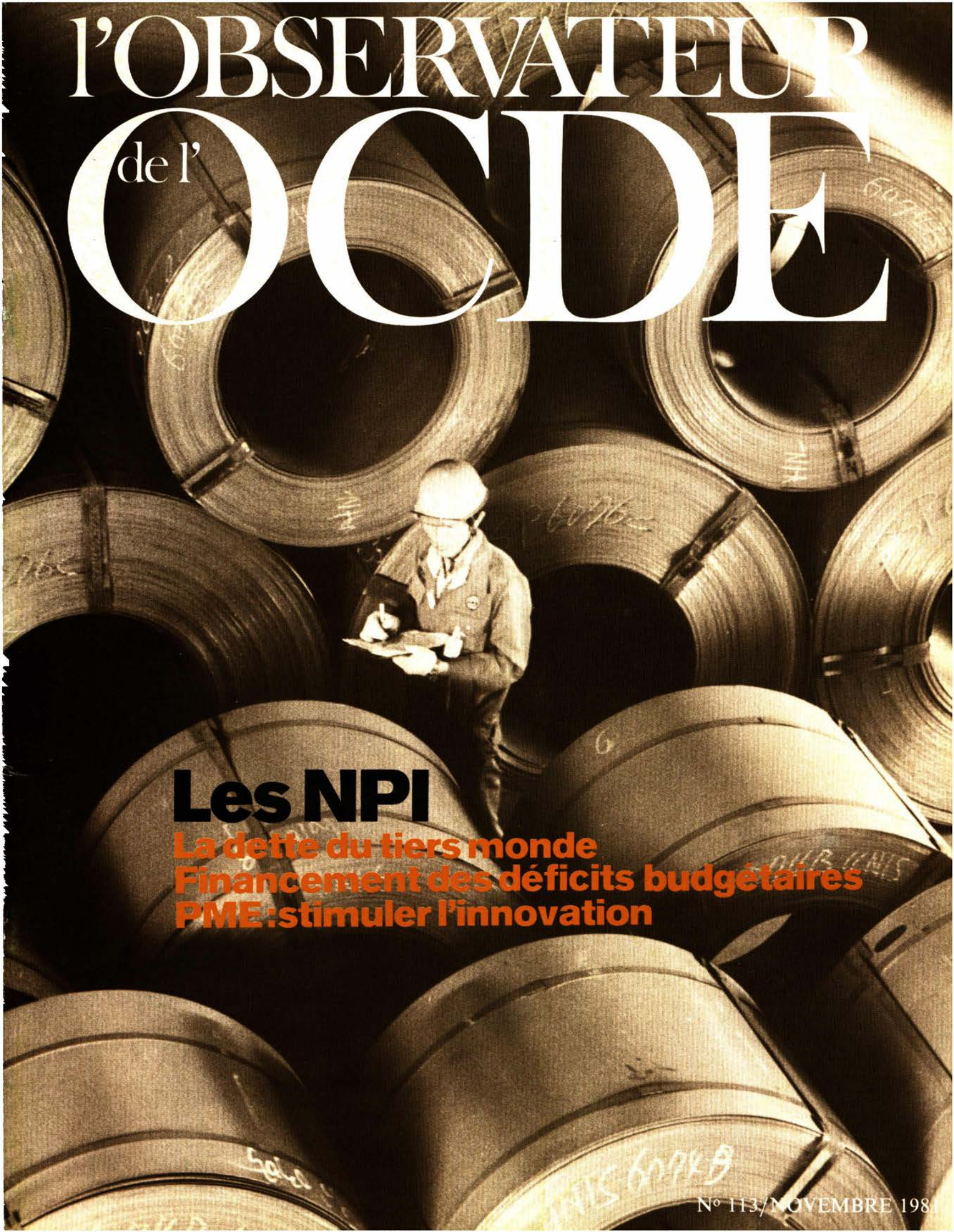


L'OBSERVATEUR de l'**OCCIDENT**



Les NPI

La dette du tiers monde
Financement des déficits budgétaires
PME: stimuler l'innovation

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par l'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION:
Service de l'information de l'OCDE,
Château de la Muette, 2 rue André-Pascal,
F 75775 PARIS CEDEX 16.

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés de la mention « Reproduit de l'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être reproduits qu'avec la signature de leur auteur. L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (un an):
F 36,00; £4.00; \$EU9.00.
Le numéro:
F 7,00; £0.80; \$EU1.75.

RÉDACTEUR EN CHEF: Jane Bussièrre

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT:
Ulla Ranhall-Jeanneney

DIRECTION ARTISTIQUE ET TECHNIQUE:
Marc Delemme

ASSISTANT:
Gérald Tingaud

RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUE:
Silvia Lépot
Rina Maiden

Toute correspondance doit être adressée au rédacteur en chef.

PHOTOS: Couverture: J.P. Laffont-Sygma; page 11: D. Goldberg-Sygma; page 13: J.P. Laffont-Sygma; page 20: Pierre Vauthey-Sygma; page 24 (haut): Anvar; (bas): COI, Londres; page 25: Genex Corporation, États-Unis; pages 26-27: The International Petroleum Exchange; page 28: Victor Post; page 29: Alain Perceval - CEA, France; page 31: Arne Forsell - Bildbyrå; page 32 (de haut en bas, de gauche à droite): Henry Grant - COI, Londres; Inbel; Siemens; Hubert; Hubert; Norsk Telegrambyrå; ministère des affaires étrangères du Danemark.

Sommaire

AIDE ET ÉCHANGES

LE TIERS MONDE : AIDE ET ÉCHANGES	3
AIDE AU DÉVELOPPEMENT : 1981 ET AU-DELÀ <i>par John P. Lewis, président du comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD)</i>	4
LA DETTE DU TIERS MONDE : QUELLE EST LA GRAVITÉ DU PROBLÈME ?	9
NOUVEAUX PAYS INDUSTRIELS – PAYS DE L'OCDE : LE POINT SUR LES ÉCHANGES	12
ACCORD SUR LES CONDITIONS DES CRÉDITS À L'EXPORTATION	14

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

FINANCEMENT DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE ET CONTRÔLE MONÉTAIRE <i>par Adrian Blundell-Wignall et Jean-Claude Chouraqui</i>	14
--	----

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

UN « SECTEUR QUATERNAIRE » DANS L'ÉCONOMIE ? <i>par Hans Peter Gassmann</i>	18
L'INNOVATION DANS LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	21

ÉNERGIE

ÉNERGIE – FORCES DU MARCHÉ ET ACTION GOUVERNEMENTALE <i>par Ulf Lantzke et Fred Gorbet</i>	26
L'ACCORD ÉNERGÉTIQUE CANADA-ALBERTA	27
LE PLUTONIUM ET L'ENVIRONNEMENT	28

POLITIQUE DES CONSOMMATEURS

POLITIQUE DES CONSOMMATEURS – RAPPEL DES PRODUITS DANGEREUX <i>par Lars Øftedal Broch, directeur général de la division pour les affaires des consommateurs, ministère des affaires des consommateurs et de l'administration, Norvège</i>	30
--	----

AFFAIRES SOCIALES

LES INDICATEURS SOCIAUX DE L'OCDE : MESURER LA QUALITÉ DE LA VIE	32
NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE	33

Le tiers monde : aide et échanges

Dans son rapport personnel sur la coopération pour le développement, qui est aussi son message d'adieu à l'Organisation, le président du CAD note que, même si l'aide publique au développement (APD) augmente en termes réels d'environ 4 % par an, il ne fait guère de doute qu'elle est insuffisante.

L'APD n'est évidemment que l'un des moyens par lesquels les pays riches contribuent au développement des nations moins favorisées. *L'Observateur de l'OCDE* du mois de septembre a mis en lumière la croissance des investissements privés et les formes nouvelles qu'ils revêtent, ainsi que le rôle de l'aide privée dispensée par les organisations bénévoles non gouvernementales (ONG). Cependant, l'investissement privé en quête de profit, s'il croît plus vite que les apports d'APD, tend à négliger les besoins de développement fondamentaux des pays les plus démunis, où il n'y a aucune perspective de rentabilité immédiate. Quant à l'aide fournie par les ONG, relativement exempte d'entraves politiques, elle peut présenter de grands avantages, mais elle ne représente que 10 % de l'APD et son importance relative ne semble pas devoir changer sensiblement au cours des quelques prochaines années.

Le rôle de l'APD restera donc, selon toute vraisemblance, crucial et cela dans une situation économique qui ne semble guère favorable à une accélération de sa croissance. A cause des impératifs de la lutte contre l'inflation, il est difficile pour la plupart des pays de l'OCDE d'assurer des emplois à toute leur population active. C'est l'une des raisons pour lesquelles leurs budgets subissent des contraintes et il n'est pas facile pour tous les gouvernements de soustraire l'aide au développement aux restrictions budgétaires générales. En conséquence, le président du CAD attire l'attention sur la nécessité de faire en sorte que l'aide disponible soit utilisée au mieux ; il analyse sept grands problèmes sur lesquels les gestionnaires de l'aide doivent arrêter leur position.

Veiller à ce que l'essentiel de l'aide assortie de conditions libérales aille aux pays qui en ont le plus besoin est l'un des principaux problèmes cités. D'égale importance est la question de savoir dans quelle mesure un volume donné d'aide doit être acheminé par voie bilatérale ou par l'intermédiaire des organismes multilatéraux ; l'article du président du CAD met en évidence certains des avantages de la seconde formule.

Le développement dépend de façon primordiale de l'effort des pays du tiers monde eux-mêmes. Aussitôt se pose la question de savoir jusqu'à quel point les donateurs doivent subordonner leur aide à certaines décisions des gouvernements des pays bénéficiaires. Le président du CAD souligne les avantages que peuvent avoir, dans ce domaine politiquement très sensible, les organismes multilatéraux.

Lorsque le financement du développement prend la forme de prêts, l'endettement du tiers monde s'accroît et le coût du service de la dette s'alourdit avec la hausse des taux d'intérêt. Approche-t-on à cet égard de la cote d'alarme ? Un article suggère qu'à l'heure actuelle, s'il n'y a pas lieu d'être satisfait, il n'y a pas non plus lieu de s'inquiéter outre mesure. Une approche purement

arithmétique risque en l'occurrence d'induire en erreur, car une bonne part de l'augmentation récente de la dette est la conséquence directe de l'inflation. En valeur réelle, la dette n'a probablement pas augmenté plus vite que le PNB du tiers monde. Par ailleurs, tant la dette que le service de la dette sont fortement concentrés sur des pays en développement relativement avancés, ou sur certains pays producteurs de pétrole, qui ont d'assez bonnes chances d'encaisser des recettes extérieures ou de pouvoir refinancer leurs échéances d'amortissement au moyen de nouveaux emprunts. Cependant, les pays du tiers monde se montrent préoccupés par la baisse de la demande de leurs exportations liée à des politiques monétaires restrictives et des taux d'intérêt élevés dans les pays industrialisés.

S'il faut bien évidemment surveiller les chiffres de la dette, la viabilité de la situation dépend moins des statistiques concernant son accroissement que de l'utilisation faite des prêts qui l'ont engendrée — dans quelle mesure sont-ils employés pour des projets de développement et des ajustements rationnels au lieu de financer la consommation ou de remplacer l'épargne intérieure ?

Un critère très important pour juger de la situation des pays en développement est l'ouverture plus ou moins grande des marchés des pays développés aux produits des industries dont le tiers monde est en train de se doter. Certains milieux font valoir que la menace que les exportations des nouveaux pays industriels (NPI) représentent pour les pays avancés de l'OCDE est telle qu'elle justifierait un renforcement des barrières commerciales. En 1979, le Secrétariat de l'OCDE a publié une étude dont l'objet était de situer les tendances des échanges dans une juste perspective. La conclusion en était que, si les problèmes d'ajustement se sont aggravés dans certains secteurs du monde industrialisé, d'autres secteurs profitent de l'accroissement des exportations vers le tiers monde, et l'expansion des échanges de produits manufacturés devrait se révéler hautement profitable pour les deux parties. Cette étude qui vient d'être mise à jour est résumée page 12. Les chiffres récents ne semblent pas modifier la conclusion antérieure.

Pourquoi les pays développés aident-ils les pays du tiers monde ? La question présente, pour le gestionnaire de l'aide qui élabore la politique et pour les électeurs qui fournissent les ressources, un intérêt qui n'est pas d'ordre purement rhétorique. Le président du CAD analyse les raisons qui vont d'impératifs stratégiques à des motivations morales. Exemples des premières : la défense nationale et l'accès aux matières premières essentielles ; des secondes : le désir d'aimer son prochain comme soi-même. Toutefois, bon nombre de donateurs actuels ou potentiels seront peut-être de plus en plus sensibles à un troisième type de raison : ils reconnaissent que le bien-être de la planète est désormais indivisible. Si le développement est insuffisant ou inefficace, le monde entier s'en ressentira. Si par exemple le déboisement s'intensifiait et la production agricole diminuait dans le tiers monde, les répercussions malencontreuses s'en feraient bientôt sentir dans les pays industrialisés eux-mêmes. La vieille notion d'intérêt national bien compris reste sans doute de mise mais les préoccupations qu'elle recouvre sont nouvelles.

L'aide-1981 et au-delà

par John P. Lewis,
président du comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD)

Déceptions

L'année 1980 avait été lourde de déceptions pour la coopération au développement. A certains égards, 1981 a été pire — au moins jusqu'à peu de temps avant d'écrire ces lignes.

Négociations globales

Les perspectives pessimistes du début de l'année concernant l'ouverture de négociations globales formelles se sont confirmées au cours du premier semestre. Le scepticisme avec lequel le nouveau gouvernement des États-Unis a abordé ce qui semblait être l'ordre du jour établi d'un arrangement Nord-Sud a introduit un nouvel élément d'incertitude. A la fin du printemps, ce qui aurait pu, dans le passé, apparaître comme l'une des pires choses pouvant arriver à l'aide aux pays les plus démunis, s'était effectivement produit, au moins pour un temps : l'IDA, le guichet de la Banque mondiale qui prête à des conditions de faveur, avait cessé de souscrire de nouveaux engagements, son autorité de le faire ayant expiré.

Politiques internes des pays développés

Dans les pays de l'OCDE, la récession accompagnée d'inflation, dont l'intensification avait pesé en 1980 sur les budgets et les politiques d'aide en faveur des pays en développement, a persisté. Aux États-Unis, particulièrement, ces contraintes se trouvaient accentuées par l'accroissement du budget de la défense et par un resserrement des politiques économiques internes. Ailleurs, elles étaient aggravées par l'impact, sur les taux de change et, plus généralement, sur l'économie interne, de la forte hausse des taux d'intérêt américains, hausse qui, en partie, était une conséquence de la nouvelle politique économique de ce pays.

Protectionnisme

Les pressions protectionnistes contre les importations en provenance des pays en développement se faisaient plus insistantes dans les pays de l'OCDE. Au milieu de l'année, ceux-ci cherchaient à conclure un nouvel arrangement multifibre qui, si les plus protectionnistes d'entre eux devaient l'emporter, renforcerait encore les obstacles à l'entrée des importations de textiles et de vêtements provenant de pays en développement. Les conséquences en seraient lourdes non seulement pour ceux de ces pays qui sont devenus gros expor-

tateurs, mais aussi pour certains pays parmi les plus démunis, les moins industrialisés, qui s'efforcent depuis peu d'augmenter les exportations de ce type.

Aide de l'OPEP

L'aide des pays de l'OPEP aux pays en développement importateurs de pétrole n'a pas marqué de progression spectaculaire. L'aide des pays exportateurs de pétrole à excédents financiers s'est maintenue à des niveaux élevés, mais diverses difficultés, internes, d'ordre politique et autre, au sein de l'OPEP, ont empêché un accord sur une quelconque des grandes initiatives qui avaient auparavant été envisagées.

Évolutions positives

Dans tout ce que 1981 a apporté, ou n'a pas apporté, les partisans du développement ont ainsi trouvé largement de quoi être découragés. Pourtant d'un point de vue psychologique, l'année a été moins mauvaise que 1980 — les attentes étaient au départ moins grandes. En outre, un certain nombre d'éléments positifs ont persisté ou progressé.

Aide des pays du CAD

Cela a, à l'évidence, été le cas des flux

d'aide des pays du CAD, dont on perçoit toujours l'évolution véritable avec retard en raison des délais nécessaires à la collecte et à l'assemblage des chiffres. Ainsi, en juin 1981, nous avons appris que l'aide publique au développement (APD) dispensée en 1980 par les pays du CAD avait dépassé de 9%, en termes réels, le chiffre de 1979, portant ainsi le rapport APD/PNB de 0,35% à 0,37%. Si l'on se tourne vers l'avenir, on constate que le Japon s'est fixé un nouvel objectif visant à doubler son aide en termes nominaux, espérant accroître encore son rapport APD/PNB. L'Allemagne, dont le rapport a substantiellement augmenté, maintiendra au moins ce bon résultat. Parmi les quatre pays qui se classent dans le « peloton de tête » du CAD, la Norvège et le Danemark envisagent d'accroître sensiblement les rapports APD/PNB qui sont déjà élevés et les Pays-Bas et la Suède prévoient au minimum de maintenir les leurs. Le Canada, l'Italie et la Finlande se sont engagés à les élever. Le nouveau gouvernement français prévoit d'accroître substantiellement le volume de l'APD. Les perspectives à court terme, pour l'ensemble du CAD, dépendent beaucoup des États-Unis, mais on peut raisonnablement estimer que l'on ne s'écartera pas trop de la tendance des années 70, à savoir une croissance

RECETTES D'APD PROVENANT DE TOUTES SOURCES — 1979¹

	APD			PNB par habitant (\$)	Population (millions)
	recettes nettes (millions \$)	en % du PNB	par habitant (\$)		
Pays les moins avancés	4 965	8,74	19	212	267
Inde	1 370	1,08	2	193	658
Chine	116	0,05	—	230 ³	965
Autres pays à faible revenu ²	5 949	4,44	11	246	543
Pays à revenu moyen : total	11 559	0,72	13	1 808	890
Pays à revenu moyen à l'exception d'Israël et des DOM/TOM français	9 032	0,57	10	1 790	885

— Négligeable.

1. Les chiffres ne tiennent pas compte de versements d'APD n'allant pas à un pays spécifique (par exemple projets régionaux, montants « non affectés ». APD des pays du CAD, de l'OPEP et des organisations multilatérales.
2. Source : estimations du secrétariat de l'OCDE fondées sur l'Atlas mondial de la BIRD. Revenu moyen par habitant de moins de 500 dollars en 1979.
3. 1978.

annuelle de l'APD de 4% en termes réels (à peu près le double du taux des années 60).

Renforcement du FMI

Diverses mesures annoncées vers la fin de l'an dernier pour permettre au Fonds monétaire international d'intervenir davantage et plus rapidement pour alléger les difficultés immédiates de balance des paiements des pays en développement ont pris forme et effet en 1981. Un important prêt de l'Arabie Saoudite est venu gonfler les ressources du Fonds (la représentation de ce pays dans les instances dirigeantes du FMI étant en même temps élargie). Il a été décidé, à l'issue d'un débat, d'étendre l'accès au financement compensatoire du Fonds aux pays en développement confrontés à un alourdissement brutal de leurs importations de produits alimentaires, du

fait de la médiocrité de leurs récoltes ou de fortes hausses des prix internationaux. Cette nouvelle facilité doit toutefois s'intégrer au mécanisme de financement compensatoire existant et non pas constituer un mécanisme distinct.

Recyclage

Grâce au renforcement du FMI, y compris l'effet psychologique rassurant qu'il a eu, le système financier international a continué d'assurer le recyclage massif des excédents des pays exportateurs de pétrole vers un assez grand nombre de pays en développement qui en sont des importateurs. Les banques commerciales situées dans la zone OCDE sont restées au centre du système, mais celui-ci a aussi fait intervenir d'autres instruments et d'autres flux; il se trouvait soulagé par le fait que les cas graves de surendettement ont continué

à être traités dans le cadre des arrangements calmes et ordonnés du «Club de Paris». Mais le système avait besoin d'être renforcé et mieux articulé et la charge de l'ajustement qu'il faisait peser sur les pays les plus pauvres, les moins aptes à obtenir du crédit, se répercutait beaucoup trop sur leurs importations essentielles. A aucun moment, toutefois, le système de recyclage n'a été menacé d'effondrement.

Produits alimentaires et énergie

Les moyens d'améliorer le stockage et la distribution des produits, dans le cadre de la sécurité alimentaire, en sont toujours au stade des discussions, mais celles-ci sont maintenant mieux centrées. Ce qui paraissait être, voici un an, le meilleur exemple d'une initiative partielle prometteuse — la création d'une filiale de la Banque mondiale pour l'énergie, conçue pour orienter davan-

LE POURQUOI DE L'AIDE — AU-DELÀ DE LA SOLIDARITÉ

Longtemps éludée pour éviter des discussions philosophiques sans fin, la question du pourquoi de l'aide continue néanmoins à être posée. A une époque où la coopération pour le développement est mise à l'épreuve, le président du CAD ressent la nécessité de tâcher d'y répondre, ce qu'il fait dans le rapport de cette année. Il classe les objectifs et les raisons d'être de l'aide en trois catégories dont la dernière est devenue depuis quelques années de plus en plus prééminente.

Les intérêts nationaux au sens traditionnel du terme

Ils peuvent refléter des préoccupations stratégiques : l'aide économique peut, comme l'assistance militaire, servir à renforcer le potentiel de pays alliés du tiers monde, à faciliter indirectement la création par le donneur de bases de défense avancées, ou permettre aux bénéficiaires de mieux résister à des sollicitations concurrentes; elle peut encore développer ou améliorer l'accès des donneurs à des matières stratégiques. L'aide peut être aussi partiellement motivée par des préoccupations politiques et/ou idéologiques relativement plus directes : influencer sur le comportement des bénéficiaires dans les enceintes multilatérales, resserrer les liens culturels et historiques des donneurs avec des régions déterminées (y compris d'anciennes colonies), ou encore diffuser des modèles sociaux auxquels le donneur attache une valeur intrinsèque (libertés individuelles, démocratie parlementaire, entreprise privée, socialisme, Islam). L'aide peut naturellement enfin refléter les intérêts économiques et commerciaux du donneur : elle peut, si elle est liée ou si elle sert à financer des exportations subventionnées, contribuer au développement de ses exportations; elle peut permettre aux investisseurs privés du pays donneur d'étendre plus largement leurs activités à l'extérieur; elle peut faciliter l'accès du donneur à des matières premières essentielles, qu'elles soient ou non stratégiques au sens littéral du terme; et, dans une perspective économique d'ensemble, l'aide, assortie de conditions libérales ou non, peut être un moyen de relancer une économie intérieure languissante.

Les motifs humanitaires, moraux ou éthiques

Ceux-ci sont particulièrement évidents lorsque des catastrophes (naturelles ou du fait de l'homme) s'abattent soudainement sur des pays étrangers. Mais ils trouvent aussi leur expression dans l'intérêt croissant que la quasi-totalité des donneurs ont porté ces dernières années aux pays les plus démunis, aux besoins essentiels des groupes les plus défavorisés de la population de ces pays, et à l'encouragement d'une

large participation populaire au processus de développement.

L'importance relative des motivations humanitaires varie selon les époques et selon les donateurs. Ces derniers temps, l'humanisme éclairé et intelligemment compris est devenu une caractéristique de l'action des quatre membres du CAD qui composent le «peloton de tête» (Danemark, Norvège, Pays-Bas, Suède) au point que ceux-ci en ont eux-mêmes recueilli très honorablement les fruits, en ce sens que leur voix et leur influence s'en trouvent grandies dans les instances internationales. Mais de tout temps, et dans tous les pays traditionnellement donateurs, l'importance attachée à la justice sociale en tant que telle par certains groupes d'intérêt, certaines fractions des assemblées parlementaires et certaines parties de l'administration a été l'un des éléments moteurs des politiques de développement.

Le maintien d'un système global viable

Intellectuellement, l'idée de faire en sorte que la planète demeure un espace viable où peuvent s'inscrire les relations entre individus et entre Etats-nations n'a rien de nouveau. A partir de la fin des années soixante cependant, on a commencé à prendre conscience du caractère fini et de l'interdépendance grandissante du système global, et, par là même, de sa fragilité et de sa vulnérabilité accrues. On reconnaît maintenant l'urgence de régler toute une série de problèmes qui se posent à l'intérieur du système et qui concernent en fait l'ensemble du globe. Il s'agit par exemple de trouver le moyen :

- de mettre fin, et si possible d'inverser, le processus de dégradation de l'environnement
- de mettre fin à l'expansion démographique mondiale aussi rapidement que possible, sans porter atteinte à la dignité de l'homme
- d'assurer un équilibre durable entre les besoins et les approvisionnements alimentaires mondiaux
- de retarder l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables par des économies et la mise en valeur de substituts renouvelables
- de trouver un équilibre durable entre l'offre et la demande d'énergie
- d'assurer durablement l'efficacité et la viabilité des systèmes commerciaux, financiers et monétaires mondiaux.

Le nom que l'on donne à ces préoccupations globales importe peu — intérêts mutuels, gestion de l'interdépendance, sécurité économique mondiale; elles comptent de plus en plus dans les objectifs que les pays donateurs assignent à leur politique d'aide au développement.

tage d'investissements vers le développement du secteur énergétique des pays du tiers monde importateurs de pétrole — a semblé pendant un moment au printemps complètement paralysée par les hésitations des Américains et des Britanniques. Mais, au sommet d'Ottawa en juillet dernier, les dirigeants des sept grandes démocraties industrielles ont approuvé l'étude de mécanismes propres à favoriser ces investissements, sous condition que les exportateurs de pétrole à excédents financiers participent de manière tangible à cet effort. A juste titre : cela faisait en effet partie de l'idée initiale, sous réserve que la réflexion, tout en englobant les mécanismes à l'étude dans le cadre de la Banque mondiale, ne soit pas limitée à une seule approche (toujours à juste titre, car ce n'est pas la forme du mécanisme qui est essentielle, et Britanniques et Américains ont raison quand ils veulent que ce mécanisme serve à mobiliser, et non pas à déplacer, les investissements privés nécessaires).

Science et technologie

Vers le milieu de l'année, les plus riches des pays de l'OPEP et un certain nombre de donateurs du CAD ont été impressionnés par une initiative originale prise par un groupe de dix pays en développement importateurs de pétrole. S'écartant du mode de dialogue des 77, ces pays ont envoyé une mission composée de ministres présenter un plaidoyer raisonné en faveur du financement de la science et de la technologie pour le développement.

Échanges

Malgré les pressions protectionnistes, les gouvernements des pays Membres de l'OCDE ont clairement réaffirmé, à Ottawa et ailleurs, qu'ils s'engageaient à faciliter l'accès à leurs marchés aux pays en développement, et certains ont déjà agi en ce sens.

Pays les moins avancés

Les gouvernements des pays de l'OCDE ont vu dans la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (PMA), tenue à Paris en septembre, l'occasion d'ébaucher des initiatives à leur intention.

En dehors des contraintes financières sévères qui limitent leurs possibilités d'action, les membres du CAD se sont demandé sincèrement s'il était utile, du point de vue du développement, d'accroître encore le volume de leurs apports d'aide aux PMA, qui progressait déjà au rythme de 7 % l'an. Toutefois, devant les problèmes particuliers de ces pays et leur manque d'infrastructure (en particulier en ressources humaines), ils étaient prêts à s'entendre avec eux pour leur fournir toutes les formes d'assistance technique qu'ensemble ils jugeraient adaptées.

Dialogues

L'humeur a changé aussi pour ce qui est du dialogue plus général. A Ottawa, les dirigeants des sept grands pays de l'OCDE ont affirmé qu'ils sont « prêts à participer à

la préparation d'un processus mutuellement acceptable de négociations globales » (quoique sans majuscules cette fois-ci) « dans des conditions permettant d'espérer des progrès notables ». Ils ont réaffirmé l'importance de l'interdépendance Nord-Sud et, ce qui est quelque peu en contraste avec les communiqués des sommets de Tokyo et de Venise les deux années précédentes, ils sont convenus de coopérer avec les pays de l'OPEP dans tous les domaines d'intérêt mutuel, y compris celui du développement des pays importateurs de pétrole, au lieu de reprocher aux pays exportateurs de pétrole leur rôle dans les difficultés que traverse l'économie mondiale.

Cancun

A l'appel du président Lopez Portillo du Mexique et du chancelier Kreisky d'Autriche, qui avaient décidé de donner suite à une proposition formulée par la Commission Brandt début 1980, un sommet *ad hoc* des chefs d'État et de gouvernement de vingt-deux pays — du Nord et du Sud, importateurs et exportateurs de pétrole, d'Asie, d'Afrique, d'Europe et des Amériques — a eu lieu fin octobre à Cancun, Mexique.

Perspectives : quelques incertitudes

La plus grande inquiétude que l'on a pu percevoir derrière les débats du CAD ces derniers mois tient au rôle que les États-Unis joueront dans l'effort collectif d'aide au développement jusqu'au milieu des années 80. Certes il ne faut pas dramatiser. En aucune manière, ni en paroles ni en actes, les États-Unis ne renoncent à participer à l'effort d'aide multilatérale ou bilatérale. Ils ne sont pas non plus isolés : presque toutes leurs prises de position sur les différentes questions Nord-Sud, y compris sur l'aide, ont été partagées par d'autres pays du CAD, et dans de nombreux cas, par la totalité ou la quasi-totalité d'entre eux. Plusieurs ont approuvé la priorité que les États-Unis accordent aujourd'hui à la « remise en ordre de leur propre économie ». Du point de vue opérationnel, l'*Agency for International Development* (AID) continue de travailler en étroite liaison avec d'autres donateurs et de prendre, de concert avec eux, de nouvelles initiatives. Son analyse des processus et facteurs de développement ainsi que des procédures de l'aide demeure l'une des plus solides et des plus valables de toutes celles effectuées par les pays donateurs. Sur le fond, l'accent mis par les États-Unis sur l'agriculture et le développement rural, la démographie, la santé, le rôle des femmes dans le développement, les besoins essentiels des groupes à faible revenu et, plus récemment, sur une meilleure mobilisation des apports extérieurs privés susceptibles de contribuer au développement du tiers monde, rencontre un écho favorable parmi d'autres pays donateurs, y compris ceux qui forment le « peloton de tête ».

Pourtant, un certain nombre de faits préoccupent d'autres pays donateurs. Les États-Unis sont l'un des deux membres du CAD avec la Suisse qui n'ont jamais accepté l'objectif de 0,7 % du PNB fixé par l'APD, même comme objectif. Leur rapport APD/PNB (si l'on fait abstraction des chiffres de 1979 et 1980, exceptionnellement faibles dans le premier cas et, de ce fait, exceptionnellement élevés dans le second) s'est établi au cours de la période récente autour de 0,25% ce qui les place très bas dans la liste des pays du CAD où ils seront bientôt dépassés par la Finlande et l'Italie.

Sur la base des indications dont on dispose actuellement (mais qui ne sont pas définitives), il semble que le rapport APD/PNB doive quelque peu diminuer au cours des deux ou trois prochaines années, et non pas progresser. En outre, du fait de leur taille (ils comptent pour environ 35% dans le PNB des membres du CAD), les États-Unis continueront à exercer une influence considérable sur les résultats d'ensemble du CAD. Voilà pour l'aspect purement arithmétique des préoccupations des autres donateurs.

Le temps que mettent les États-Unis à reconstituer pour la sixième fois les ressources de l'IDA au niveau et selon le rythme que les autres donateurs considéreraient comme convenu, a rendu ceux-ci profondément préoccupés quant aux répercussions que pourrait avoir une diminution des contributions américaines aux organismes multilatéraux. Ces préoccupations vont au-delà de la sixième reconstitution et touchent à l'attitude des États-Unis à l'égard de futures reconstitutions et contributions multilatérales.

Mais les préoccupations des autres donateurs vont plus loin et comportent un élément qualitatif : beaucoup d'entre eux se sont appliqués à souligner, lors des débats au sein du CAD, que tant que les États-Unis ne reprendront pas un plus grand rôle de « leader » dans l'effort en faveur du développement, la dynamique de l'aide au cours des années 80 ne sera pas ce qu'elle pourrait être. Ils songent, non pas à un accroissement soudain de l'APD américaine jusqu'à l'objectif de 0,7%, mais à une augmentation convaincante du volume de l'aide et en même temps à un retour du développement à une place plus centrale dans l'ensemble des objectifs des États-Unis.

Les perspectives à cet égard ne sont pas forcément sombres. Bien entendu, elles seront déterminées, dans une large mesure, par les nouvelles priorités que s'assigneront les États-Unis, mais elles seront aussi fonction de l'aptitude des autres donateurs à trouver les moyens de tenir compte de la diversité plus grande des objectifs auxquels répond aujourd'hui l'aide (y compris celle des États-Unis) tout en renforçant le plus possible les effets favorables au développement de l'effort commun. Dans le même temps, le rôle des États-Unis évolue et certaines questions essentielles auront une incidence considé-

nable sur la forme et l'efficacité de l'aide au cours des années 80.

Sept questions essentielles

Question n° 1 – *La place de l'aide et sa particularité*

Les résultats que l'aide au développement permettra d'obtenir durant les années 80 seront en partie fonction de l'importance qu'on lui reconnaîtra en tant que moyen d'action. Sur le plan budgétaire, l'aide économique est sans aucun doute un instrument relativement petit. Il en a toujours été ainsi, pour tous les donateurs. Même le Plan Marshall s'est traduit par des prélèvements *relativement* faibles sur les crédits budgétaires. C'est là précisément l'une des forces cachées de cet instrument : on peut, si on en a la volonté et la capacité politiques, le soustraire aux disciplines budgétaires générales.

Question n° 2 – *L'équilibre aide multilatérale/aide bilatérale*

Au cours des années 70, les contributions des pays du CAD aux institutions et organismes d'aide multilatérale ont augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que leur APD totale. Selon une impression largement partagée (accentuée par des questions au sujet des organismes multilatéraux posées au sein du nouveau gouvernement et du Congrès américains), le jour ne va pas tarder où il faudra mettre en balance une croissance, qu'il ne sera pas possible de maintenir, des programmes multilatéraux d'aide non seulement avec une croissance plus lente de l'APD totale mais aussi avec la détermination des donateurs de renforcer leurs efforts bilatéraux.

En fait, le rééquilibrage attendu a déjà commencé. Il se révèle en effet que, depuis 1978, les contributions des pays du CAD aux institutions multilatérales accusent un net ralentissement, qui est le fait des meilleurs amis des organismes d'aide multilatérale, c'est-à-dire, les donateurs qui par exemple, consacrent les pourcentages les plus élevés de leur PNB à l'APD multilatérale. Même si l'on part d'hypothèses assez prudentes quant à l'APD totale disponible, il semblerait que quelque chose qui ressemble aux besoins des institutions multilatérales existantes puisse être à peu près couvert par la proportion actuelle de l'aide totale du CAD qui va à ces institutions.

C'est là une excellente nouvelle car elle signifie que le maintien d'un équilibre réaliste entre l'aide multilatérale et l'aide bilatérale ne sera peut-être pas aussi difficile à atteindre que nous l'avions craint. Toutefois, pour optimiste qu'elle soit, cette estimation ne semble guère laisser de place à des initiatives nouvelles dans le domaine multilatéral – qu'il s'agisse de la création de nouveaux organismes ou du lancement de nouveaux programmes importants au sein des organismes existants.

Les enjeux dépassent de beaucoup les simples assemblages de chiffres. Les programmes multilatéraux pris dans leur ensemble obtiennent de meilleurs résultats que tous les programmes bilatéraux réunis lorsqu'il s'agit d'orienter les ressources vers le développement agricole. Une plus grande partie des apports au titre de ces programmes va aux pays en développement à faible revenu et ils offrent plus de possibilités d'engager des dialogues avec les gouvernements bénéficiaires au sujet des changements que ceux-ci devraient apporter à leurs politiques.

Question n° 3 – *Le dilemme volume/répartition de l'aide*

Au cours des deux dernières années, les analystes réalistes des perspectives d'évolution de l'aide se sont peu à peu accommodés des prévisions faisant apparaître une diminution de son volume. Mais nous avons oublié par ailleurs que si nous appliquons le principe, pratiquement admis par tous, selon lequel les ressources limitées d'APD doivent faire l'objet d'une répartition préférentielle, toute dégradation des perspectives d'évolution du volume de l'APD devrait être accompagnée d'un effort supplémentaire en vue de concentrer l'aide disponible sur les bénéficiaires qui en ont le plus besoin.

On peut dire aujourd'hui que, malgré les contraintes des années 80, le dilemme volume/répartition sera moins difficile à résoudre en portant les efforts sur le volume plutôt que sur la répartition.

Il n'en est pas moins vrai que les donateurs consciencieux s'efforceront d'améliorer la qualité de la répartition de leur aide entre les différents pays. La solution parfaite au dilemme volume/répartition est en effet d'améliorer simultanément la répartition et le volume.

Question n° 4 – *L'Inde et la Chine : deux cas particuliers*

L'une des règles bien établies en ce qui concerne la répartition de l'aide entre les pays n'est presque jamais formulée : cette répartition tend à se faire en fonction du degré de pauvreté et donc en fonction de la faiblesse du revenu par habitant ; les pays avec des populations immenses sont par conséquent systématiquement défavorisés. Jusqu'à présent, seule l'Inde était dans ce cas. Sa population est quatre fois plus importante que celle du bénéficiaire qui vient au deuxième rang pour le volume de l'aide reçue (l'Indonésie) et à peu près égale à la population combinée de l'Amérique latine et de l'Afrique.

Depuis que la coopération pour le développement existe, l'Inde a bénéficié d'efforts d'aide très importants, et dans la plupart des cas, soutenus, de la part de nombreux donateurs : membres du CAD, organismes multilatéraux et autres. Et pourtant la règle énoncée ci-dessus s'est

invariablement vérifiée : tout au long des années 60 et 70 et à présent dans les années 80, le montant d'aide par habitant reçu par l'Inde est resté pratiquement le plus faible de tous les pays bénéficiaires, alors que, par ailleurs, le revenu par habitant demeurait parmi les plus bas (voir tableau).

Mais aujourd'hui, au moment où la situation de l'Inde se dégrade (le deuxième choc pétrolier fait durement sentir ses effets sur la balance des paiements, le flux des envois de fonds du Moyen-Orient s'est stabilisé), l'autre pays de la planète encore plus formidablement peuplé vient prendre place parmi les bénéficiaires de l'aide. La catégorie des pays bénéficiaires de taille exceptionnelle passe ainsi de un à deux membres.

La communauté des donateurs ne pourra guère avancer beaucoup plus dans les années 80 sans réfléchir aux moyens de faire face à cette situation. On considère actuellement que cette « discrimination » s'exerce dans le sens qui convient et qu'elle est défendable. Il y a d'abord de simples raisons d'opportunité : il n'est pas envisageable, quelle que soit la situation de l'aide au cours des années 80, que l'on puisse donner à l'Inde et à la Chine leur « juste part » d'APD, calculée suivant quelque formule consistant à multiplier l'inverse du revenu par habitant par la population, sans détruire l'efficacité des apports aux autres destinataires. Mais il existe aussi, heureusement, une meilleure justification à cette discrimination : c'est que ces pays exceptionnellement peuplés possèdent certains avantages propres du point de vue du développement – marchés plus vastes et potentiellement plus efficaces, capacités existantes permettant d'adopter des procédés générateurs d'économies d'échelle et donc de bâtir des secteurs techniques et industriels sophistiqués au milieu de la pauvreté générale, enfin et surtout, moyens de former dans tout un ensemble de métiers et de disciplines, des personnels qualifiés susceptibles d'atteindre la masse critique à partir de laquelle ils se renouvelleront automatiquement.

Ainsi les donateurs peuvent justifier l'application d'une norme différente, plus basse – en quelque sorte, une réduction légitime – pour l'aide qu'ils consentent à ces deux pays de taille exceptionnelle. Mais ils ne disposent actuellement d'aucune règle empirique, d'aucune idée de l'ampleur que devrait avoir cette réduction. Dans ces conditions, ce qui menace d'arriver au moment où la Chine rejoint le groupe des pays sollicitant concurremment des ressources d'APD limitées, serait probablement la chose la moins équitable de toutes : les autres pays bénéficiaires préférant, ce qui est déjà tacitement admis par certains donateurs, que tout ce qui pourrait aller à la Chine soit pris sur la part de l'Inde.

Il est difficile de trouver une théorie toute

faite permettant d'appliquer des règles différenciées pour l'aide économique à la Chine et à l'Inde. Néanmoins, les donateurs devraient trouver un moyen de mettre en place une sorte de groupe de sages qui se pencherait sur le problème. En l'absence de quelques principes directeurs à cet égard, la répartition de l'aide risque d'être, au cours des années 80, plus confuse et moins équitable que nécessaire.

Question n° 5 – Quel type de traitement spécial pour quels PMA ?

La conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés a réussi à se mettre d'accord sur un nouveau programme substantiel d'action pour les années 80. C'est un résultat remarquable étant donné le peu de temps disponible et la participation de tous les membres de l'ONU, qui assistaient à la conférence avec des motivations et des points de vue fort divers. Le fait que l'accord se soit fait, grâce en grande partie à l'action du président, le ministre français de la coopération et du développement, a mis en évidence la détermination de deux groupes d'acteurs principaux, les pays de l'OCDE et les pays les moins avancés eux-mêmes, décidés à parvenir à des compromis pratiques.

L'attention s'est surtout portée sur le paragraphe du nouveau programme substantiel d'action qui indique que les donateurs entendent accroître le volume de l'APD bilatérale et multilatérale qu'ils dispensent aux PMA. Cependant, ce paragraphe (et les importants efforts qu'il comporte pour beaucoup de donateurs) ne doit pas détourner l'attention du reste du document qui présente une convergence remarquablement détaillée du diagnostic et des remèdes concernant les pays les moins avancés. Tous les problèmes cités dans le nouveau programme ne concernent pas chacun des PMA et aucun de ces pays ne pourrait mettre en œuvre toutes les mesures suggérées. Cependant, le programme est conçu de telle sorte que, désormais, lorsqu'un des pays les moins avancés se trouve devant un problème sectoriel ou structurel spécifique, ou un problème particulier lié aux procédures d'aide, il sait que les donateurs sont conscients de l'importance de ce problème et qu'ils sont disposés à l'aider à le résoudre. Étant donné que les problèmes ont été ainsi répertoriés, une question essentielle que les donateurs devront examiner plus avant pendant le reste de la décennie est la nature des mesures qui devront être prises en faveur des pays considérés comme les moins avancés et qui seront aussi utiles que possible à ces pays, tout en restant compatibles avec un effort d'aide globale équilibré.

Maintenant que, dans le sillage de la conférence, le groupe des pays désignés comme les moins avancés se trouve confirmé dans sa qualité d'ayant droit privilégié à l'aide, il reste encore un problème qui concerne la liste des PMA proprement dite. Depuis qu'elle avait été dressée à l'occasion de la deuxième décennie des Nations unies pour le développement, cette liste a

subi quelques modifications, mais d'importance limitée. Les pays déjà inscrits ne tiennent pas à voir remanier cette liste ; il en est de même des donateurs, qui ne souhaitent pas voir s'allonger la file des bénéficiaires privilégiés, et de certains membres du groupe des 77 qui ne désirent pas voir s'étendre cette préséance reconnue. Il est pourtant indéniable qu'au fil des ans la liste a amassé quelques anomalies. En vertu des trois critères retenus pour définir un pays comme PMA (revenu par habitant, degré d'industrialisation et degré d'alphabétisation), certains pays inscrits ne devraient plus figurer dans la liste à laquelle il conviendrait, en revanche, d'ajouter quelques autres. D'ailleurs, les données et les informations qui se sont accumulées depuis une douzaine d'années permettraient d'affiner les critères mêmes.

C'est pourquoi il semble que les donateurs qui proposent d'accorder une place spéciale à la catégorie des pays les moins avancés dans la répartition de leur aide devraient chercher à obtenir qu'une révision minutieuse de la liste soit effectuée, dans le cadre des Nations unies, avant que trop d'années se soient écoulées. Cette révision pourrait porter, en même temps, sur les catégories spéciales (pays insulaires et pays sans littoral, pays en déficit vivrier, pays les plus gravement touchés) qui ont maintenant un statut quasi officiel dans les diverses délibérations des Nations unies.

Question n° 6 – Les options de l'OPEP

Les donateurs du CAD qui s'efforcent de prendre la mesure de ce que sera leur terrain d'action pendant cette décennie, s'intéressent vivement – en tant que partenaires – à la participation que l'on peut attendre des donateurs de l'OPEP. Les actes et les attitudes des membres du CAD peuvent par ailleurs avoir une certaine influence sur l'ampleur de l'aide de l'OPEP et, en particulier, sur les voies d'acheminement de cette aide.

Bien qu'à première vue cela n'apparaisse guère dans le dialogue officiel Nord-Sud, les relations entre les deux groupes de donateurs ont beaucoup évolué au cours des trois ou quatre dernières années. Les réunions annuelles entre membres du CAD et représentants des fonds de développement arabes et de l'OPEP sont devenues une institution de fait. Ce sont des réunions à haut niveau, sur des questions de fond, qui nécessitent un travail de préparation en commun et l'échange de documents. Elles ont amené les deux parties à faire des comparaisons assez détaillées de leurs procédures d'aide. Les participants ont pu voir à quel point leurs objectifs, leur perception des situations et leurs difficultés se ressemblent, notamment en Afrique subsaharienne, qui est la région où leurs efforts se recouvrent le plus sur le plan géographique. Les opérations de cofinancement entre institutions des pays arabes ou de l'OPEP et d'autres donateurs, bilatéraux ou multilatéraux, sont maintenant importantes.

En outre, les relations globales entre les

deux groupes sont en pleine évolution. Les membres du CAD ont moins tendance qu'il y a un an à imputer à l'OPEP l'aggravation de la situation des pays en développement importateurs de pétrole et à considérer que les donateurs de l'OPEP ont à l'égard de ces derniers des obligations particulières. De leur côté, un certain nombre de pays de l'OPEP ont montré une meilleure compréhension des contraintes qui pèsent sur les donateurs traditionnels. On peut déjà percevoir que le sentiment d'impasse, sensible l'an dernier (voir *l'Observateur de l'OCDE* N° 107, p. 6) est en train de s'atténuer même si, pour l'instant, cela se manifeste plus dans les intentions que dans les décisions. Chacun des deux groupes paraît plus disposé à aller de l'avant dès lors qu'une action concertée aurait été prise en son sein, sans attendre (tout en l'espérant cependant) que l'autre groupe en fasse autant.

À l'évidence, les membres du CAD souhaiteraient que les donateurs de l'OPEP augmentent leur aide dans les années 80 : le caractère limité de l'APD face aux besoins est indéniable et, toutes choses égales par ailleurs, tout accroissement du total augmente les chances d'en voir les différentes composantes mises en œuvre de manière plus efficace. Ainsi, l'ampleur de l'aide éventuelle de l'OPEP est une donnée importante pour la planification de l'aide des autres donateurs. Malheureusement pour les donateurs du CAD, cet aspect de leur propre avenir est non seulement difficile à infléchir, mais aussi difficile à prédire. Toutefois, les donateurs traditionnels peuvent influencer davantage sur la part des apports de l'OPEP, éventuellement accrus, qui empruntera les filières multilatérales mondiales (Banque mondiale, banques régionales de développement, FIDA, PNUD et autres institutions des Nations unies) que sur ceux qui seront acheminés directement vers les bénéficiaires par les circuits dits Sud-Sud, dans le cadre, soit des programmes bilatéraux des pays de l'OPEP, soit des programmes des institutions multilatérales à participation restreinte propres aux pays arabes ou à d'autres membres de l'OPEP.

Les donateurs du CAD ont tout intérêt à favoriser la première de ces deux possibilités. L'aide de l'OPEP acheminée par les institutions multilatérales mondiales est régie par les mêmes règles que l'aide multilatérale du CAD pour ce qui est, par exemple, de la répartition entre pays, de l'importance donnée à l'agriculture et du renforcement des moyens dont disposent les institutions multilatérales pour engager avec les bénéficiaires un dialogue actif sur les mesures à prendre. Cependant, s'ils veulent que les encouragements de l'OPEP soient portés au maximum, il leur faudra manifestement faire deux choses : premièrement, accepter parfois de fournir eux-mêmes des contributions correspondantes, d'un montant dépassant peut-être ce qu'ils auraient pu souhaiter en d'autres circonstances ; deuxièmement – et c'est probablement plus important – prendre plus de responsabilités qu'ils n'ont été prêts à le

faire jusqu'à présent dans la direction des banques multilatérales de développement.

A supposer que le scénario que l'on vient de décrire ne marche pas mais que les donateurs de l'OPEP accroissent pourtant leur aide en l'acheminant par leurs propres filières (Sud-Sud), les donateurs du CAD ne devront pas pour autant baisser les bras. Le raisonnement sur l'importance de l'apport total sera toujours valable. Mais alors, dans le cadre de ce scénario, la réaction sensée de toutes les parties serait, suivant ce que l'on peut voir déjà des interactions bilatérales entre donateurs du CAD et donateurs de l'OPEP, d'accorder une attention redoublée au problème de la coordination de l'aide.

Question n° 7 — *Les mesures à prendre par les bénéficiaires — jusqu'où peut-on aller et qui doit ouvrir la voie ?*

Le dernier des facteurs est d'un ordre différent. Mais, comme pour d'autres, il s'agit d'une question délicate que l'on n'aborde pas sans hésitation. Et, une fois que les responsables de l'aide auront pu définir leurs positions sur cette question, celle-ci déterminera pour une grande part la physionomie de leurs programmes dans les années 80.

Il n'existe plus aujourd'hui aucun donneur assez naïf pour se refuser à admettre que chaque pays bénéficiaire formule et met en œuvre ses propres politiques comme il l'entend, et que cela doit être respecté. Dans le passé, certains donateurs qui ont tenté de poser des conditions à leur aide ont recueilli plus d'une meurtrissure dont les autres donateurs ont pu ainsi, par pays interposé, avoir une expérience indirecte. Dans presque tous les cas, les services diplomatiques se sont révélés hostiles à ces tentatives : elles sont maladroites, elles attirent les ennuis et suscitent des inimitiés.

Il est pourtant indubitable que le développement dépend pour l'essentiel des efforts des intéressés; que beaucoup de pays en développement ne pourront guère progresser vers l'auto-suffisance ou vers plus de justice sociale s'ils n'apportent pas à leurs politiques certains correctifs *grosso modo* identifiables, qu'ils auront eux-mêmes conçus, dans leur propre intérêt; que l'APD sera terriblement limitée dans les années 80; mais que, par contre, ses effets peuvent être amplifiés lorsqu'elle est dispensée d'une manière qui, sans ingérence inacceptable, encourage et facilite l'adoption et la mise en œuvre des politiques nécessaires.

Un certain nombre de responsables de l'aide bilatérale ont ces considérations présentes à l'esprit lorsqu'ils scrutent les années à venir. Ils n'en ont encore dégagé toutes les conséquences sur le plan opérationnel, sans parler de l'adhésion des services diplomatiques de leur pays qu'il leur faudra aussi emporter. Toutefois une conclusion est tout à fait claire : il serait presque impensable qu'un donneur bilatéral convaincu de ce qui précède ne se

soucie pas aussi de maintenir l'aide multilatérale à un niveau passablement élevé car l'influence qu'un donneur peut exercer sur l'action des bénéficiaires est fonction non seulement de ses capacités d'analyse et de son savoir-faire, mais aussi de l'ampleur des ressources qu'il met en œuvre.

Mais, en plus, les donateurs bilatéraux doivent s'interroger sur le point de savoir si, comment et dans quelle mesure, ils doivent dans leurs propres opérations refléter et renforcer les grandes orientations données

par les institutions multilatérales; si, en tant que gouvernements, ils souhaitent désormais participer plus activement à la détermination de ces orientations multilatérales.

La nature des réponses qui seront apportées à ces sept questions — dont quelques-unes sont encore, non seulement incertaines mais à peine formulées — déterminera dans une très large mesure le champ d'action dans lequel s'inscrira à moyen terme l'aide au développement.

La dette du tiers monde: quelle est la gravité du problème ?

La dette extérieure en forte croissance des pays en développement et l'extrême difficulté qu'éprouvent certains d'entre eux à assurer le service de cette dette ont intensifié les débats dans les enceintes internationales et fait naître des inquiétudes quant à la capacité d'un certain nombre de ces pays d'assurer le service de leur dette et de contracter des emprunts à l'avenir. L'OCDE vient de publier sur ce sujet une étude sur laquelle s'appuie l'article qui suit¹.

La situation actuelle de l'endettement du tiers monde n'est ni satisfaisante, ni alarmante», conclut l'étude de l'OCDE. Si la dette extérieure et le service de la dette des pays en développement ont énormément augmenté ces dernières années, une grande partie de cette augmentation est le reflet de l'inflation. Rapporté aux recettes totales d'exportation, le service de la dette s'est à peine alourdi en raison de l'accroissement des exportations des principaux emprunteurs — surtout des produits manufacturés des nouveaux pays industriels (NPI) (page 12), des exportations de pétrole des pays de l'OPEP, mais également de certains pays hors OPEP, et envois de fonds des travailleurs migrants.

Cette situation pourrait cependant se détériorer dans un proche avenir à cause de la récession qui touche les marchés mondiaux d'exportation et du niveau élevé des taux d'intérêt. En fait, les pays en développement non producteurs de pétrole sont maintenant confrontés à des déséquilibres intenable des comptes courants qu'ils doivent réduire par des politiques d'ajustement positives, à la fois fermes et globales, de manière à limiter leur demande future de crédit et l'augmentation de la dette extérieure qui en résulterait. L'étude de l'OCDE affirme néanmoins qu'il n'y a pas de problème général de la dette appelant des solutions globales. Les difficultés graves du service de la dette sont demeurées exception-

nelles et n'ont affecté que quelques pays; on a pu y faire face efficacement, cas par cas, par des renégociations multilatérales de la dette. L'encours et le service de la dette sont concentrés, en majeure partie, sur un nombre relativement restreint de pays en développement — essentiellement des pays exportateurs de pétrole et de nouveaux pays industriels dynamiques.

Les pays en développement les plus démunis ne supportent en tant que groupe qu'une petite fraction du fardeau de la dette du tiers monde, mais cette configuration masque le fait que, pour la plupart de ces pays, les charges de la dette vont s'alourdisant et les problèmes de balance des paiements s'aggravent. Pour quelques-uns d'entre eux — notamment l'Inde, le Pakistan et l'Égypte —, le rapport du service de la dette aux recettes d'exportation a diminué au cours de la décennie; il s'agit, toutefois, de très grands pays, qui dominent la scène de l'ensemble des pays les plus démunis.

Dans toute analyse, il importe de centrer l'attention sur les notions et les grandeurs pertinentes. La dette nominale en elle-même — même mise en rapport avec d'autres variables comme les recettes d'exportation ou le PNB — ne présente qu'un intérêt très limité du point de vue analytique. Elle ne fait que refléter les

1. La dette extérieure des pays en développement, OCDE 1981.

1. LA DETTE DU TIERS MONDE

Milliards de dollars

Dettes totales nominale ¹					Origine des prêts	Charges annuelles du service de la dette				
1971	1978	1979	1980 prélim.	1981 estim.		1971	1978	1979	1980 prélim.	1981 estim.
68,8	261,8	308,7	351,0	398	1. Pays du CAD et marchés financiers	9,3	49,8	64,6	79,9	98,3
24,7	49,0	53,1	57,0	61	• APD	1,4	2,3	2,6	2,9	3,3
27,5	85,3	100,7	114,0	128	• Total des crédits à l'exportation	5,2	21,0	25,5	31,0	38,0
16,6	127,5	154,9	180,0	209	• Marchés financiers ²	2,7	26,5	36,5	46,0	57,0
9,4	105,7	129,9	149,0	172	dont : prêts bancaires	n.d.	23,2	32,3	41,0	51,0
10,0	40,2	47,9	56,0	65	2. Organisations internationales	0,9	3,2	3,8	4,9	6,0
3,2	16,4	19,6	23,2	27	dont : prêts à conditions libérales	0,3	0,8	0,8	0,9	1,0
6,4	13,8	16,2	18,2	21	3. Pays à économie planifiée	0,6	1,4	1,7	2,1	2,5
0,4	13,2	15,2	18,5	23	4. Pays de l'OPEP	—	0,9	1,4	1,8	2,0
1,0	4,1	5,3	6,5	9	5. Autres pays en développement	0,1	0,7	0,8	1,1	1,4
—	3,5	4,0	6,0	8	6. Non spécifiée et ajustements	—	0,9	1,3	1,4	1,5
86,6	336,6	397,3	456,2	524	TOTAL	10,9	56,9	73,6	91,2	111,7
					dont :					
					• intérêts	3,3	19,8	26,0	34,9	46,5
					• remboursements de capital	7,6	37,1	47,6	56,3	65,2
16	27	18	15	15	% d'augmentation annuelle nominale	16	38	30	24	22

1. Montants versés en fin d'année. 2. Prêts bancaires (autres que les crédits à l'exportation), obligations et autres prêts du secteur privé.

montants empruntés à l'extérieur qui n'ont pas encore été remboursés et qui «travaillent» donc toujours pour le développement dans les pays emprunteurs. En outre, la dette se compose de trois principales catégories de ressources empruntées à des conditions très différentes — apports aux conditions du marché, crédits à l'exportation bonifiés et aide au développement sous forme d'emprunts assortis à des conditions libérales.

Les prêts accordés et la dette correspondante sont profitables aux emprunteurs s'ils servent au financement d'investissements productifs et non à la consommation ou se substituent à l'épargne intérieure, et si leur taux d'intérêt est inférieur au taux de rendement marginal de l'investissement qu'ils ont servi à financer (l'un et l'autre exprimés en devises). Il est clair toutefois que certaines ressources étrangères sont en réalité utilisées pour la consommation (souvent pour faire face à des besoins sociaux et financiers urgents) et que les taux de rendements futurs des investissements sont souvent extrêmement aléatoires.

La notion «problème de la dette» est entachée d'une autre ambiguïté. Il s'agit, en fait, généralement, de problèmes de balance des paiements, ayant des causes très diverses allant de chocs extérieurs, du marasme des marchés d'exportation ou de mauvaises récoltes à des importations excessives de biens de consommation ou au gaspillage de ressources. On tient le «service de la dette» pour responsable de ces problèmes parce qu'il s'agit d'un poste de la balance des paiements à la fois rigide et déterminé contractuellement et qui est traité comme «résiduel».

L'origine de la dette

La dette extérieure (versée) des pays en développement est passée de 87 milliards de dollars en 1971 à 524 milliards en 1981 — soit une progression moyenne de près de 20 % par an (tableau 1). Depuis 1978, toutefois, ce taux de croissance s'est réduit, tombant des 27 % atteints cette année-là au taux actuel de 15 %. Si l'on tient compte de l'inflation, l'accroissement récent est sans doute de l'ordre de 5 % par an, taux qui correspond à la croissance annuelle moyenne du PNB de l'ensemble des pays en développement.

Au cours des dix dernières années, les pays du CAD et l'euro-marché ont été à l'origine de 75 à 80 % de la dette totale. Dans ce montant, la part des banques privées et autres établissements financiers privés des pays du CAD qui prêtent aux conditions du marché est passée d'un quart à la moitié du total. La part de la dette contractée envers des pays de l'OPEP s'est également accrue, passant de pratiquement rien à quelque 4 % actuellement, tandis que la part de la dette au titre de l'APD et des crédits à l'exportation a diminué. La part de la Banque mondiale et des banques régionales de développement dans la dette totale des pays en développement est restée inchangée à environ 12 %.

Le service de la dette — intérêt plus remboursement du capital (voir partie droite du tableau 1) — est un indicateur économiquement plus pertinent du fardeau de la dette. Ce chiffre reflète les conditions de la dette et la charge annuelle que celle-ci fait peser sur l'éco-

nomie des pays débiteurs. Les charges du service de la dette ont augmenté plus vite que la dette elle-même, passant de 11 milliards de dollars en 1971 à 112 milliards en 1981 — soit une progression de quelque 26 % par an en moyenne (là encore, il y a eu un ralentissement depuis 1978). L'important accroissement ces dernières années s'explique par :

- le volume considérable de dette contractée au cours du premier choc pétrolier
- l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché privé
- le remboursement anticipé de dette par plusieurs pays en développement qui ont pu profiter en 1978 et 1979 de meilleures conditions de marché et qui ont réemprunté pour des durées plus longues.

Dans le service de la dette lui-même, il est nécessaire de distinguer entre les paiements d'intérêt et les remboursements du capital. Les premiers indiquent le coût de l'endettement au moment considéré, tandis que les remboursements du capital sont généralement plus que refinancés sous forme de nouveaux prêts et ne font par conséquent pas peser de charge nette sur la balance des paiements. Si au cours de la décennie, la part des versements d'intérêts dans le service de la dette s'est accrue, passant d'environ 30 à 40 %, le coût actuel de l'emprunt (exprimé par les paiements d'intérêt sur tous les types de dette en cours) ne dépasse toujours pas en moyenne quelque 10 % en valeur nominale (soit un taux réel à peine positif). Bien entendu, la situation diffère beaucoup selon les pays débiteurs et même selon les catégories de pays regroupés d'après leurs revenus.

- Les pays à faible revenu ont connu une



Le Brésil, le Venezuela et le Mexique cumulent à eux trois 30 % du service total de la dette du tiers monde. Cette situation est rassurante étant donné que ces pays ont utilisé les crédits obtenus pour promouvoir leur croissance économique. Ci-dessus : Puerto Miranda, port pétrolier au Venezuela.

augmentation modérée des coûts nominaux au titre des intérêts (ils sont passés de 2,8 à 4 %), de sorte que les taux d'intérêt réels sont restés nettement négatifs ; le coût moyen des concours financiers extérieurs est encore inférieur si l'on tient compte des apports massifs reçus par ces pays sous forme de dons.

• *Les pays à revenu intermédiaire* ont vu le coût nominal au titre des intérêts passer de 4,2 à 8,6 % — ici encore un taux négatif en termes réels.

• *Pour les nouveaux pays industriels* (non européens) le coût nominal au titre des intérêts est passé de 7 à 13,3 % ; il est par conséquent devenu positif en termes réels.

A cause de l'importance croissante des prêts commerciaux dans le volume des ressources mises à la disposition des pays en développement, jusqu'à 90 % des sommes totales versées au titre du service de la dette sont payées à des créanciers commerciaux et quelque 10 % seulement aux donneurs d'aide et autres prêteurs publics (ce qui s'explique par le caractère extrêmement libéral des conditions — faibles taux d'intérêt et échéances très

2. LES VINGT PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX PAIEMENTS LES PLUS IMPORTANTS AU TITRE DU SERVICE DE LA DETTE^a

Pays classés en fonction de la moyenne des paiements au titre du service de la dette en 1979/1980	Service de la dette (paiements effectués)				Dette en fin d'année (montants versés)			Réserves totales en fin d'année		Taux de croissance du PNB	PNB par habitant
	1978	1979	1980 prélim.	1981 estim.	1978	1979	1980 prélim.	1978	1980	1970-79	1979
	milliards de dollars										% par an
1. Brésil	8,1	10,8	13,4	16,0	44,2	50,6	56,6	11,9	5,9	8,7	1 687
2. Mexique ^c	7,0	11,0	9,0	12,2	30,5	34,5	42,4	1,9	2,9	5,1	1 592
3. Venezuela ^b	1,6	2,8	5,1	6,8	9,7	11,6	13,2	6,6	7,1	5,9	3 135
4. Algérie ^b	2,0	3,3	4,2	4,6	14,7	17,4	17,8	2,2	4,0	5,9	1 578
5. Espagne	3,0	3,2	4,1	4,9	13,1	15,0	18,2	10,8	12,5	4,0	4 338
6. Arabie saoudite ^b	1,8	2,9	(3,5)	(4,0)	2,3	3,1	4,0	19,4	23,6	11,4	7 373
7. Corée du Sud	2,0	2,9	3,3	4,0	12,5	15,6	20,5	2,8	2,9	9,9	1 501
8. Yougoslavie	1,8	2,5	2,9	3,5	11,3	13,3	15,0	2,5	1,5	6,5	2 430
9. Argentine	2,2	1,8	2,8	3,6	7,8	11,3	14,0	5,2	6,9	2,7	2 281
10. Indonésie ^b	1,6	2,3	2,3	2,7	14,5	15,6	17,0	2,6	5,5	6,9	376
11. Chili	1,5	1,6	1,9	2,5	5,3	7,1	8,8	1,2	3,2	3,2	1 781
12. Iran ^b	2,4	1,9	(1,4)	(6,5)	10,6	(9,9)	(9,5)	12,1	10,0	6,4	2 028
13. Pérou ^c	0,8	1,1	1,9	2,1	6,0	6,8	6,9	0,4	2,0	2,6	726
14. Egypte ^c	1,4	1,2	1,7	2,0	10,3	12,0	12,7	0,6	1,2	7,5	455
15. Philippines	1,3	1,3	1,5	2,0	6,2	7,2	9,5	1,8	2,9	6,3	601
16. Grèce	0,9	1,2	1,6	2,0	4,8	5,6	6,5	1,2	1,3	5,1	3 890
17. Taiwan	0,9	0,9	1,3	1,6	3,5	3,9	4,9	1,5	2,4	9,9	1 802
18. Inde	1,1	1,1	1,1	1,3	15,9	16,6	16,7	6,8	7,3	3,1	191
19. Maroc	0,6	0,9	1,2	1,6	5,4	6,6	7,5	0,7	0,4	6,1	740
20. Thaïlande	0,8	1,0	1,1	1,4	2,6	3,7	5,6	2,1	1,7	7,4	592
TOTAL des vingt pays	42,8	55,7	65,3	85,3	231,2	267,4	307,3	94,3	105,2		
<i>% du total général pour l'ensemble des pays en développement</i>	76	76	72	76	69	67	67	62	51		

a. Parmi les pays dont la charge de la dette n'est que légèrement inférieure à celle de ce groupe figurent la Turquie (dont les obligations initiales au titre du service de la dette, supérieures à 2 milliards de dollars en 1980, ont été sensiblement réduites par des opérations d'allègement), Israël (dette militaire exclue), l'Équateur, la Libye et le Portugal. b. Pays de l'OPEP. c. Exportateur net de pétrole.

longues — des apports d'aide correspondants).

Les principaux débiteurs

La dette et le service de la dette du tiers monde sont fortement concentrés sur un nombre limité de pays en développement. En 1980, 30 % du service total de la dette incombaient à trois pays seulement : le Brésil, le Mexique et le Venezuela (tableau 2). Si l'on y ajoute l'Algérie, l'Espagne, l'Arabie saoudite, la Corée du Sud, la Yougoslavie, l'Argentine et l'Indonésie, la part de ces dix principaux pays débiteurs atteint 56 % du service total de la dette. Ce groupe comprend cinq grands pays exportateurs de pétrole et cinq nouveaux pays industriels. Ces dernières années, les trois quarts du service total de la dette ont été payés par vingt pays seulement.

Cette configuration est rassurante dans la mesure où elle montre l'incidence positive des dettes extérieures sur la croissance économique et inversement. Le fait est qu'un nombre considérable de pays du tiers monde — en particulier les NPI et les pays exportateurs de pétrole — ont fait la preuve de leur capacité d'attirer un volume substantiel de moyens de financement extérieurs (principalement à des conditions non libérales) et de les utiliser avec succès pour promouvoir leur croissance économique.

Autre phénomène intéressant : la modification d'une année à l'autre du classement des pays en développement en fonction du montant de leurs paiements au titre du service de la dette. Il est surprenant, par exemple, de voir qu'un pays immense comme l'Inde se classe actuellement au dix-huitième rang. Cela tient à ce qu'elle a reçu des concours financiers étrangers à des conditions assez libérales et a bien géré sa dette en même temps qu'elle n'a pas cherché à se procurer, comme elle aurait pu le faire, des financements extérieurs d'une importance correspondant à la dimension de son économie, dans le but d'étayer une croissance plus rapide.

* *

L'endettement extérieur du tiers monde est un des phénomènes économiques clefs à cause de ses conséquences aussi bien sur le système financier mondial que sur les relations Nord/Sud. Aussi longtemps que les pays en développement dépendront d'apports croissants de capitaux, leur dette augmentera : en dehors des dons et des investissements directs étrangers, le capital extérieur consiste en des prêts et chaque dollar net emprunté crée un dollar supplémentaire de dette. Il y a par conséquent un illogisme entre le fait que les pays du tiers monde demandent davantage de ressources externes tout en se plaignant de l'accroissement de la dette.

Le recyclage a « fonctionné » dans le sens que les déficits des balances des paiements des pays en développement ont

été financés. Mais il s'agit là d'une tautologie : un déficit ne peut exister que s'il est « financé ». Ce qui est en jeu est de savoir si ce sont des montants « appropriés » aux conditions « appropriées » qui vont aux pays « appropriés ». La capacité de continuer à apporter des capitaux, et la dette qui en résulte, chargent de responsabilités les fournisseurs comme les bénéficiaires de capital. Ces derniers doivent mener des politiques prudentes aussi bien du point de

vue économique que de la balance des paiements, gérer leur dette efficacement, sauvegarder leur crédibilité en tant qu'emprunteurs et assurer que les ressources — externes et internes — sont utilisées de façon productive. L'ajustement à des conditions économiques changeantes est inévitable, mais la communauté internationale doit être prête à soutenir ce processus et minimiser ses coûts sociaux et politiques.

Pays de l'OCDE — nouveaux pays industriels : le point sur les échanges

L'apparition sur la scène internationale des nouveaux pays industriels (NPI)¹ — exportateurs dynamiques de produits manufacturés — a eu des effets incontestables sur les pays industriels avancés. Effets bénéfiques pour les deux parties, mais nécessitant de la part des derniers des politiques d'ajustement dans certains secteurs, avait conclu une étude publiée par l'OCDE en 1979². Comment la situation a-t-elle évolué depuis cette analyse dont la base statistique s'arrêtait en 1977, dernière année pour laquelle des chiffres étaient disponibles ?

L'OCDE vient de mettre à jour ces données, en révisant les chiffres relatifs à 1977 (qui étaient préliminaires) et en les complétant par des informations concernant 1978 et 1979³.

Importations de l'OCDE en provenance des NPI : augmentation et ...

La part des NPI dans les importations de produits manufacturés des pays de l'OCDE s'est encore accrue, passant de 8,1 % en 1977 à 8,6 % en 1978 et à 8,9 % en 1979, ce qui prolonge la tendance générale observée depuis 1973. Cependant, au cours de cette dernière période, la part du Brésil et du Mexique est restée à peu près inchangée tandis que celles des NPI de l'OCDE et d'Extrême-Orient se sont accrues, passant respectivement de 1,8 à 2,1 % et de 4,8 à 5,3 %.

...diversification

L'évolution récente témoigne d'une diversification persistante des exportations des NPI à destination des pays de l'OCDE. Dans les deux groupes de produits où la part des importations en provenance des NPI était la plus élevée en 1977 (vêtements et cuir, chaussures et articles de voyage), celle-ci s'est stabilisée ou a même légèrement diminué. Le ralentissement de la pénétration des importations est également prononcé en ce qui concerne les

« articles manufacturés divers » et les textiles. En revanche, de nouveaux progrès substantiels ont été enregistrés dans presque tous les groupes de produits où la part des importations en provenance des NPI était encore assez faible en 1977. L'on observe par ailleurs une augmentation marginale de la part des autres pays en développement fournisseurs dans les groupes de produits où la part des NPI ne progresse plus.

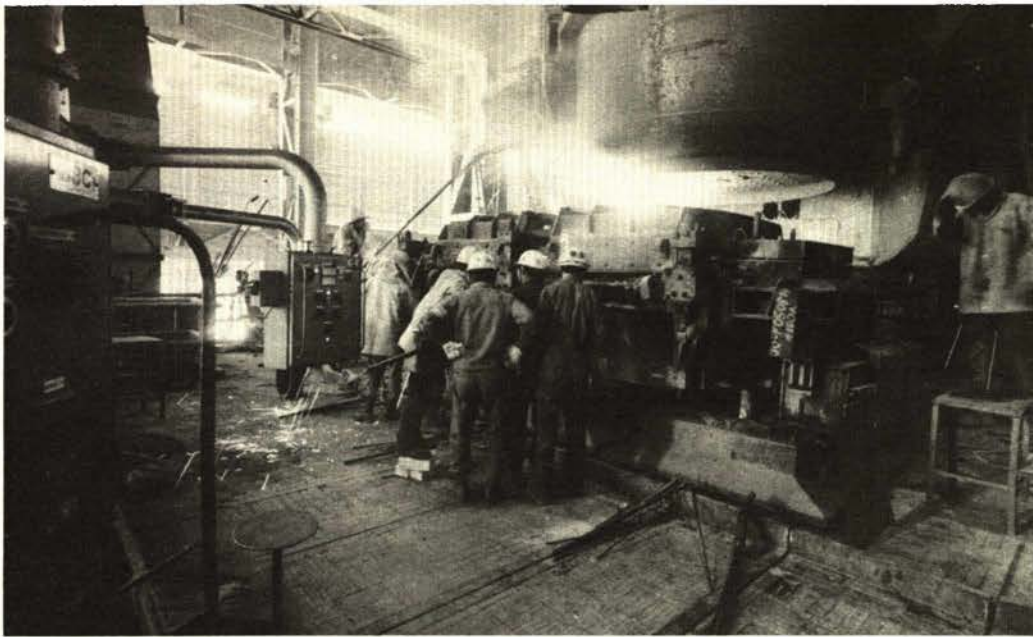
Exportations de l'OCDE vers les NPI : progression des biens d'équipement

Entre 1974 et 1977, la part des NPI dans les exportations de produits manufacturés de l'OCDE s'était réduite au profit des pays de l'OPEP. Cette tendance s'est nettement inversée entre 1977 et 1979 :

1. *Brésil, Corée du Sud, Espagne, Grèce, Hong-Kong, Mexique, Portugal, Singapour, Taiwan, Yougoslavie.*

2. *L'incidence des nouveaux pays industriels sur la production et les échanges des produits manufacturés et L'Observateur de l'OCDE N° 99, juillet 1979.*

3. *L'incidence des nouveaux pays industriels, OCDE, 1981.*



Les importations de la zone OCDE en provenance des NPI ont augmenté de 22 milliards de dollars de 1977 à 1979, mais les exportations à destination de ces pays ont progressé beaucoup plus encore. Ci-dessus : aciérie en Corée du Sud. Parmi les NPI, la Corée est le deuxième exportateur d'acier ordinaire, mais elle importe également de la zone OCDE des quantités considérables d'acier de haute qualité.

la part des NPI est passée de 9,3 à 10,1 %, les principaux importateurs étant les NPI d'Extrême-Orient, le Brésil et le Mexique, tandis que celle des marchés de l'OPEP, qui avait atteint le niveau record de 10,8 % en 1977, est tombée en 1979 à 8,4 %.

C'est dans une très large mesure la progression des livraisons de biens d'équipement qui explique l'accroissement de la part des NPI dans les marchés d'exporta-

tion de produits manufacturés de l'OCDE. En effet, après être resté stable entre 1974 et 1977, le volume des exportations de biens d'équipement des pays de l'OCDE à destination des NPI a augmenté au cours des deux années suivantes d'environ 16 %, alors que ces exportations stagnaient sur tous les autres marchés. Quant à la dépendance des différents pays de l'OCDE à l'égard des marchés des NPI, elle n'a guère

ECHANGES OCDE – NPI

Source/destination	Produits manufacturés – importations (I) et exportations (E) totales de l'OCDE						Biens d'équipement – exportations totales de l'OCDE	
	%						1973 = 100	
	1973		1977		1979		1977	1979
	I	E	I	E	I	E		
Canada	4,9	5,6	4,8	4,9	4,1	4,2	99,6	100,6
États-Unis	13,8	12,3	13,1	11,2	12,7	10,6	107,9	120,0
Japon	7,3	2,2	8,8	1,4	8,0	1,8	75,2	101,3
France	8,0	7,2	7,9	6,8	8,2	7,2	111,8	124,4
Allemagne	19,2	8,9	17,6	8,6	17,4	9,6	118,9	143,6
Italie	6,1	4,0	6,5	3,3	7,0	4,0	95,3	114,3
Royaume-Uni	6,9	5,6	6,9	5,0	6,8	6,1	93,4	112,7
NPI de l'OCDE ¹	1,6	3,3	1,8	2,7	2,1	2,5	96,2	84,4
Autres OCDE	22,1	24,1	20,9	22,6	19,8	22,2	114,3	113,0
OCDE	89,9	73,2	88,4	66,5	86,0	68,2	106,8	114,5
Brésil et Mexique	0,9	2,6	1,0	2,1	1,1	2,4	97,8	119,4
NPI d'Extrême-Orient ²	3,8	3,3	4,8	3,4	5,3	4,1	128,6	171,0
Total NPI	6,8	10,3	8,1	9,3	8,9	10,1	106,7	124,2
Pays de l'Est ³	2,1	4,1	2,3	4,8	2,3	4,7	149,7	142,2
OPEP		4,7		10,8		8,4	320,3	248,8
Autres PVD	2,1	8,1	2,4	8,7	2,6	8,2	139,9	131,1
Autres pays	0,7	2,9	0,7	2,6	2,3	2,9	115,9	131,0
Monde	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	125,0	128,2

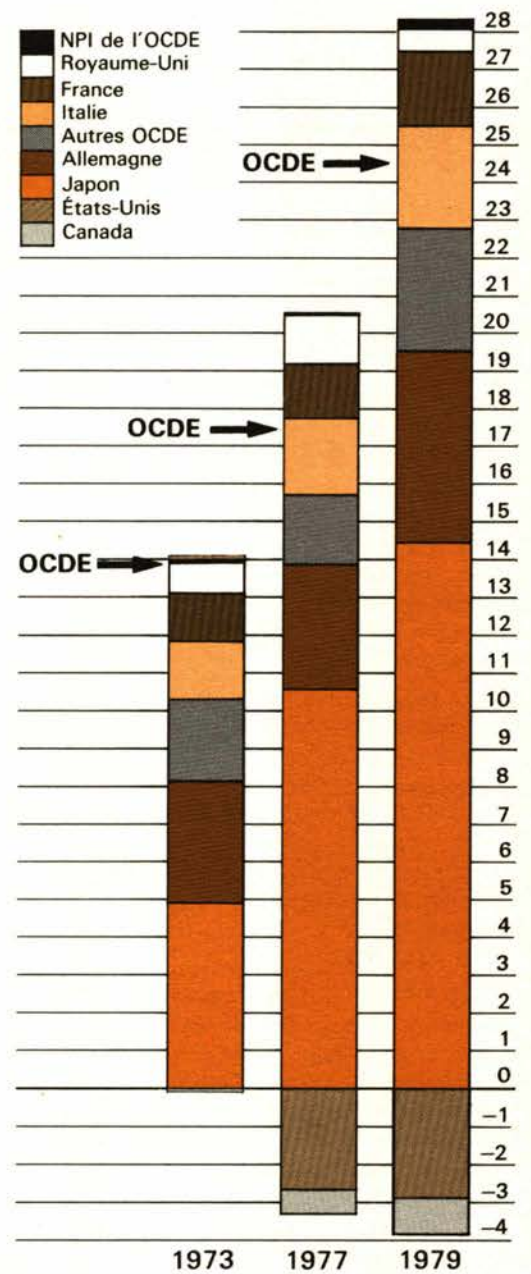
1. Espagne, Grèce, Portugal.

2. Corée du Sud, Hong-Kong, Singapour, Taiwan.

3. CAEM et pays communistes en Asie.

SOLDE COMMERCIAL OCDE/NPI – PRODUITS MANUFACTURÉS

fob/fob – milliards de dollars



varié entre 1977 et 1979, si ce n'est que les exportations des États-Unis ont marqué une forte reprise et que celles du Royaume-Uni ont continué à diminuer.

Solde : excédent accru de l'OCDE

L'excédent d'exportation de produits manufacturés qu'enregistrent traditionnellement les pays de l'OCDE vis-à-vis des NPI a connu une progression particulièrement importante entre 1977 et 1979; il s'est accru de plus de 7 milliards de dollars (graphique). A l'exception du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada, tous les pays de l'OCDE ont contribué à cette évolution, encore que la plus grande partie de l'excédent ait continué d'être le fait du Japon. Cependant pour la première fois depuis 1972 l'excédent global a diminué en 1979 à prix constants.

Accord sur les conditions des crédits à l'exportation

La plupart des gouvernements des pays de l'OCDE apportent un soutien à des crédits proposés aux acheteurs éventuels par leurs exportateurs et leurs institutions financières. Cet élément peut être décisif dans la concurrence internationale à laquelle donne lieu la recherche de marchés. Éviter qu'une concurrence excessive en matière de soutien public des crédits à l'exportation entraîne une distorsion des échanges est un objectif international important.

À l'issue des négociations intenses menées au siège de l'OCDE, vingt-deux pays ont abouti à un accord sur une série de lignes directrices destinées à guider l'action des pouvoirs publics à l'égard des crédits à l'exportation. Il en est résulté un « arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public », entré en vigueur le 1^{er} avril 1978.

Le 1^{er} juillet 1980, les taux d'intérêt minimum stipulés dans les lignes directrices ont été légèrement augmentés, mais les négociations se sont poursuivies afin de parvenir à une augmentation plus importante qui permettrait de rapprocher les taux minimum des conditions en vigueur sur les marchés financiers internationaux.

En décembre 1980, les négociations étaient dans l'impasse mais les efforts des participants à l'arrangement sur les crédits à l'exportation ont reçu une nouvelle impulsion tant à la suite de la réunion ministérielle du Conseil de l'OCDE en juin dernier que de la réunion au sommet d'Ottawa. Ils se sont rencontrés à nouveau début octobre à l'OCDE en vue de faire aboutir leurs négociations sur les adaptations de l'arrangement concernant, en particulier, le niveau des taux d'intérêt minimum.

Plusieurs démarches ont été faites pour aboutir à une solution mutuellement acceptable. Un accord *ad referendum* a finalement été conclu par la quasi-totalité des délégations sur un compromis présenté par le représentant de la Commission des Communautés européennes. Cette proposition comportait quatre points.

1. Un relèvement de 2,5 % des taux d'intérêt minimum du barème actuel, à l'exception des taux applicables aux crédits

de plus de cinq ans consentis aux pays de la catégorie III — dits pays relativement pauvres — dont le relèvement serait de 2,25 %. Le barème des taux minimum est donc modifié de la façon suivante :

Classification du pays	Durée du crédit (années)		
	2 à 5 ans	plus de 5 à 8 ans ½	plus de 8 ans ½
I Relativement riche	11,0 %	11,25 %	pas applicable
II Intermédiaire	10,5 %	11,0 %	..
III Relativement pauvre	10,0 %	10,0 %	10,0 %

2. Une disposition spéciale est prévue pour les pays dont les taux d'intérêt sont inférieurs aux taux d'intérêt minimum du barème modifié. Les crédits à l'exportation libellés dans la monnaie de ces pays pourraient être financés par le secteur public à un taux d'intérêt minimum de 9,25 %.

3. Un renforcement des dispositions de l'arrangement concernant les crédits mixtes, c'est-à-dire ceux qui combinent crédits à l'exportation et aide publique au développement. Cette aide liée sera assujettie à la procédure de notification préalable, qui prévoit la possibilité de discussions dans le cas de crédits comportant un élément de libéralité inférieur à 15 %. Les crédits dont l'élément de libéralité est égal ou supérieur à 15 % mais inférieur à 25 % seront soumis à la procédure de notification préalable sans discussion, qui s'appliquait auparavant aux crédits de la première catégorie. Les crédits comportant un élément de libéralité égal ou supérieur à 25 %, qui ne devaient faire l'objet d'aucune procédure de notification, seront soumis à la procédure de notification immédiate qui s'appliquait précédemment aux crédits dont l'élément de libéralité se situe dans la tranche 15 à 25 % ci-dessus.

4. L'ensemble de la proposition constitue une solution provisoire valable pour une période de six mois et serait révisable avant l'expiration de cette période.

De plus, il a été décidé que cette solution devrait être mise en application à dater du 16 novembre 1981.

Financement budgétaire et contrôle

Les problèmes posés par la persistance en présence d'objectifs monétaires d'une étude du Secrétariat de l'OCDE sur le financement budgétaire et contrôle monétaire¹, qui étudie, d'une part, des conséquences budgétaires importants pour les politiques et, d'autre part, de la mesure des emprunts du secteur public risque privé. Elle retrace l'expérience de dix ans de déficit budgétaire au cours des sept grands pays Membres.

L'article qui suit, rédigé par Adrian Chouraqui², résume certaines des conclusions de cette étude.

Après l'effondrement du système de Bretton Woods au début des années soixante-dix, certains pays ont parfois estimé nécessaire et possible de se protéger, par le biais de la flexibilité des taux de change, des effets de politiques plus inflationnistes menées par leurs partenaires commerciaux. Par la suite, la préoccupation majeure qu'est devenue l'inflation a conduit à faire une plus grande place aux politiques monétaires axées sur le contrôle des agrégats de monnaie et de crédit³.

Par ailleurs, les déficits budgétaires ont eu tendance à augmenter dans les années soixante-dix, à la fois en raison du ralentissement de la croissance économique qui a eu pour effet de réduire les recettes fiscales et d'accroître certaines dépenses publiques (allocations chômage par exemple) et du fait des mesures prises pour soutenir la demande dans le cadre de politiques budgétaires expansionnistes. Ces derniers temps, les responsables de la politique économique, dans un certain nombre de pays, se sont de plus en plus attachés à réduire ces déficits. Cette attitude s'explique, entre autres, par des préoccupations liées aux conséquences du financement de déficits budgétaires de grande ampleur. Deux problèmes sont notamment apparus à cet égard. En premier lieu, s'il est vrai qu'en régime de taux de change flottants, les opérations avec l'étranger n'empêchent pas nécessairement les pays de mener des

monétaire

ance de déficits budgétaires élevés restrictifs sont analysés en détail dans intitulée Financement du déficit bud- doit paraître prochainement. Cette çquences du financement de déficits çques de contrôle des agrégats moné- dans laquelle l'augmentation des d'entraver le financement du secteur pays de l'OCDE en matière de finan- de la période 1965-1980, dont celle

Blundell-Wignall et Jean-Claude principales questions examinées dans

politiques monétaires indépendantes, le financement de déficits budgétaires importants peut compromettre le succès de ces politiques s'il se traduit par une expansion du crédit bancaire intérieur. En second lieu, si les autorités parviennent à limiter l'offre de crédit bancaire intérieur, le financement du déficit budgétaire par la voie non monétaire risque d'absorber l'épargne des particuliers et, partant, de réduire les ressources disponibles pour le financement du secteur privé (« effet d'éviction »).

Problèmes relatifs au contrôle monétaire

Parmi les pays présentés dans le graphique ci-contre, les dispositifs institutionnels sur lesquels repose le contrôle monétaire diffèrent sensiblement; en gros cependant, ils peuvent être classés en deux groupes: les systèmes de contrôle du type I et ceux du type II. Cette distinction a trait aux secteurs sur le comportement desquels les autorités essaient d'influer directement pour contrôler la masse monétaire. Dans les systèmes du type I, les autorités agissent principalement sur le portefeuille des banques commerciales pour influencer sur l'évolution de leurs exigibilités. L'exemple le plus clair de ce mode d'action est le contrôle de la base monétaire, dont une version est actuellement pratiquée aux États-Unis. Les banques sont

tenues de respecter un rapport minimum entre leurs avoirs liquides et leurs exigibilités sous forme de dépôts, de sorte que l'importance des premiers impose un plafond au niveau des secondes. La banque centrale fait varier l'importance des avoirs liquides du système bancaire (lesquels constituent ses propres exigibilités) par le biais d'opérations sur le marché monétaire, de ses concours aux banques commerciales, etc. Les taux d'intérêt s'ajustent de manière à équilibrer la demande et l'offre de monnaie et de crédit, le crédit bancaire ne faisant l'objet d'aucun contrôle administratif. Une caractéristique institutionnelle fondamentale de ce type de système est que la banque centrale est indépendante du mécanisme de financement du déficit budgétaire. Autrement dit, la monétisation de la dette publique, qui se produit en cas de financement par la banque centrale, n'est aucunement automatique.

Les systèmes du type II, en revanche, se caractérisent par un contrôle de la masse monétaire par le biais de ses contreparties, lequel repose essentiellement sur l'action exercée sur le comportement du secteur privé non bancaire au moyen de taux d'intérêt réglementés. D'une façon générale, les taux d'intérêt sont fixés de manière à influencer sur la demande de crédit bancaire émanant du secteur privé et sa demande de titres publics, laquelle, selon l'importance du déficit budgétaire, détermine indirectement les emprunts des administrations publiques auprès des banques. Ainsi, à des taux d'intérêt donnés, le système bancaire doit normalement couvrir le reste du déficit budgétaire (non financé par le secteur privé), la banque centrale pouvant facilement modifier le niveau des réserves liquides qu'il est tenu de respecter.

Mis à part les États-Unis, dont le système est caractéristique du type I, le classement des différents pays considérés n'est, dans la pratique, pas évident. Les autorités allemandes et canadiennes s'efforcent de contrôler un agrégat de masse monétaire influencé par les transferts que le secteur non-bancaire opère d'une catégorie de dépôts à une autre en réaction aux variations des taux d'intérêt; elles portent aussi une certaine attention à l'élasticité de la demande de monnaie par rapport aux taux d'intérêt. Dans l'un et l'autre pays, cependant, c'est sur la liquidité et l'évolution du portefeuille des banques commerciales que les autorités agissent directement pour atteindre des objectifs monétaires définis sur la base des exigibilités du système bancaire. En ce sens, on peut considérer que les systèmes allemand et canadien appartiennent en gros au type I. En revanche, l'Australie, la Belgique, le Danemark, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni⁴ pourraient être considérés dans l'ensemble comme ayant des systèmes de contrôle monétaire du type II.

Dans ce deuxième type de systèmes, une augmentation imprévue du déficit budgétaire, sans changement des taux d'intérêt, se traduira normalement, dans l'immédiat, par une expansion du crédit bancaire et de la masse monétaire⁵. De fait, en

l'absence de modification des taux d'intérêt, le secteur privé ne se trouvera pas incité à accroître ses achats de titres de la dette publique; dans ces conditions, les administrations se procureront normalement les moyens de financement supplémentaires directement auprès des banques, la banque centrale fournissant à celles-ci le supplément de liquidités dont elles peuvent avoir besoin à cet effet. La difficulté de prévoir certaines variables peut en outre empêcher de revenir aux objectifs monétaires une fois que l'on s'en est écarté. De fait, la demande prévisible de crédit bancaire et de titres de la dette publique émanant des ménages et des entreprises est difficile à apprécier, tout comme l'évolution du déficit budgétaire lui-même. Dans les systèmes du type II, les autorités ont fréquemment eu recours à un encadrement quantitatif de l'expansion de crédit bancaire de façon à accroître leur marge de manœuvre pour atteindre les objectifs monétaires. S'il est vrai que cette forme de rationnement du crédit a souvent facilité la réalisation des objectifs annoncés en matière de croissance de la masse monétaire, les banques peuvent cependant trouver des moyens de se soustraire au plafonnement du crédit et d'accroître leurs concours par d'autres voies, processus quelquefois qualifié de « désintermédiation ».

Un examen rapide des données présentées dans le graphique ci-après n'apportent que peu d'éclaircissements sur la question de savoir si des fluctuations du déficit budgétaire posent des problèmes pour le contrôle de l'expansion monétaire. La croissance monétaire s'est très fortement accélérée au début des années soixante-dix et cette accélération a coïncidé, dans un certain nombre de pays, avec la mise en œuvre de politiques budgétaires

1. *Série des Études monétaires de l'OCDE, 1981.*

2. *Membres de la division des politiques monétaires et budgétaires, du département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE. D'autres membres de cette division, notamment Paul Atkinson, ont participé à la réalisation de l'étude susmentionnée.*

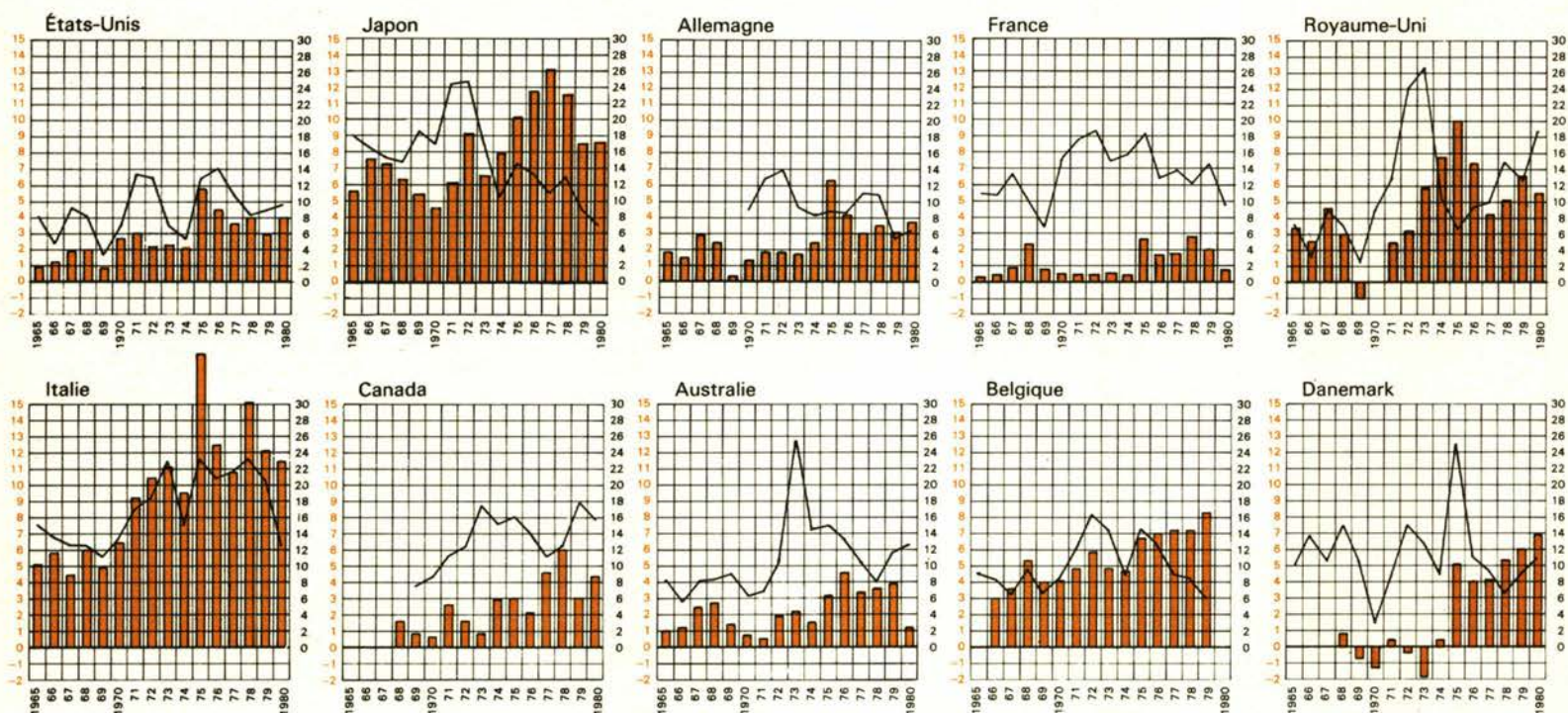
3. *La mise en place de politiques fondées sur la formulation d'objectifs monétaires est examinée dans Objectifs monétaires et lutte contre l'inflation, Série des Études monétaires de l'OCDE (1979). Voir également L'Observateur de l'OCDE, N° 103, mars 1980.*

4. *Jusqu'à ces derniers temps du moins: en effet, la politique monétaire au Royaume-Uni a fait l'objet de réformes récentes, parmi lesquelles l'abolition du « corset » (limites quantitatives à l'accroissement de certaines exigibilités des banques), l'application aux banques d'un coefficient de réserves obligatoires uniforme et une orientation vers une plus grande flexibilité des taux d'intérêt en général.*

5. *Dans les systèmes du type II, les banques centrales fixent les objectifs monétaires et orientent les taux d'intérêt en tenant compte du niveau prévu du déficit budgétaire. De ce fait, toute évolution imprévue de ce déficit peut conduire à des fluctuations des agrégats monétaires.*

DÉFICITS BUDGÉTAIRES ET EXPANSION MONÉTAIRE

Les histogrammes en couleur (échelle de gauche) représentent les besoins d'emprunt du secteur public en pourcentage du PNB/PIB en valeur. Les courbes en noir (échelle de droite) indiquent les taux annuels de variation de la masse monétaire au sens large.



Définitions :

Le besoin d'emprunt du secteur public correspond normalement à l'accroissement du passif de l'administration centrale, des administrations locales et des entreprises publiques, tel que recensé dans les tableaux d'opérations financières. Toutefois, les dispositions institutionnelles régissant le financement du budget et la création monétaire dans certains pays obligent à définir le « secteur public » comme étant constitué de l'administration centrale seulement, les autres catégories d'administrations et les entreprises publiques étant considérées comme faisant partie du secteur privé. C'est le besoin d'emprunt du secteur public dans son ensemble qui est pris en considération dans le cas du Japon, du Royaume-Uni et de la Belgique, tandis que pour l'Allemagne et l'Italie, c'est celui des administrations publiques (non compris, donc, les entreprises publiques). Le besoin d'emprunt de secteur public est défini comme celui de l'administration centrale aux États-Unis, en France, au Canada, en Australie et au Danemark, y compris les emprunts effectués par l'administration centrale pour le compte des administrations locales, lesquels sont importants au Canada et en Australie. Les données pour l'Australie sont sur la base des exercices budgétaires se terminant le 30 juin. Les termes « déficits budgétaires » et « besoin d'emprunt du secteur public » sont employés alternativement dans le texte.

Les agrégats de masse monétaire utilisés sont : États-Unis, M2; Japon, M2 (plus certificats de dépôt depuis 1979); Allemagne, M3; France, M2; Royaume-Uni, M3 en sterling; Italie, M2; Canada, M2; Australie, M3; Belgique, M2; Danemark, M2.

expansionnistes. Mais les déficits budgétaires élevés enregistrés à partir du milieu des années soixante-dix se sont dans bien des cas accompagnés d'une croissance monétaire plus faible que dans la période précédente. Cela s'explique pour trois raisons :

- les autorités peuvent agir de manière à contrecarrer l'expansion monétaire potentielle liée à un accroissement du déficit budgétaire, et c'est dans la deuxième moitié des années soixante-dix qu'elles se sont attachées à édicter des limites à la croissance monétaire
- dans la mesure où les autorités s'efforcent de contrôler les variations du taux de change, l'incidence des opérations avec l'étranger sur la masse monétaire peut compenser celle liée à l'évolution du crédit intérieur (étant donné que dans ce cas, les banques centrales sont amenées à acheter ou à vendre de la monnaie nationale sur les marchés des changes)
- les déficits budgétaires importants du milieu des années soixante-dix résultent de la récession et il se peut que l'accroissement de la demande de crédit des administrations publiques se soit simplement subs-

titué à la demande réduite de crédit du secteur privé.

Ces questions sont parmi celles qui sont examinées pays par pays dans l'étude *Financement du déficit budgétaire et contrôle monétaire*. Cette étude contient également quelques résultats de simulations effectuées à l'aide de modèles économétriques. Les problèmes en cause risquent de se révéler plus délicats dans les années à venir. La lutte contre une inflation persistante met en effet à l'épreuve la capacité des autorités à réaliser leurs objectifs monétaires — en permettant, le cas échéant, une hausse des taux d'intérêt — ce, en présence de déficits budgétaires très élevés.

L'effet d'éviction

L'« effet d'éviction » est une expression forgée par les économistes pour désigner tout phénomène de substitution de l'activité économique publique à l'activité privée. Dans le contexte qui nous intéresse ici, il vise le cas où le mode de financement des dépenses publiques prive le secteur privé des moyens de financer ses dépenses. La question essentielle est de savoir si un déficit budgétaire financé par émissions

d'obligations — c'est-à-dire un déficit qui n'est pas créateur de monnaie — se substitue à des dépenses privées d'un montant à peu près équivalent, compensant ainsi tout effet de relance de l'activité par le canal du budget. Si les autorités adhèrent strictement à l'objectif de croissance de la masse monétaire, les emprunts effectués par les administrations publiques sur les marchés de capitaux, pour financer une augmentation du déficit budgétaire, tendront à faire monter les taux d'intérêt dans des proportions suffisantes pour que s'opère un transfert de fonds au profit de ces administrations. Les dépenses du secteur privé diminueront alors, sauf si ce dernier peut trouver d'autres sources de financement. Celles-ci sont essentiellement de trois ordres. D'une part, le secteur privé peut réduire ses encaisses, c'est-à-dire détenir moins de monnaie en portefeuille. D'autre part, l'incidence de la dette publique sur l'importance et la composition de l'ensemble du patrimoine financier peut avoir des effets indépendants sur les dépenses privées, la demande de crédit, etc. Enfin, les emprunts des administrations publiques peuvent être financés par des capitaux extérieurs.

Substitution des obligations aux avoirs monétaires

La réduction des encaisses monétaires est peut-être le mieux connu des mécanismes permettant de compenser l'« effet d'éviction ». Le portefeuille des agents du secteur privé se composant d'avoirs en monnaie et d'obligations, la hausse des taux d'intérêt peut entraîner un phénomène de substitution au profit de ces dernières. Si la masse monétaire demeure inchangée, ce phénomène de substitution est compatible avec une hausse du niveau des revenus et des dépenses, et l'influence de la politique budgétaire sur l'économie peut s'avérer efficace. L'importance de ce phénomène dépend de l'élasticité de la demande de monnaie par rapport aux taux d'intérêt. Ainsi, l'« effet d'éviction » associé à un accroissement du déficit budgétaire financé par émission d'obligations sera d'autant plus faible que, par rapport aux taux d'intérêt, la demande de monnaie sera élastique et les composantes de la dépense privée inélastiques.

Les données empiriques dont on dispose à ce sujet pour les pays figurant dans le graphique, lesquelles sont analysées dans l'étude à paraître, ne sont en général pas concluantes. Il est difficile d'identifier des élasticités stables de la demande de monnaie, et des composantes de la dépense privée par rapport aux taux d'intérêt. De plus, dans certains pays, le rationnement administratif du crédit implique que les taux d'intérêt sont fréquemment de mauvais indicateurs du coût du crédit. Il est intéressant de noter que, dans ces pays, les « effets d'éviction » risquent, assez paradoxalement, d'être plus importants qu'ailleurs. La raison en est que le secteur privé ne se trouve pas incité à réduire ses encaisses, dans la mesure où l'encadrement du crédit apparaît comme un substitut à une hausse sensible des taux d'intérêt.

Les obligations en tant qu'élément du patrimoine financier

Le deuxième moyen par lequel l'« effet d'éviction » peut être compensé, à savoir l'influence sur le patrimoine financier, est matière à controverse. Les titres de la dette publique constituent-ils pour leurs détenteurs une augmentation de leurs actifs nets de nature à stimuler la demande? Ou bien la charge représentée pour les contribuables par les paiements d'intérêts actuels et futurs, conjuguée à l'amortissement final des obligations, réduit-elle le patrimoine financier? L'« éviction » de tout investissement du secteur privé par les dépenses des administrations publiques réduit-elle le stock net de capital? Ou bien ce phénomène est-il suffisamment compensé par la formation de capital des administrations publiques? Une hausse des taux d'intérêt implique une baisse des cours des actifs financiers existants, ce qui pourrait aussi avoir pour effet de réduire le patrimoine. Comme ces diverses possibilités tendent à l'indiquer, on peut percevoir un accroissement du déficit budgétaire financé par

l'émission d'obligations comme un facteur d'augmentation ou de diminution du patrimoine du secteur privé. Les données empiriques dont on dispose sur ces questions sont encore moins concluantes que celles qui se rapportent aux élasticités de la demande de monnaie par rapport aux taux d'intérêt.

Une question intéressante liée à celles qui précèdent se pose dans le cas où les titres émis pour financer le déficit budgétaire ont une échéance assez brève et sont suffisamment liquides pour constituer d'excellents substituts de l'agrégat de masse monétaire choisi comme objectif. Leur émission entraînerait alors une diminution de la demande de monnaie qui, compte tenu de l'offre, se traduirait par une impulsion expansionniste nette. Cet effet, appelé quelquefois « effet d'attraction », exige que l'émission de titres s'ajoute à la masse monétaire « effective ». Toutefois, s'il en était ainsi, cela tendrait à indiquer que la masse monétaire retenue comme objectif a été mal définie, et serait contraire à l'« esprit » de la formulation d'objectifs monétaires qui est à la base de la conception actuelle des politiques anti-inflationnistes.

Emprunts à l'étranger

Dans une économie ouverte, les emprunteurs privés évincés du marché du crédit intérieur peuvent se financer à l'étranger, dans la mesure où les capitaux se déplacent d'un pays à l'autre; cela offre au secteur privé une troisième possibilité de maintenir le niveau de ses dépenses face à une

augmentation du déficit budgétaire financée par émission d'obligations. Si le taux de change est fixe, la masse monétaire augmentera par suite des entrées de capitaux, auquel cas le problème de « l'éviction » ne se pose pas. Mais si la banque centrale, soucieuse de réaliser son objectif monétaire, évite d'intervenir sur le marché des changes et laisse flotter sa monnaie, le résultat dépend de la mesure dans laquelle les capitaux étrangers s'ajoutent aux sources de financement intérieures. Si le volume des capitaux importés est suffisant pour empêcher les taux d'intérêt intérieurs de monter sous l'effet de l'augmentation des emprunts des administrations publiques, les dépenses du secteur privé ne seront pas « évincées ». En pareil cas, toutefois, la politique budgétaire expansionniste n'aura pas nécessairement pour effet d'accroître le revenu national, en raison de ce que l'on pourrait appeler « l'éviction par le biais du taux de change ». De fait, les entrées de capitaux et les dépenses privées augmentent, mais comme les réserves de change totales demeurent inchangées, le taux de change tendra à s'apprécier jusqu'à ce que la détérioration de la balance des paiements courants compense les entrées de capitaux induites.

Seules les simulations effectuées à l'aide de modèles économétriques nationaux permettent de se rendre compte de l'efficacité de la politique budgétaire dans les pays considérés. Ces simulations sont examinées dans l'étude monétaire citée plus haut. De petits modèles mis au point par le Secrétariat de l'OCDE fournissent également certaines informations à cet égard. Quelques résultats obtenus à partir de ces modèles sont reproduits dans le tableau ci-contre: celui-ci présente des estimations des effets multiplicateurs du revenu national résultant des dépenses des administrations publiques dans l'hypothèse d'une politique monétaire d'accompagnement et de non-accompagnement. L'analyse de ces résultats, dont l'ordre de grandeur doit être considéré avec prudence, fait apparaître certains points intéressants.

- Dans le cas d'une politique monétaire d'accompagnement, les multiplicateurs afférents à une impulsion engendrée par les dépenses des administrations publiques sont plus faibles en régime de taux de change fixes qu'avec des taux de change flexibles. Cette différence s'explique par les effets stimulants de la baisse du taux de change qui se produit dans la seconde situation, alors que dans la première les opérations avec l'étranger se traduisent par une incidence négative sur la création monétaire.

- Dans le cas de non-accompagnement par la politique monétaire, les multiplicateurs sont beaucoup plus faibles⁶, car l'augmentation de la demande de crédit et la pression à la hausse qui s'exerce *ex ante* sur les taux d'intérêt entraînent des entrées

MULTIPLICATEURS DES DÉPENSES PUBLIQUES

Effets sur le produit national en valeur selon l'orientation de la politique monétaire et le régime de taux de change considéré

A = Taux de change fixes

B = Taux de change flottants

Pays		Politique monétaire d'accompagnement	Politique monétaire de non-accompagnement
États-Unis	A	1,99	—
	B	3,35	0,35
Japon	A	2,41	—
	B	4,51	0,91
Allemagne	A	1,17	—
	B	3,11	0,67
France	A	1,23	—
	B	3,14	1,15
Royaume-Uni	A	0,98	—
	B	3,28	0,97
Italie	A	1,18	—
	B	3,45	0,41
Canada	A	1,33	—
	B	3,35	0,64

6. Ces multiplicateurs supposent des taux de change flexibles.

de capitaux qui font monter le taux de change. Cette évolution aggrave le déficit de la balance des opérations courantes, ce qui produit un effet négatif sur le revenu national.

*
*
*

Deux conclusions d'ordre général méritent, semble-t-il, d'être formulées.

• Premièrement, il se peut que d'importants déficits budgétaires aient tendu à compliquer la tâche des autorités nationales ces dernières années pour ce qui est de la réalisation des objectifs monétaires annoncés. Dans certains pays, cela peut s'expliquer par la difficulté de prévoir l'importance future de la demande de crédit bancaire des administrations publiques et du secteur privé. Plus essentiel encore est

le fait que des déficits budgétaires de grande ampleur risquent de compromettre la « crédibilité » des objectifs monétaires s'ils font monter les taux d'intérêt à des niveaux très élevés. L'attente qui peut se développer quant à un futur assouplissement de la politique monétaire pourra avoir des conséquences pour les anticipations inflationnistes et risque donc de se traduire par une hausse encore plus forte des taux d'intérêt. Cela justifie la nécessité de réduire les déficits budgétaires dans ces conditions et éclaire les mesures en ce sens récemment annoncées dans un certain nombre de pays.

• Deuxièmement, si le financement d'une politique budgétaire expansionniste par des voies non monétaires risque « d'évincer » une partie de la demande du secteur privé, une réduction des actifs sous forme d'en-

caisses ou des entrées de capitaux peuvent avoir pour effet de compenser en grande partie cette évolution. Toutefois, la hausse du taux de change susceptible d'être déclenchée par les entrées de capitaux peut tendre à limiter l'effet de stimulation de la politique budgétaire sur le revenu national. Les controverses théoriques sur le point de savoir si les déficits des administrations publiques absorbent l'épargne privée, si les titres de la dette publique constituent une création d'actifs nets, etc., se situent fréquemment dans le contexte d'une économie fermée. L'« éviction par le biais du taux de change » est un phénomène plus facilement observable dans la réalité et il conviendrait peut-être de porter une plus grande attention aux conséquences que des déficits budgétaires élevés impliquent au niveau international.

Un « secteur quaternaire » dans l'économie ?

par Hans Peter Gassmann,
direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE

Les statistiques divisent traditionnellement l'économie en trois secteurs : l'agriculture, les industries manufacturières et les services. Colin Clark avait attiré l'attention, il y a longtemps déjà, sur l'évolution structurelle qui se produisait dans ces secteurs : le déplacement de la population active du secteur agricole vers les industries manufacturières puis vers les services. Dans plusieurs pays Membres de l'OCDE, comme le Canada et les Etats-Unis, plus de 60 % de la population active sont maintenant employés dans le secteur des services. Le moment est peut-être venu de jeter un regard neuf sur cette classification ternaire. Un nouveau rapport que vient de publier l'OCDE¹ constitue une tentative dans ce sens.

Les professions liées à la production, au stockage, à l'extraction et à la diffusion de l'information occupent une part de plus en plus importante de la population dans beaucoup de pays de l'OCDE et les ressources absorbées par ces activités pèsent d'un poids grandissant dans la production globale de biens et de services. Comme l'information est également au cœur d'une bonne partie des progrès technologiques les plus rapides réalisés dans les pays développés, un groupe d'experts du groupe de travail de l'OCDE sur les politiques de l'information, de l'informatique et des communications a tenté d'isoler le « secteur de l'information » des trois secteurs traditionnels qu'il recoupe — l'agriculture, les industries manufacturières et les services — afin de faciliter l'évaluation de son incidence présente et future sur l'emploi, la croissance économique et les échanges.

Quelle est l'ampleur du secteur de l'information ? Les experts de l'OCDE ont utilisé trois mesures :

- l'emploi en pourcentage de la population active totale
- la valeur ajoutée en pourcentage du PIB
- les exportations en pourcentage des échanges.

Toutes ces mesures font apparaître que la croissance du secteur de l'information a été très rapide depuis la deuxième guerre mondiale, bien qu'elle varie beaucoup d'un pays à l'autre.

Les professions liées à l'information et la population active

Toute profession comporte une part « activité d'information ». Par professions liées à l'information, les auteurs du rapport

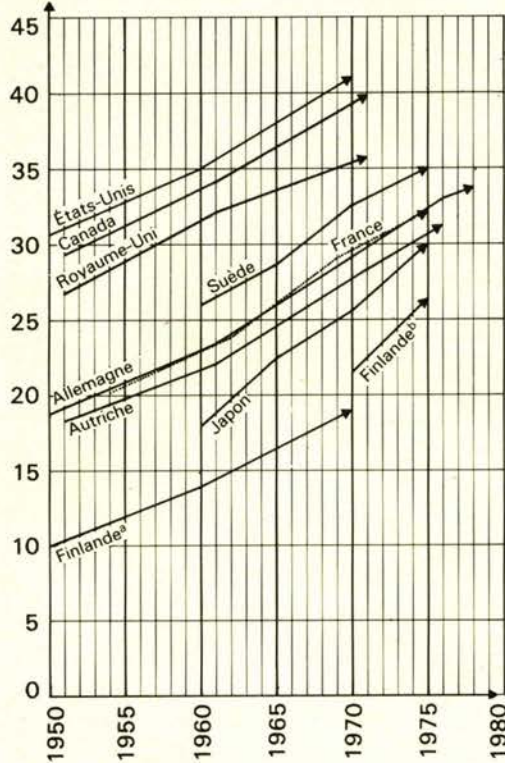
entendent les activités qui ont pour but premier la production, le traitement ou la distribution de l'information (« travailleurs de l'information » comme cadres administratifs, gestionnaires ou secrétaires) ; il faut y ajouter les activités de construction et d'entretien de l'infrastructure de l'information, qu'accomplissent par exemple les monteurs en téléphonie, les informaticiens et le personnel d'entretien des équipements de bureau. Le graphique A illustre le glissement vers ce type de professions qui s'est fait depuis la seconde guerre mondiale dans les neuf pays examinés. Tous les cinq ans, en moyenne, la part des professions liées à l'information dans la population active s'y est accrue de 2,8 %.

Si l'on isole cette catégorie d'emplois des secteurs traditionnels de l'agriculture, de l'industrie et des services, on peut se faire une idée plus précise de l'expansion des activités liées à l'information. Le graphique B montre un regroupement de ce type en quatre agrégats sectoriels. La tendance vers un développement du secteur de l'information est aisément discernable dans tous les pays considérés et l'on constate partout une contraction des emplois agricoles résiduels, une contraction des emplois résiduels du secteur industriel dans tous les pays sauf le Japon, et une expansion des emplois résiduels du

1. *Les activités d'information, de l'électronique et des technologies des télécommunications — Incidences sur l'emploi, la croissance et le commerce*, OECD 1981.

A. ÉVOLUTION DES EMPLOIS «INFORMATIONNELS»

en pourcentage de la population active



Les données pour la Finlande proviennent de deux sources séparées : (a) I. Pietarinen; (b) Service central de statistiques de Finlande. Les valeurs absolues pour une année donnée ne peuvent donc être comparées à celles d'autres pays, mais la tendance demeure intéressante.

secteur des services partout sauf au Royaume-Uni. En réalité, à la seule exception du Japon, le secteur de l'information est devenu le secteur le plus important, en termes d'emplois, dans tous les pays examinés entre le début des années 60 et le milieu des années 70.

Le secteur de l'information dans les comptes nationaux

En termes de comptabilité nationale, l'on appelle le secteur quaternaire «secteur d'information primaire». Il comprend les biens et les services qui véhiculent intrinsèquement l'information (tels que les livres) ou qui servent directement à la production, au traitement ou à la distribution de l'information (tels que les services téléphoniques) et qui sont vendus sur des marchés établis. Le tableau montre, pour quelques pays de l'OCDE, la valeur ajoutée par le secteur d'information primaire; il permet également de constater l'expansion considérable de ce secteur entre le début des années 60 et le milieu des années 70. En moyenne, sur chaque période de cinq ans, le secteur d'information primaire a fait progresser de 3,2 % supplémentaires la valeur ajoutée totale dans les pays représentés. Cette croissance a été essentiellement le fait — pour environ les trois quarts — des «services de

traitement de l'information» (par exemple les finances, l'immobilier, l'éducation, les services juridiques, la comptabilité, certains autres services consultatifs et les moyens de communication), le dernier quart étant imputable aux «biens d'information» — équipements de télécommunications, machines de bureau, etc.

Le rapport de l'OCDE identifie par ailleurs un «secteur d'information secondaire» qui comprend les services d'information utilisés pour la consommation intérieure au sein de l'administration ou des entreprises privées et qui ne sont pas vendus sur le marché (tableau).

Bien que limitées, les données disponibles permettent de constater que pendant la fin des années 60 et le début des années 70 la part du secteur d'information secondaire a diminué. Cela signifie que de nombreux services d'information, qui auparavant étaient assurés à l'intérieur de l'entreprise (comptabilité, conseil fiscal, recrutement du personnel, recherche et développement) ont été «satellisés» et sous-traités en dehors de l'entreprise ou de l'administration; ces services étant vendus sur un marché, ils figurent dans le secteur d'information primaire. Cela explique aussi la croissance rapide du secteur privé des services au cours des quinze dernières années : cette croissance a principalement concerné les services d'information.

Les biens et les services d'information dans les échanges internationaux

L'expansion continue, depuis la seconde guerre mondiale, de la part des biens et des services d'information dans le revenu national et la production des pays de l'OCDE a eu nécessairement une incidence à la fois sur la croissance et sur la structure des échanges internationaux. On a calculé que, pendant la période 1965-1975, la part des biens et des services liés à l'information est passée de 13 à près de 20 % du total des exportations des pays

LE SECTEUR QUATERNAIRE DANS LES COMPTES NATIONAUX

en pourcentage du PIB au coût des facteurs

	Année	Secteur d'information primaire	Secteur d'information secondaire
Australie	1968	14,6	n.d.
États-Unis	1958	19,6	23,1
	1967	23,8	24,7
	1972	24,8	—
	1974	—	24,4
France	1962	16,0	n.d.
	1972	18,5	n.d.
	1974	19,1	n.d.
Japon	1960	8,4	n.d.
	1965	14,4	21,8
	1970	18,8	16,2
Royaume-Uni	1963	16,0	13,8
	1972	22,0	10,9
Suède	1970	16,9	n.d.
	1975	17,8	n.d.

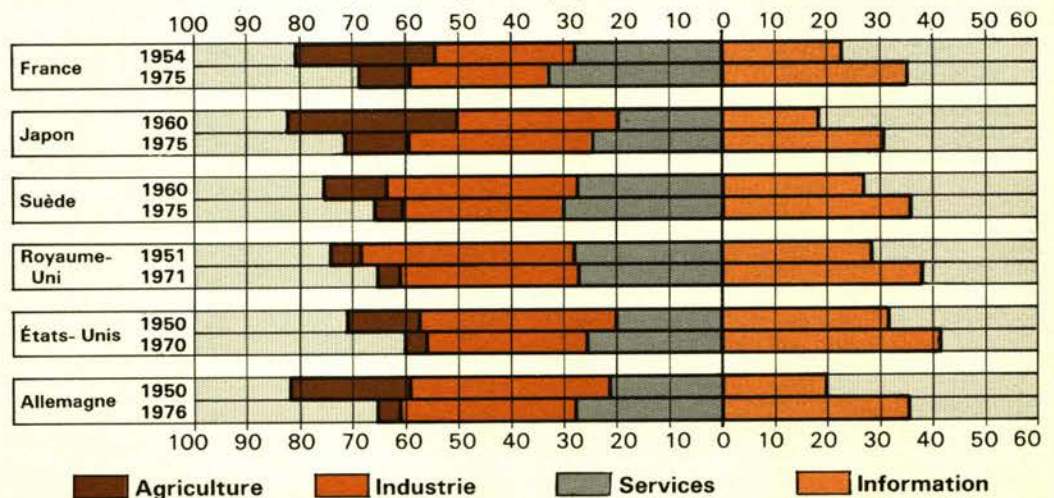
de l'OCDE, et de 17 à 30 % des échanges de produits finis des pays de l'OCDE.

C'est au Japon que la croissance a été la plus rapide : en 1975, plus de 46 % des exportations japonaises de produits finis (téléviseurs et calculatrices par exemple) à destination de la zone OCDE étaient représentés par des biens liés à l'information. Le graphique C montre l'évolution des parts de biens d'information dans les importations totales. On notera en particulier que la part du Japon a doublé au cours de la période 1965-76, tandis que celle des États-Unis diminuait de 3 % et celle de la CEE de 7 %.

Les services d'information sont plus difficiles à mesurer. Une étude faite par des experts de l'OCDE sur un secteur spécifique — le trafic téléphonique entre les

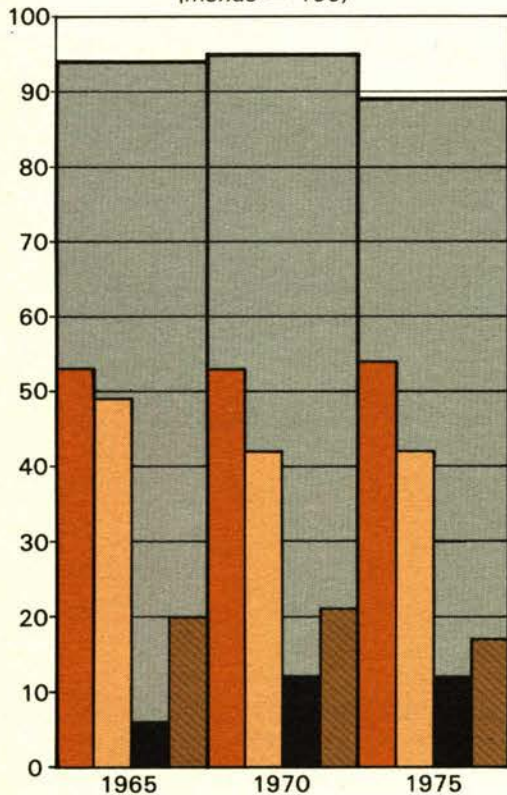
B. EMPLOI DANS QUATRE SECTEURS

en pourcentage de la population active



C. BIENS LIÉS A L'INFORMATION : SOURCES DES IMPORTATIONS DE L'OCDE

pourcentage par pays d'origine
(monde = 100)



■ Total OCDE dont :
■ OCDE Europe ■ Japon
■ CEE¹ ■ États-Unis

1. 9 pays de la CEE

pays de l'OCDE — a fait apparaître une progression de 16 % par an entre 1965 et 1976, soit un taux plus de trois fois supérieur à celui de l'expansion du trafic téléphonique intérieur.

Implications macro-économiques

Productivité

Quoi attendre de l'avenir ? Le rôle du secteur quaternaire dans l'économie dépendra dans une large mesure de l'évolution des techniques dans les domaines de l'électronique et des télécommunications. Les modifications du processus de production des industries manufacturières, grâce à l'introduction de microprocesseurs, seront importantes et contribueront sans doute fortement aux gains de productivité. On prévoit l'application à grande échelle de nouvelles techniques d'information dans les bureaux, avec le développement de la bureautique. Etant donné la sous-capitalisation de l'environnement de bureau et la faiblesse relative de la productivité de ce secteur, il s'agit d'un terrain fertile pour l'introduction massive de nouvelles techniques d'information.

Demande

En ce qui concerne la demande finale, la



Fabrication de microprocesseurs à l'usine Honeywell Bull d'Angers (France) : les tolérances sont vérifiées à l'aide d'un microscope électronique. Ces techniciens font-ils partie d'un secteur « quaternaire » ?

part des biens et des services d'information dans les dépenses des ménages ne paraît guère s'être accrue au cours des dix dernières années. Cela tient en partie au fait que les nouveaux biens d'information, tels que la télévision, se substituent à des services d'information plus anciens, comme le cinéma ou le théâtre. Il n'est pas impossible qu'il y a à un marché encore inexploité pour des services d'information bon marché ou pour des équipements électroniques domestiques peu coûteux, tels que l'ordinateur domestique, mais l'évolution qu'ont connue jusqu'ici depuis la fin de la guerre les dépenses finales de consommation ne permet pas de dire que les goûts du consommateur se soient davantage orientés vers des produits à contenu d'information plus important.

Emploi

La réduction des niveaux d'emploi n'est aucunement la conséquence inévitable des nouvelles techniques de l'électronique et des communications mais nous ignorons encore quel sera le solde entre emplois perdus et créés de leur fait. Il se peut cependant que les techniques liées à l'information aient une incidence négative sur les activités «de routine» de traitement de l'information. Ces emplois étant aujourd'hui assez largement occupés par des femmes, il pourrait y avoir là un sujet de préoccupation. De même, il pourrait être difficile pour les travailleurs sans qualifications de s'adapter aux nouvelles technologies d'information qui tendent à se substituer à la main-d'œuvre au niveau des emplois de routine (par exemple, les caissières dans les supermarchés). Il se pourrait même que certains métiers exigeant des compétences très spécialisées (par exemple, la composition typographique ou le réglage des machines en fonction de

l'évolution des caractéristiques du produit) en soient affectés.

Structure industrielle

Le développement des techniques de l'information pourrait avoir une forte incidence sur les structures des entreprises et des industries. L'accélération du progrès technique dans les industries de traitement de l'information et de télécommunications elles-mêmes, est susceptible de réduire les obstacles qui s'opposent à l'entrée de nouvelles firmes dans ce secteur et d'encourager les entreprises existantes à se lancer dans des domaines de production nouveaux et variés. Cette évolution pourrait offrir des possibilités aux PME, mais pourrait également inciter les grandes entreprises à se diversifier. De même, l'application des nouvelles techniques de l'information ouvre de vastes perspectives à la décentralisation de la production. L'exploitation de ces possibilités pourrait cependant privilégier les grandes sociétés qui font plus largement usage de l'information et accroître ainsi, au lieu de la réduire, la concentration.

**

Il est nécessaire d'étudier dans cette optique nouvelle les changements profonds, à long terme, qui se produisent actuellement dans les économies avancées, pour que les décideurs comprennent les dimensions complexes de l'économie du futur et se prémunissent contre les conséquences les moins souhaitables de cette évolution.

Le sujet vient d'être exploré plus avant lors d'une réunion tenue à l'OCDE en octobre sur le thème : technologie de l'information, productivité et emploi, qui sera analysé dans un numéro ultérieur de *L'Observateur de l'OCDE*.

Stimuler l'innovation dans les petites et moyennes entreprises

Les capacités d'innovation sont essentielles dans les efforts d'ajustement structurels que poursuivent actuellement les pays de l'OCDE dans tous les secteurs de leurs économies. Le potentiel innovateur des petites et moyennes entreprises suscite à cet égard un intérêt croissant de la part des pouvoirs publics.

Le comité de la politique scientifique et technologique vient d'achever une étude sur ce sujet¹. L'article ci-après en esquisse les principaux points saillants.

La place qu'occupent les PME dans les tissus industriels nationaux suffirait, à elle seule, à expliquer l'intérêt que portent aujourd'hui les pouvoirs publics à l'innovation dans ce type d'entreprise. Les firmes de moins de 500 personnes fournissent en effet de 40 à 75 % des emplois industriels dans les pays Membres de l'OCDE (tableau); dans un nombre non négligeable de secteurs, leur place est encore plus prépondérante: la grande majorité de l'emploi et de la production y est le fait des PME (graphique). Au niveau régional, les PME constituent la base de l'économie, fournissant occupations et raison de vivre aux populations locales.

Les pouvoirs publics sont donc naturellement conduits à se préoccuper du devenir des petites industries. Y susciter de l'innovation, si modeste soit-elle parfois en apparence, c'est renforcer leur compétitivité, mieux les armer pour faire face à une concurrence accrue dans un environnement économique difficile. C'est aussi chercher à tirer un meilleur parti du dynamisme dont elles peuvent faire preuve en matière d'emploi. En effet, dans un certain nombre de pays et particulièrement aux Etats-Unis, la capacité de création nette d'emplois des PME est supérieure à celle des grandes firmes.

Il n'y a pas cependant que l'importance économique et sociale des petites industries qui retient l'attention des pouvoirs publics; leur intérêt se porte également sur les performances dont sont capables les PME en matière d'innovation. Chacun sait que presque toutes les grandes entreprises ont eu pour origine une petite firme innovatrice mise sur pied et développée par des individus créatifs et entrepreneurs; beaucoup d'inventions qui ont forgé notre civilisation sont le fait d'inventeurs individuels ou de petites unités. On avancera, non sans arguments, que cette époque héroïque est peut-être révolue: les conditions du progrès technique ne sont plus ce qu'elles étaient,

même jusque dans un passé récent. L'innovation procède d'une exploitation systématique de la recherche scientifique et les moyens de la recherche industrielle sont de plus en plus concentrés dans un nombre limité de grands groupes (selon des statistiques récentes de l'OCDE, près de la moitié des dépenses de R-D industrielle est réalisée par une quarantaine de grandes firmes). Mais l'innovation ne se laisse pas enfermer dans des schémas simplistes (voir encadré): les faits s'obstinent à montrer que les PME, au moins dans certains pays, peuvent continuer à apporter une contribution très significative au progrès technique: ainsi estime-t-on que les firmes de moins de 1 000 per-

sonnes et les inventeurs individuels contribuaient, au début des années soixante-dix, pour plus de 40 % aux innovations majeures qui apparaissaient aux Etats-Unis.

Cette capacité innovatrice de la petite entreprise s'explique par le fait qu'elle possède par rapport à la grande certains atouts qui peuvent se révéler décisifs. La grande firme, sous la contrainte de sa taille et de la concurrence, tend à rechercher le profit dans le perfectionnement des lignes de production sur lesquelles elle est établie; les petites entreprises exploitent les créneaux qui apparaissent en conséquence, dégagées des problèmes que posent des conversions onéreuses, et se lancent ainsi sur des marchés nouveaux, étroits et risqués. Les grandes sociétés ont des structures de gestion hiérarchisées qui présentent des compétences organisées et bien établies, mais les petites entreprises faiblement structurées ont une flexibilité intrinsèque qui leur permet de répondre rapidement aux nouvelles demandes ou d'exploiter aisément de nouvelles idées. C'est pourquoi elles peuvent apporter une contribution relativement importante au progrès technique et être les embryons d'industries nouvelles à fort taux de croissance.

Ces considérations montrent l'étendue des préoccupations des pouvoirs publics. Ce qui se passe dans les secteurs traditionnels peut mériter de leur part autant d'attention que ce qui survient, de façon plus spectaculaire, dans les secteurs de pointe. Par ailleurs, ils ont devant eux un univers exceptionnellement hétérogène: on y trouve toute la gamme des comportements à l'égard de l'innovation depuis les PME qui font de cette dernière leur raison d'être jusqu'à celles qui ont perdu le contact avec la technologie. →

LA PART DES PME DANS L'EMPLOI INDUSTRIEL
Firmes de moins de 500 employés

Pays	Année	Dimension minimale des entreprises	%
Allemagne	1976	≥ 20	43,4
Australie	1976	≥ 1	72,9*
Autriche	1977	≥ 4	58
Belgique	1976	≥ 1	68,3*
Canada	1976	≥ 1	65,3*
Danemark	1976	≥ 6	65
États-Unis	1972	≥ 1	58,2*
Finlande	1975	≥ 1	40,9
France	1975	≥ 10	41,2
Italie	1975	≥ 20	53,7
Japon	1974	≥ 20	54,4
Pays-Bas	1975	≥ 10	56
Royaume-Uni	1972	≥ 1	44,3
Suède	1977	> 5	59,3*
Suisse	1976	≥ 1	70,3

* % calculé sur la base de données d'«établissements» et non d'«entreprises»; les premiers sont des entités juridiques non indépendantes, contrôlées par les secondes.

1. L'innovation dans les petites et moyennes entreprises. Rapport du comité de la politique scientifique et technologique et rapports analytiques à paraître prochainement.

Les PME et le mouvement des techniques

Dans ces conditions, le groupe *ad hoc* auquel le comité de la politique scientifique et technologique avait confié cette étude, a jugé indispensable de discerner avec une certaine précision les modalités par lesquelles les PME dans leur diversité contribuent ou participent au progrès technique contemporain. Il a réalisé, à cette fin, un sondage auprès d'une centaine d'experts de treize pays Membres spécialisés dans une vingtaine d'industries.

Les résultats peuvent être interprétés en se référant à un schéma récemment proposé par des historiens des techniques² qui apporte des éclaircissements précieux sur la manière dont évolue la technique. Le progrès technique semble procéder par d'amples mouvements (qui auparavant prenaient plusieurs siècles, aujourd'hui seulement quelques décennies) comportant des phases où des technologies dites de rupture apparaissent dans des secteurs avancés, et des phases de diffusion où ces technologies fécondent par transfert l'ensemble de l'industrie. Les nécessaires interdépendances font qu'elles se combinent entre elles pour former un « système technique ».

Nous vivons actuellement une période de transition, c'est-à-dire de transfert et de diffusion, phase au cours de laquelle la plupart des innovations se font à partir de l'adaptation de quelques éléments de base : micro-processeurs aux multiples applications (automatisation, contrôle, micro-ordinateurs...), nouveaux matériaux d'une exceptionnelle variété (technopolymères, composites, etc.), nouvelles formes d'énergie (micro-ondes, pompes à chaleur...), outils de la télématique. Ainsi se modernisent les productions : le micro-processeur féconde l'industrie du jouet, la colle polyuréthane l'industrie de la chaussure, le graphite renouvelle la lance du métier à tisser.

Les données recueillies dans le cadre de l'étude montrent que les PME sont essentielles pour la propagation des nouvelles technologies dans l'appareil productif ; elles contribuent à sa modernisation et à sa diversification, en jouant dans l'espace technologique le même rôle qu'elles jouent dans l'espace productif et commercial, à savoir combler les vides, occuper les interstices laissés par les grandes entreprises.

Cependant, les processus par lesquels les petites entreprises cheminent vers l'innovation varient sensiblement selon les caractéristiques des secteurs dans lesquels elles opèrent. Là où les PME prédominent (et ne sont donc guère stimulées par la concurrence immédiate des grandes firmes), les principales nouveautés consistent en l'introduction de nouveaux matériaux ou composants par l'intermédiaire des fournisseurs et des centres techniques de branche. Dans les secteurs de sous-traitance et de production intermédiaire, les efforts d'innovation des PME sont for-

tement conditionnés par les stratégies des grandes industries clientes. Dans les secteurs établis où co-existent grandes entreprises et PME (la mécanique par exemple) ces dernières subissent la concurrence d'adversaires considérablement plus puissants et mieux armés en matière de R-D et de moyens de commercialisation. Les grandes firmes ont en général l'initiative des innovations radicales qui renouvellent la technologie d'un secteur ; les PME s'adaptent en appliquant dans les créneaux où elles opèrent ces innovations et en se spécialisant pour échapper à la puissance de leurs concurrents. Les PME retrouvent l'initiative dans des secteurs en croissance rapide (télécommunications, santé, processus industriels, etc.), caractérisés par des demandes très diversifiées pour des produits non standardisés et à haute performance. Ce sont là des terrains propices à la floraison de PME de pointe dotées de fortes compétences scientifiques et techniques.

Cependant, tandis qu'opère cette fécondation progressive du système technique contemporain, on voit poindre de nouvelles technologies de rupture, dont certaines, du fait de la variété de leurs applications, constitueront les éléments d'un système technique futur. C'est sans doute le cas des biotechnologies. La petite

entreprise peut continuer à jouer un rôle fondamental de pionnier, quoique cela soit surtout le cas aux Etats-Unis, où l'on voit aujourd'hui, comme dans le passé avec l'électronique, de petites firmes se lancer dans l'exploitation des découvertes du génie génétique.

De ces observations on peut notamment tirer la conclusion que, si en théorie les PME sont appelées à jouer dans l'innovation contemporaine des rôles importants, en pratique ce potentiel demeure en partie inexploité. Plusieurs types de problèmes préoccupent à cet égard les pouvoirs publics ; les résoudre constitue pour eux un défi très actuel.

Principaux sujets de préoccupation

S'il est vrai que de nombreuses PME améliorent continuellement leurs produits et procédés, il est également vrai que seulement une petite proportion d'entre elles se lance dans la conception et la réalisation de produits nouveaux (peut-être de 10 à 20 %). A cela il y a plusieurs explications. Tout d'abord, l'innovation est dans la stratégie des firmes un moyen et non

2. Notamment par Bertrand Gille dans *Histoire des techniques*, Gallimard, Paris 1978.

INNOVATION, RECHERCHE, INVENTION

L'innovation se distingue de deux notions avec lesquelles on tend parfois à la confondre : la recherche et l'invention.

Innovation et recherche

La recherche est comprise comme une activité visant à la production de connaissances. Pour l'innovation il ne s'agit pas d'élaborer des concepts « vrais », mais des objets qui « marchent et se vendent ».

L'innovation naît souvent hors de la sphère de la recherche, car elle est inspirée par des motivations différentes. Elle ne repose pas sur les mêmes compétences. En outre, elle fait appel à des informations, par exemple sur le marché, et à des conseils divers (en brevets, en gestion), qui n'ont rien à voir avec la recherche ; elle implique des appréciations et des risques financiers.

Si l'innovation puise dans les connaissances produites par la recherche, elle peut résulter aussi d'un processus totalement empirique. En fait, l'expérience montre que la pratique précède souvent la théorie. L'innovation peut ainsi ouvrir la voie à la recherche (la machine à vapeur pour la thermodynamique ou l'ordinateur pour les langages informatiques récurifs).

Par ailleurs, de nombreuses innovations ne se fondent en aucune manière

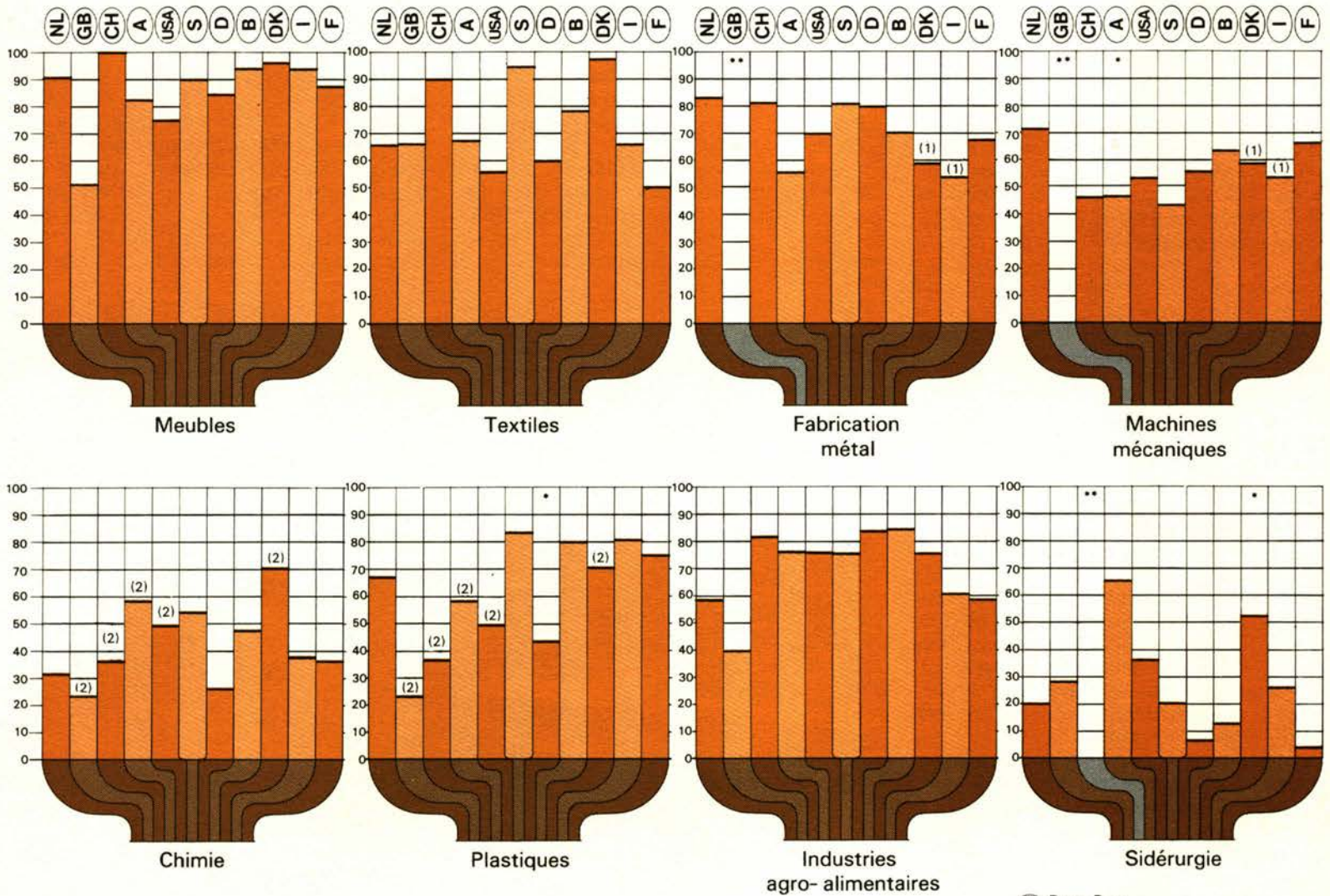
sur la recherche, mais sur des recombinaisons astucieuses de matériaux et de composants existants ; les exemples abondent dans les objets du quotidien — techniques économes d'énergie, amélioration des conditions de travail — et aussi du côté des produits les plus sophistiqués — le scanner est un montage d'éléments pré-existants : des calculateurs, des procédés originaux de balayage, des systèmes de productions de rayons X, le tout combiné pour une fin originale grâce à des méthodes ingénieuses qui ont eu recours à des mathématiques de haut niveau.

Innovation et invention

L'invention pour sa part se distingue de l'innovation en ce qu'elle ne devient innovation que lorsqu'elle s'est concrétisée en un produit accepté par le marché et largement diffusé. L'histoire est jonchée d'exemples d'inventions qui ont attendu longtemps avant de se diffuser, après avoir causé la faillite de leurs auteurs. Ainsi, l'innovateur sera souvent l'homme qui sait arriver au bon moment pour apporter ce qui manque à une invention et la transformer en objet que le public va s'arracher. C'est pourquoi il est toujours difficile d'identifier les auteurs véritables des innovations, plusieurs individus (ou organisations) peuvent au même moment revendiquer la paternité des idées ou des inventions qui leur ont donné naissance.

L'EMPLOI DANS LES PME – 1976 ou 1977

% de l'emploi total du secteur industriel



* Les secteurs industriels sont définis dans un sens plus large que dans d'autres pays.
 ** Non disponible.

(1) Ce chiffre comprend fabrication métal et machines mécaniques.

(2) Ce chiffre comprend chimie et plastiques.

(NL) Pays-Bas
 (GB) Royaume-Uni
 (CH) Suisse
 (A) Autriche
 (USA) États-Unis
 (S) Suède
 (D) Allemagne
 (B) Belgique
 (DK) Danemark
 (I) Italie
 (F) France

une fin. Elles y sont conduites sous la pression des circonstances (hausse des coûts, arrivée de concurrents inattendus, notamment des pays neufs dans des secteurs traditionnels), et il est un fait que de nombreuses entreprises peuvent encore survivre sans innover, surtout si elles servent des marchés locaux et protégés.

Une deuxième explication du comportement statique de nombre de petites industries et des difficultés qu'elles éprouvent pour innover réside dans une insuffisante réceptivité aux nouvelles technologies. Cette réceptivité est conditionnée par l'existence d'une « culture technique » qui permet de saisir leurs significations et de se les approprier avec succès. Les experts qu'a interrogés le groupe ont souligné à ce propos un grand besoin de formation, d'assistance et d'information techniques.

Ils ont souligné aussi d'importants obstacles au développement des projets : au premier rang les problèmes que rencontrent les PME pour financer leurs innova-

tions, puis les difficultés créées par les imperfections du cadre concurrentiel.

Un troisième sujet de préoccupation concerne le nombre de créations d'entreprises innovatrices qui dans la plupart des pays apparaît faible. On n'en compte guère plus que quelques dizaines par an dans les grands pays européens, au Canada et au Japon. Aux États-Unis on a assisté à un déclin inquiétant, comme en témoignent les décomptes des petites entreprises technologiques qui s'inscrivent sur des marchés boursiers : on en comptait 100 à 200 par an dans les années soixante, chiffre qui est tombé à presque rien vers le milieu des années soixante-dix. Depuis une remontée se dessine que certains milieux attribuent notamment à des dispositions fiscales qui ont revitalisé les marchés des capitaux à risque.

S'il y a lieu de relativiser l'importance excessive que l'on attache parfois aux petites entreprises de pointe — qui sont loin, on l'a vu, d'être les seules à jouer un rôle pour le progrès technique dans son

ensemble — le faible nombre de créations d'entreprises innovatrices constitue néanmoins un sujet légitime de préoccupation car ces entreprises sont d'importants pourvoyeurs de nouveaux emplois et ont un potentiel de croissance remarquable. Par ailleurs, le nombre de créations est capital étant donné qu'il est dans la nature de ce type de firme à haut risque de connaître des défaillances dans ses premières années d'existence.

**

Situer le rôle des PME dans le mouvement des techniques et identifier les principaux facteurs qui limitent leurs capacités d'innovation ont paru essentiels au comité dans son effort d'être utile aux gouvernements Membres qui cherchent les meilleurs moyens de venir en aide à ces entreprises.

Cependant, pour formuler des indications pertinentes sur les aménagements et les compléments qui pourraient être

apportés à la panoplie de dispositifs déjà mis sur pied, le groupe *ad hoc* a jugé bon d'aller plus loin et de chercher à comprendre le processus même de l'innovation. A cet effet, tout en tirant parti des travaux les plus récents sur ce sujet, il est allé sur le terrain à la rencontre des innovateurs et des personnes qui les entourent (conseils en créativité, en brevets, en marketing, responsables de la formation et de l'assistance technique, banquiers spécialisés dans le capital à risque). Trois séminaires ont été organisés en France, au Danemark et en Suisse; ils ont eu respectivement pour sujet : la conception du produit, la gestion de l'innovation et son financement. Ces discussions ont permis de mieux discerner ce qui est réellement important dans l'émergence de l'innovation, dans l'industrie en général, dans la petite entreprise en particulier.

Le phénomène d'innovation

Individus

L'innovation est le fait d'individus qui y ont, d'une façon ou d'une autre, été préparés. A la base, ils sont mûs par une forme de passion — l'amour de leur métier, le désir de transformer le monde, le goût du jeu et du risque — même si la perspective d'une fortune n'est pas absente. Ensuite ils ont acquis des savoir-faire et des compétences opératoires. La conception d'un produit et son lancement ne résultent pas de l'application de connaissances théoriques en science, en technologie, en marketing, en finance, mais supposent une familiarité avec la technique (le produit nouveau est avant tout un assemblage de composants), une faculté de perception des besoins (ou plutôt des désirs souvent mal formulés), une capacité à gérer quotidiennement une entreprise. En fait, l'innovateur apparaît comme un homme de synthèse d'aptitudes acquises à l'issue d'une longue période d'initiation et d'apprentissage.

Environnement

Mais si l'innovation est le fait d'individus, l'environnement dans lequel ils évoluent est souvent déterminant de leur créativité. Les passionnés s'expriment d'autant mieux qu'ils rencontrent une écoute (l'innovation naît en général au sein de petits groupes) et la transformation progressive de l'idée en un objet concret s'opère d'autant mieux que l'inventeur est entouré de conseils judicieux et peut puiser à de bonnes sources d'informations aisément accessibles (techniques, commerciales et autres). Se lancer dans l'innovation, c'est se heurter souvent au conformisme et au scepticisme des milieux établis, perturber leur confort, révéler des pratiques bureaucratiques néfastes, remettre en cause des pouvoirs. La réceptivité des milieux laisse le plus souvent à désirer et c'est pourquoi le succès d'un innovateur dépendra fréquemment de la rencontre d'un « promoteur » qui se chargera de faire progresser le projet,

en facilitant les contacts, en ouvrant la porte des organismes d'aides et de financement. Innover, c'est enfin prendre des risques que les cadres institutionnels facilitent plus ou moins (par exemple certaines grandes entreprises ou certains grands organismes de recherche prévoient des possibilités de réintégration systématique pour les employés qui les quittent pour créer leur firme et qui connaîtraient l'échec ou la lassitude). Plus généralement la société dans son ensemble est plus (en Amérique du Nord) ou moins (dans les autres pays Membres) tolérante à l'égard de l'échec qui, pour l'innovateur, est en réalité une occasion d'apprendre.

Financement

Quoique les coûts des innovations soient très variables, ceux des projets significatifs dépassent souvent la centaine de milliers de dollars. Ils ne peuvent donc être financés par les ressources propres des individus ou des PME. Si les pouvoirs publics ont instauré des aides non négligeables dans ce domaine, certaines se sont révélées d'un accès malaisé aux PME (procédures trop complexes et versements trop tardifs notamment), elles s'appliquent essentiellement aux travaux de R-D et ne dépassent pas en général 50 % du coût des projets. Il faut donc nécessairement



Des activités classiques peuvent être revitalisées grâce à de nouveaux matériaux ou à de nouveaux procédés, qui se combinent pour former ensemble un « système technique ». Ci-dessus : utilisation de fibres composites (carbone) et de colles nouvelles (époxy) pour construire des canoës de compétition. Ci-dessous : utilisation de rayons X et d'ordinateurs pour « sonder » des métaux.



trouver le concours d'autres organismes de financement, et notamment des banques. Celles-ci cependant sont mal armées pour évaluer les projets et tendent à en surestimer les coûts (que pour leur part les innovateurs sous-estiment); leurs règles de gestion ne les prédisposent pas à investir dans des projets à risque. En fait, l'expérience montre que l'innovation trouve d'autant plus aisément des appuis financiers que règnent une concurrence et une diversité des sources de financement (banques, sociétés d'assurance, fonds de retraite, sociétés de développement régional).

Climat concurrentiel

Le climat concurrentiel dans lequel évoluent les inventeurs et les petites entreprises influe considérablement sur le devenir des idées et des produits nouveaux. Les lois anti-trust contribuent à cet égard à la création d'un climat propice à l'innovation. Mais l'on pressent aussi, en observant la vie industrielle, la nécessité d'aller dans le détail des régimes juridiques et des pratiques plus ou moins codifiées qui déterminent en définitive la place faite au nouveau: les conditions d'acquisition et de défense des brevets, et de négociation de licences; les rapports entre les grandes industries et leurs sous-traitants; l'état des réglementations sur la nature des produits et leur fiabilité qui peuvent rendre le coût de conception prohibitif pour une PME; les pratiques en vigueur dans l'administration pour la publication et l'adjudication des marchés publics; l'organisation de la concurrence pour certains services publics (télécommunications, transport, etc.). Il s'agit en réalité de l'ensemble des relations industrielles dont il importe que les pouvoirs publics améliorent le fonctionnement par des disproportions appropriées.

Éléments pour les politiques gouvernementales

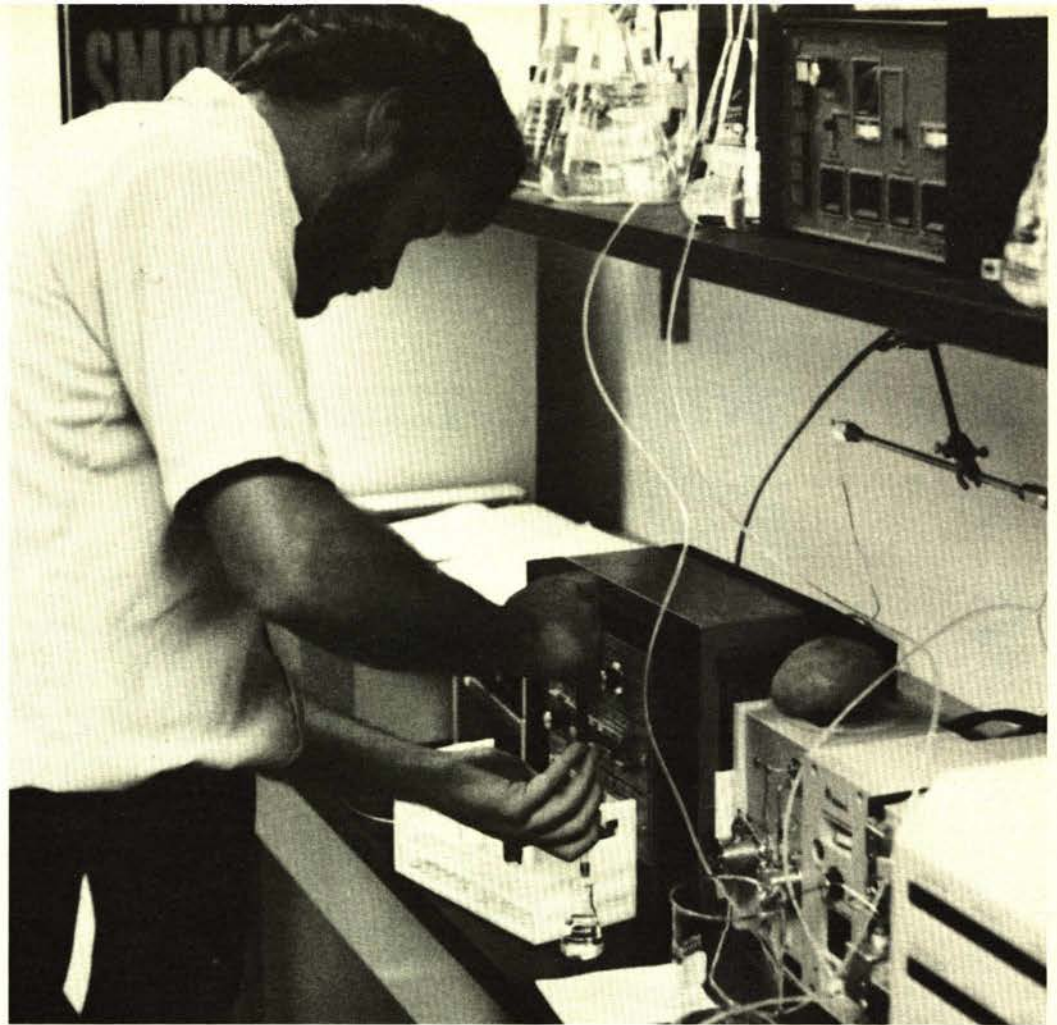
Ainsi l'innovation ne germe pas dans le vide: elle pousse sur tout un humus et s'épanouit dans des environnements institutionnels appropriés qu'il faut patiemment s'employer à constituer. Elle requiert de la part des pouvoirs publics des politiques de grande envergure qui ne se révéleront véritablement efficaces que si elles infléchissent durablement un ensemble de pratiques et de comportements dans l'éducation, la recherche, l'industrie, la finance, l'administration.

S'inspirant de ces analyses, et ayant pris la mesure, grâce à un inventaire systématique, des efforts déjà accomplis par vingt pays Membres, le comité de la politique scientifique et technologique de l'OCDE a formulé un certain nombre d'orientations à l'intention des gouvernements.

Développer une réceptivité à l'innovation dans l'ensemble de la société

On insiste ici particulièrement sur:

- la nécessité de mesures concrètes dans



Les petites entreprises sont parfois à la pointe du progrès technologique. Grâce à un matériel perfectionné, des découvertes scientifiques, l'ADN recombinant par exemple, peuvent être utilisées pour produire de nouvelles substances. Ci-dessus: synthèse d'acide nucléique.

l'éducation et particulièrement dans l'enseignement supérieur et les écoles professionnelles pour motiver élèves et étudiants à la vie industrielle et leur donner des savoir-faire pratiques

- le déploiement des réseaux d'information, de formation, d'assistance et de recherches techniques; les gouvernements ont lancé dans ce domaine de vigoureux programmes, mais les besoins demeurent difficiles à satisfaire; des mesures appropriées peuvent permettre d'impliquer encore davantage des organisations tant privées que publiques (comme les universités techniques) dans la constitution de ces services sur une base régionale.

Instaurer des incitations financières adéquates

Pour le financement de la R-D, la plupart des pays ont pris, ces dernières années, de nombreuses mesures en faveur des PME; des aides ont été spécialement instaurées à leur intention, et des dispositions ont été prises pour faciliter leur accès aux aides publiques et aux contrats gouvernementaux de R-D. Ces efforts sont souvent significatifs et devraient porter leurs fruits. Dans le domaine de la fiscalité, il convient d'accorder une attention particulière aux nouvelles entreprises, tant sur le plan de la taxation de leurs bénéfices que sur celui de leurs plus-values en capital. Les gouvernements ont pris des mesures pour accroître l'offre de capitaux-

risque en développant les garanties aux prêts bancaires et en créant des institutions spécialisées; il est néanmoins souhaitable que des dispositions soient également prises pour attirer les grands investisseurs (banques d'affaires, sociétés d'assurance) vers les marchés du capital-risque, pour revitaliser les bourses régionales et pour orienter l'épargne des particuliers vers les entreprises innovatrices.

Aménager le cadre concurrentiel et réglementaire

Dans ce domaine l'attention des pouvoirs publics est attiré principalement sur: l'instauration et l'application des lois anti-trust (les pays en sont inégalement pourvus), l'amélioration des régimes de la propriété intellectuelle (les aspects importants pour les PME concernent les formalités d'acquisition, les coûts occasionnés par les procédures de litige, la protection des droits des inventeurs salariés), et enfin l'aménagement des réglementations publiques qui affectent l'activité innovatrice des PME et qui leur ménagent un accès aux marchés publics.

* * *

Comme le suggère le rapport du comité, certaines de ces mesures peuvent requérir une volonté politique d'une ampleur et d'une nature différentes de celles que supposent des soutiens conventionnels ou des aides directes.

Energie- forces du marché et action gouvernementale

par Ulf-Lantzke et Fred Gorbet¹

Si les pays de l'AIE partagent l'opinion qu'il faut avant tout s'appuyer sur les forces du marché lorsqu'il s'agit du problème de l'énergie, leurs approches particulières diffèrent nettement. C'est ainsi que sur les 21 pays membres de l'AIE², six seulement (l'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, la Suisse et la Suède) n'exercent aucune réglementation sur les prix du pétrole et, parmi eux, les Etats-Unis, le Japon, le Royaume-Uni et la Suède n'ont supprimé ce type de réglementation qu'au cours des deux ou trois dernières années. Le Canada est le seul pays où les prix du pétrole brut continuent à être maintenus à des niveaux inférieurs au prix mondial, mais cela s'applique désormais seulement à du «pétrole ancien», et les prix vont considérablement augmenter au cours des prochaines années (voir p. 27). Dans d'autres pays l'application d'une réglementation des prix des produits pétroliers peut avoir — et n'a pas manqué d'avoir eu à l'occasion — une incidence sur les disponibilités en pétrole, surtout lorsque les prix intérieurs suivent avec retard l'évolution rapide des prix internationaux.

La question de la réglementation des prix du pétrole a été débattue au sein de l'AIE où l'on estime généralement que là où des raisons politiques imposent le maintien de réglementations sur les prix des produits pétroliers, celles-ci devraient être appliquées de façon à répercuter le plus rapidement possible les variations du prix du pétrole brut. C'est particulièrement important pour éviter des déséquilibres dans les approvisionnements entre les pays en cas de forte hausse du prix du pétrole brut.

A leur réunion de juin 1981, les ministres des pays de l'AIE ont examiné des propositions touchant la détermination rationnelle des prix de toutes les sources d'énergie et ils ont convenu que cette question devrait avoir la priorité dans les travaux futurs de l'Agence. Il s'agit pour plusieurs raisons d'un problème délicat. Tout d'abord, si l'on considère les combustibles autres que le pétrole, il est difficile d'établir une «notion de valeur» qui ne présente aucune ambiguïté. Le prix mondial du pétrole n'est d'aucune façon

un prix libre du marché, mais il a au moins le mérite de représenter le prix «courant» du pétrole dans les échanges mondiaux. Pour ce qui est du charbon à usage thermique ou du gaz naturel, il n'existe pas encore un marché mondial suffisamment développé et, à mesure que les échanges de ces produits se développeront, il n'y a aucune raison pour que les prix qui se dégagent, si les marchés sont concurrentiels, aient une relation fixe avec les prix du pétrole plutôt qu'avec les conditions de l'offre et de la demande du charbon et du gaz. En fait, dans le cas du gaz

naturel, l'importance des coûts de transport pourrait faire apparaître des différences de prix selon les régions. De même, les tarifs d'électricité sont actuellement réglementés dans tous les pays de l'AIE, les principes de cette tarification varient, et il n'existe pas de définition claire de ce que devraient être des tarifs «rationnels».

Une deuxième difficulté tient à la structure des interventions gouvernementales existantes, surtout celles qui prennent la forme de subventions. C'est ainsi que la production de charbon est subventionnée en Allemagne, au Japon et au Royaume-Uni et qu'en Allemagne ces subventions sont assorties de restrictions à l'importation, encore que ces dernières aient récemment été modifiées au point que, dans la pratique, elles ne constituent plus un frein aux importations de charbon. Au Canada et aux Etats-Unis, les prix du gaz naturel sont maintenus à des niveaux relativement bas. Bien que ces pratiques ne

1. *Extraits d'une communication préparée pour le Deuxième symposium international de l'énergie à la Foire mondiale 1982 à Tennessee en novembre 1981. Les auteurs sont respectivement directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie et directeur du bureau de la coopération à long terme de l'AIE.*

2. *La Finlande, la France et l'Islande sont Membres de l'OCDE mais non de l'AIE.*

Cotations à terme de pétrole et de gaz à l'International Petroleum Exchange de Londres.



soient sans doute pas rationnelles d'un point de vue strictement économique, elles correspondent à des objectifs sociaux bien déterminés et, ce qui est aussi important, elles sont, dans bien des cas, conformes à des objectifs énergétiques nationaux et internationaux dont elles favorisent la réalisation.

Les difficultés sont donc d'origine à la fois technique et politique, les problèmes politiques découlant en dernier ressort du fait que les objectifs énergétiques eux-mêmes visent non seulement à encourager l'utilisation économiquement efficace de l'énergie, mais aussi à promouvoir le remplacement du pétrole par d'autres combustibles et à accroître la production intérieure. Dans certains cas, la détermination rationnelle des prix de l'énergie peut venir à l'appui de l'objectif concernant l'utilisation rentable mais aller à l'encontre d'autres objectifs énergétiques. Il faut donc avant tout évaluer, dans des circonstances spécifiques, dans quelle mesure l'abandon des dispositifs de détermination rationnelle des prix est compatible avec l'orientation générale des politiques énergétiques.

Le rôle des gouvernements

Aucun gouvernement d'un pays industrialisé n'adopte une attitude de lais-

ser faire total en matière d'énergie. D'ailleurs, à notre avis, aucun ne peut se permettre de le faire, dans la mesure où il est tributaire d'autres gouvernements pour une part importante de ses besoins totaux en énergie. Les marchés fonctionnent souvent de façon imparfaite et même lorsqu'ils fonctionnent bien, c'est-à-dire lorsque la répartition des ressources se fait efficacement, le résultat peut aller à l'encontre d'autres objectifs sociaux, comme la répartition du revenu et du patrimoine. C'est pourquoi les gouvernements ont un rôle légitime à jouer et des responsabilités nécessaires à assumer face au problème de l'énergie. L'équilibre exact, la part qui doit être laissée aux forces du marché et le rôle plus ou moins actif du gouvernement, doit varier d'un pays à l'autre. Toutefois, les interventions des pouvoirs publics sont nécessaires, à la fois sur le plan national et international, si l'on veut que la situation globale soit gérée efficacement. Les gouvernements ont :

- un rôle de direction — ils doivent mettre en place un cadre global qui permette d'examiner de façon intelligente le problème de l'énergie et de centrer les débats sur les conséquences des différentes lignes d'action possibles; ce rôle est essentiel, si l'on veut que se dégage un consensus sur les arbitrages appropriés à opérer entre les objectifs énergétiques et d'autres objectifs concurrents
- un rôle d'information — ils doivent diffuser auprès des consommateurs et des investisseurs des conseils pratiques sur les possibilités d'améliorer les rendements de

la consommation d'énergie et de remplacer le pétrole; de même, dans le cadre de leurs propres activités, ils devraient appliquer — et montrer qu'ils le font — des solutions énergétiques conformes à leurs objectifs globaux

- un rôle de «gestion domestique» — ils doivent veiller à ce que toutes les procédures réglementaires gouvernementales et quasi gouvernementales soient appliquées aussi rationnellement que possible, afin d'éviter qu'elles ne soient trop lourdes pour les intéressés et de dissiper les incertitudes quant à leur nature et à leur durée
- un rôle d'intervention, par le biais de la fiscalité, des mesures d'incitation et des réglementations, ou même par la participation directe, afin d'éliminer les conséquences des imperfections du marché ou du poids de ce dernier; on peut citer à ce propos la mise en place de mesures d'incitation visant à encourager l'isolation des immeubles de location (Pays-Bas), la formulation de directives concernant les conditions dans lesquelles la production d'électricité industrielle peut être rattachée aux réseaux de distribution existants (Autriche), ou la mise au point d'un «plan-chauffage» global destiné aux municipalités (Danemark)³.

3. *La publication* Les économies d'énergie : le rôle de la régulation de la demande au cours des années 80, OCDE, Paris 1981, comprend d'autres cas où l'intervention des pouvoirs publics est souhaitable pour éliminer les contraintes institutionnelles et d'autres exemples de mesures prises par les pays de l'AIE.

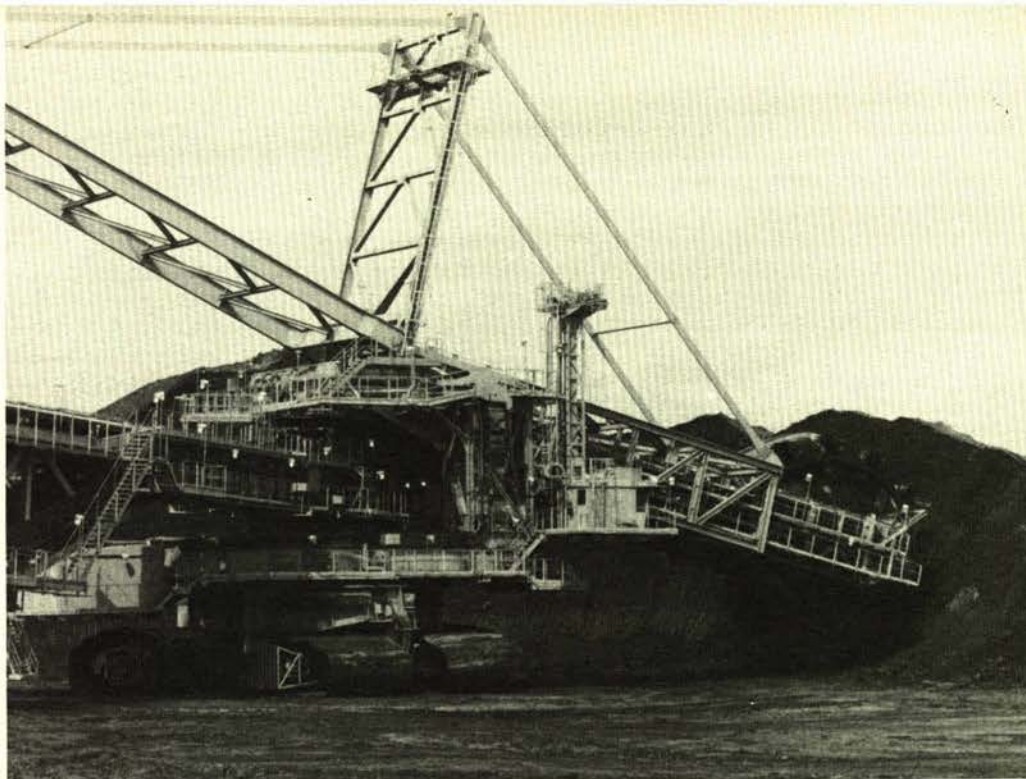
L'accord énergétique Canada-Alberta

Le Canada est un pays-clef au sein de l'AIE à cause de son important potentiel énergétique (voir l'Observateur de l'OCDE n° 110, juillet 1981). Cependant une grande partie des ressources est concentrée dans une seule province — l'Alberta. L'avenir de la production a été incertain parce qu'il n'y a pas eu d'accord sur les prix et les taxes entre cette province et le gouvernement fédéral. Un tel accord vient d'être conclu, dont les lignes qui suivent — provenant du ministère canadien de l'énergie — mettent en évidence les principaux points.

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de l'Alberta ont conclu le 1^{er} septembre 1981 un accord quinquennal sur le prix et la taxation des ressources énergétiques. Cet accord, qui couronne plusieurs mois de négociations intenses entre les deux niveaux de gouvernement, confère une dimension nouvelle au programme énergétique national dévoilé en octobre 1980.

Dans le cadre de cet accord historique, le prix de l'ancien pétrole classique, qui était de 18,75 dollars le baril, vient d'être augmenté le 1^{er} octobre, puis le sera de nouveau le 1^{er} janvier 1982 et, par la suite, tous les six mois. En juillet 1986, le prix à la tête de puits atteindra 57,75 dollars le baril; il est toutefois prévu qu'il ne devra pas dépasser 75 % du prix moyen du pétrole brut importé livré à Montréal.





Extraction de sables asphaltiques en Alberta.

De plus, à compter du 1^{er} janvier 1982, un nouveau prix de référence s'appliquera à tout le *nouveau pétrole* (nouveau pétrole classique albertain, pétrole synthétique et pétrole des Terres du Canada). Ce prix de référence sera augmenté deux fois par an; en juillet 1986, il atteindra 79,10 dollars le baril. Il est toutefois prévu que ce prix ne devra pas dépasser le prix international effectif du pétrole.

Pendant la durée de l'accord, les prix du *gaz naturel* albertain destiné aux marchés intérieurs situés à l'est de l'Alberta seront

plus avantageux que ceux du pétrole; ils augmenteront de 25 cents par millier de pieds cubes tous les six mois. Le gouvernement du Canada est confiant que ce nouveau régime des prix du gaz naturel incitera les consommateurs canadiens à faire un plus grand usage du gaz naturel et à réduire l'utilisation du pétrole dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel. Enfin, le gouvernement albertain versera des paiements destinés à favoriser l'expansion des marchés du gaz dans les provinces situées à l'est de l'Alberta.

Le gouvernement canadien continuera d'imposer une taxe d'indemnisation sur toute la production de pétrole afin de soutenir financièrement le coût des importations pétrolières du pays. Il maintiendra également une taxe (appelée «taxe sur le gaz naturel et les liquides de gaz naturel» – TGNLGN) sur les exportations de propane et de butane. Mais le gouvernement a consenti à exonérer provisoirement de la TGNLGN les exportations de gaz naturel provenant d'une province avec laquelle il établirait un accord énergétique général.

Les deux gouvernements prévoient que cette entente devrait susciter des revenus de l'ordre de 212,8 milliards de dollars durant les cinq prochaines années. Le gouvernement du Canada recueillerait une somme de 54,3 milliards, tandis que le gouvernement de l'Alberta et l'industrie se partageraient respectivement 64,3 milliards et 94,2 milliards de dollars.

Grâce à ce nouveau régime de prix, le gouvernement du Canada disposera des recettes nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion nationale de l'énergie; l'industrie touchera suffisamment d'argent pour mettre en valeur de nouveaux projets de sables bitumineux et de pétrole classique, et pour faire progresser l'exploration et la mise en valeur de gisements pétrolifères dans le Grand Nord et au large des côtes; les Canadiens paieront des prix équitables qui s'accroîtront progressivement mais resteront quelque peu en-deçà des prix mondiaux. Le pays assurera sa sécurité énergétique puisque l'accord permet au Canada de poursuivre plus vigoureusement les objectifs énoncés dans le programme énergétique national.

Le plutonium et l'environnement

Les éléments transuraniens – comme le plutonium, le neptunium, l'américium et le curium – sont des produits secondaires qui apparaissent au cours de la production de l'énergie nucléaire; ces éléments présentent un risque faible mais de longue durée et entrent donc en ligne de compte dans le débat sur le développement de l'énergie nucléaire. Le risque potentiel lié à l'introduction des éléments transuraniens dans l'environnement est aussi un facteur dans les discussions sur les surrégénérateurs, qui utilisent le plutonium comme combustible, et qui par conséquent impliquent la séparation et le traitement de grandes quantités de transuraniens.

Afin d'évaluer l'importance des problèmes que pose, pour la santé de l'homme, le rejet éventuel de plutonium et d'autres éléments transuraniens dans la biosphère, l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) a constitué en 1978 un groupe d'experts chargé d'examiner le comportement mésologique¹ et biologique de ces éléments. Les opinions exprimées et les faits exposés dans le rapport du groupe d'experts résumé ci-dessous² n'engagent que ses auteurs.

Le risque que comporte, pour la santé, l'exposition au plutonium et aux autres éléments transuraniens est lié à leurs propriétés radioactives. La plupart

des isotopes de ces éléments émettent des particules alpha qui dégagent toute leur énergie et produisent, dans le très petit volume qui entoure la trajectoire des parti-

cules alpha, une ionisation intense. Les particules alpha étant peu pénétrantes, le principal risque pour la santé provient de l'incorporation de ces éléments dans le

corps humain. En général, ceux-ci ont une longue période radioactive (temps nécessaire pour que la moitié de l'isotope se transforme, sous l'effet de la décroissance radioactive, en un élément différent et finalement non radioactif).

Cependant, il ne faut pas oublier qu'il existe, et qu'il a toujours existé, dans la nature des radionucléides émetteurs alpha analogues auxquels les êtres humains sont exposés. En ce qui concerne le plutonium lui-même, la quantité présente naturellement dans l'environnement est très faible mais, par suite de la présence de plutonium dans les retombées des essais d'armes nucléaires des années 50 et 60 et de quelques rejets accidentels d'importance mineure, les quantités qui y existent sont néanmoins significatives. Quant à l'industrie nucléaire, le niveau de rejet dans les effluents provenant du retraitement du combustible nucléaire est très faible et il est négligeable dans d'autres activités, comme celles liées aux réacteurs nucléaires et à la fabrication de combustible. Le stock global de plutonium et d'autres éléments transuraniens produits artificiellement ne représente toutefois qu'une faible fraction de la quantité totale de radionucléides naturels émetteurs de particules alpha présents dans l'environnement, tels que le radium 226; ce dernier émet près de 200 fois plus de particules alpha que le plutonium d'origine artificielle qui est actuellement présent dans l'environnement.

On dispose d'un volume considérable d'informations sur le comportement mésologique et biologique du plutonium, mais l'on connaît un peu moins bien, de ce point de vue, les autres éléments transuraniens. Leur présence dans l'environnement, par suite d'activités humaines antérieures, a donné la possibilité d'étudier les risques qu'ils comportent pour l'homme et d'autres organismes vivants, ainsi que pour l'environnement.

Comportement dans l'environnement

La quantité d'éléments transuraniens transférée du sol et de l'eau aux plantes, aux animaux et à l'homme, est extrêmement faible. Parmi les éléments transuraniens, c'est le plutonium qui est produit dans les plus grandes quantités dans le cycle du combustible nucléaire. Il s'hydrolyse facilement dans l'eau pour former des composés très insolubles, qui ne sont pas très mobiles dans l'environnement. En outre, leur mobilité est entravée du fait que le plutonium se fixe sur des particules du sol et des sédiments. Ces composés insolubles ne sont pas facilement absorbés par les plantes et les animaux. Cependant une faible proportion du plutonium peut former des complexes organiques dont la solubilité pourrait accroître le transfert aux plantes et aux animaux.

La chimie de l'américium et du curium est plus simple que celle du plutonium. Ils s'hydrolysent moins facilement et ont sous



L'usine de retraitement de la Hague (France) assure la séparation du plutonium et de l'uranium contenus dans le combustible nucléaire irradié.

forme de composés solubles, une mobilité un peu plus grande dans les systèmes mésologiques et biologiques. Des quatre éléments transuraniens, c'est le neptunium qui a le plus de mobilité dans l'environnement, notamment dans les eaux souterraines.

Voies d'absorption

Les poumons constituent la principale voie d'absorption par le corps humain, tant pour les personnes professionnellement exposées que pour le public. Cependant, seulement 1/100 000 000^e environ du plutonium en suspension dans l'atmosphère résultant d'essais militaires peut être absorbé par l'homme. Néanmoins, il s'agit là de la principale source d'absorption du plutonium par le public. Les plaies peuvent aussi représenter une importante voie d'absorption pour les personnes professionnellement exposées si elles sont victimes d'accidents au cours de la manipulation du plutonium.

L'absorption de plutonium et autres éléments transuraniens par ingestion est jugée très faible (une part pour 10 000), même lorsqu'on consomme des aliments qui les contiennent sous des formes liées à des composés biologiques; du point de vue de l'exposition du public, l'ingestion est donc négligeable par rapport à l'inhalation. Néanmoins, la longue période de certains éléments transuraniens, jointe à la possibilité qu'une fois dans le sol ils soient solubilisés par l'action des agents météorologiques, ce qui accroîtrait leur absorption par les plantes, pourrait à long terme conférer plus d'importance à l'ingestion. Cela s'applique en particulier à l'américium et au curium car ils se caractérisent par une plus grande mobilité que le plutonium dans les chaînes alimentaires. Lorsqu'on évalue les conséquences des rejets réels ou éven-

tuels, il faut tenir compte de l'impact possible à long terme des éléments transuraniens absorbés avec l'eau et les aliments.

Effets sur l'homme

Le comportement métabolique du plutonium et des autres éléments transuraniens a été largement étudié chez plusieurs espèces d'animaux de laboratoire (rongeurs, chiens, babouins). On dispose aussi de quelques données concernant l'homme. Après l'entrée de ces éléments dans le sang, les dépôts se font surtout dans le foie et dans les os, leur répartition entre ces deux organes variant suivant l'espèce.

Afin de calculer les doses d'absorption admissibles, on a supposé que, pour le plutonium entrant dans le sang, 45 % se déposaient dans le foie et 45 % dans le squelette, les 10 % restants étant soit répartis dans les autres organes, soit excrétés; une répartition analogue a été admise pour les autres éléments transuraniens, bien que cette hypothèse puisse ne pas être entièrement fondée car les données rassemblées à partir des études sur l'homme, complétées par les données tirées des expériences sur les animaux, montrent des écarts significatifs par rapport à des valeurs.

Les effets biologiques de nombreux composés du plutonium et des autres éléments transuraniens ont été étudiés de façon approfondie sur des animaux de laboratoire. Chez toutes les espèces animales, les tumeurs que ces composés peuvent induire dans les poumons, dans les os et, à un moindre degré, dans le foie constituent le principal risque pour la santé.

Comme les types de cancer observés chez les animaux de laboratoire peuvent différer de ceux couramment rencontrés chez l'homme et comme la radiosensibilité varie d'une espèce à l'autre, on ne peut utiliser seulement les données obtenues chez l'animal pour évaluer avec précision les risques encourus par l'homme. On se fonde aussi, pour évaluer les risques de cancer dus aux éléments transuraniens, sur des études épidémiologiques concernant des êtres humains qui ont absorbé des radionucléides émetteurs alpha autres que du plutonium ou ont été exposés à d'autres types de rayonnements externes. Aucun cancer imputable au plutonium n'a été observé dans le petit groupe de personnes qui en a ingéré d'importantes quantités.

On estime que les évaluations actuelles des risques sont suffisamment fiables pour permettre l'établissement de normes de protection applicables aussi bien aux travailleurs qu'au public et la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) a formulé des recommandations destinées à servir de lignes directrices pour l'élaboration des réglementations nationales.

1. Relatif à l'environnement.

2. Comportement mésologique et biologique du plutonium et de certains autres éléments transuraniens, OCDE-AEN, Paris, 1981.

Politique des consommateurs : rappel des produits dangereux

par Lars Øftedal Broch,¹

Lorsqu'il s'agit de la sécurité des produits, la politique à l'égard des consommateurs ne se développe trop souvent que dans le sillage de problèmes aigus : il faut de graves atteintes à la santé, ou même des accidents mortels, pour mobiliser le soutien public indispensable à un changement d'attitude dans ce domaine. De plus, ce ne sont pas les mesures positives, mais les lacunes de la politique qui en la matière font les gros titres de l'actualité.

L'un des soucis majeurs du comité de l'OCDE de la politique à l'égard des consommateurs est d'encourager une démarche systématique concernant la sécurité des produits. Cet organe spécialisé tient les gouvernements informés aussi bien des nouvelles mesures prises dans ce domaine dans chacun des vingt-quatre pays Membres que des dangers jusqu'alors insoupçonnés relatifs aux produits de consommation en vue de fournir des données sur lesquelles les gouvernements peuvent fonder leurs décisions. Le rapport du comité – Procédures de rappel des produits dangereux vendus au public – constitue un nouveau pas dans cette direction² et le Conseil de l'OCDE a recommandé que les gouvernements Membres prennent un certain nombre de mesures spécifiques dans ce domaine.

Même si les contrôles de qualité qu'effectuent les fabricants sont très élaborés, on ne pourra jamais totalement exclure le risque que des produits dangereux parviennent sur le marché. Cette situation résulte non pas de l'ignorance ou des réglementations, mais de techniques de production défectueuses ou de défauts structurels de conception qui peuvent n'apparaître qu'après un certain temps d'utilisation. Un autre facteur réside dans la diversité et la complexité croissantes des produits de consommation. L'extension du mouvement de défense des consommateurs a rendu les acheteurs, les fournisseurs et les gouvernements de plus en plus sensibles à la nécessité d'un rappel des produits dangereux sur le marché. Même lorsque les gouvernements ne disposent pas de pouvoirs réglementaires dans ce domaine – ce qui est le cas dans la majorité des pays Membres – beaucoup d'entreprises ont pris conscience que le fait de ne pas rappeler des produits défectueux peut entraîner par la suite des complications plus sérieuses et des dépenses plus élevées, surtout lorsqu'il est prouvé que l'entreprise concernée connaissait l'existence du défaut lorsque le produit a été mis sur le marché.

Le pourquoi du rappel des produits est simple. Les consommateurs sont en droit d'attendre que les produits qu'ils ont achetés offrent une garantie de sécurité dans des conditions normales d'utilisation. Si des produits dangereux ont été mis sur le marché ou sont déjà entre les mains des consommateurs, il est normal que ces derniers soient avertis et reçoivent un dédommagement adéquat pour toute perte subie si les articles ne peuvent être remplacés ou réparés de façon satisfaisante. Dans la pratique cependant, l'application de ce principe pose des problèmes complexes : dans la mesure où il s'agit essentiellement d'un renversement du processus de distribution, l'opération est relativement coûteuse et lourde ; il en résulte une publicité inévitable qui peut nuire à la réputation de la marque en cause ; enfin, il peut être difficile de tracer une ligne de partage entre produits sûrs et produits dangereux.

Le rapport de l'OCDE et la recommandation du Conseil ne préconisent pas nécessairement une multiplication des réglementations ou des rappels, mais plutôt la mise en place de procédures systématiques qui puissent entrer en vigueur lorsqu'un rappel s'avère indispensable.

Procédure de rappel : les quatre étapes

1. Identification des risques du produit

La procédure de rappel n'étant justifiée que lorsque le défaut en cause présente un risque substantiel de dommage corporel pour le public, ce risque doit d'abord être identifié et isolé, puis évalué. L'identification peut être faite par l'une ou l'autre des parties ci-après :

- le fabricant, au cours des opérations de contrôle de qualité ou à la suite de plaintes de consommateurs, de demandes de dommages-intérêts ou sur la base d'informations en provenance de distributeurs, grossistes ou détaillants
- un organe de réglementation, éventuellement grâce à un système de recensement des accidents
- une organisation de consommateurs, à la suite d'une plainte ou d'un essai du produit
- des organismes chargés de la délivrance d'autorisations ou de certificats disposant d'un système de surveillance pour s'assurer que les produits restent conformes aux normes
- les importateurs
- les laboratoires d'essais ou les compagnies d'assurances.

Les critères de sécurité ou d'insécurité comportent en général les éléments suivants :

- la probabilité d'un accident
- le nombre de produits distribués et de personnes exposées au risque
- les principaux utilisateurs du produit, enfants ou personnes âgées par exemple
- la question de savoir si l'on peut limiter le rappel à une série donnée ou s'il est nécessaire de l'appliquer à toute la production
- la nature et la gravité du dommage corporel potentiel
- le coût du dédommagement par rapport à celui du produit
- le pourcentage des produits qui selon toute probabilité comportent le défaut.

2. Notification aux consommateurs

S'il existe une législation à cet effet, l'organisme de réglementation fait jouer la procédure de rappel, mais, en l'absence de loi, l'initiative doit être prise par le fabricant ou le fournisseur. Si, comme cela se passe souvent, les utilisateurs du produit ne peuvent pas être identifiés, le fabricant n'a

1. Directeur général de la division pour les affaires des consommateurs, ministère des affaires des consommateurs et de l'administration, Oslo, président du comité de la politique à l'égard des consommateurs de l'OCDE.

2. D'autres rapports ont été publiés récemment sur cette question, notamment : Systèmes de recensement des données relatives aux accidents provoqués par des produits de consommation, 1978 ; Accidents provoqués par des produits de consommation – pondération des données selon la gravité, 1979 ; Sécurité des produits de consommation – politique et législation dans les pays Membres de l'OCDE, 1981.

d'autre recours que d'avertir les consommateurs par l'intermédiaire des moyens d'information.

Lorsqu'on peut identifier la plupart des utilisateurs (par exemple dans le cas d'un produit encombrant ou coûteux), il est préférable de les avertir directement; en tout état de cause, il est important de prendre toutes les mesures possibles pour les atteindre. La législation peut exiger que la notification adressée au public reçoive l'assentiment de l'organisme de réglementation. Si les efforts du fabricant sont jugés insuffisants, cet organisme peut avertir lui-même les consommateurs.

L'avertissement, que la procédure soit obligatoire ou volontaire, doit comporter une description aussi précise que possible du produit, exposer clairement la nature du défaut, le risque qui en résulte et les circonstances dans lesquelles des dommages corporels peuvent être provoqués. Dans le cas de procédures de rappel obligatoires, des instructions précises doivent être données, par exemple, sur l'endroit où le produit doit être réexpédié pour être remboursé ou sur la manière dont l'utilisateur peut s'en défaire. Si l'organisme de réglementation estime que la notification risque d'être ignorée des consommateurs, il peut en rendre le fabricant responsable. Dans certains pays, les pouvoirs publics sont prêts à diffuser eux-mêmes un avertissement au public — même si la législation en vigueur ne leur confère pas le pouvoir de rappel.

3. Action corrective

• *Rachat.* Le fabricant ou le fournisseur rembourse la totalité du prix d'achat (ou du prix réduit si le produit a été utilisé pendant un temps donné) lorsque le produit défectueux peut être transporté facilement ou lorsqu'il ne peut être ni réparé ni mis au rebut sans difficulté par le consommateur. Dans ce dernier cas, il est nécessaire de fournir la preuve de l'achat, ce qui peut poser des problèmes tant pour les utilisateurs que pour les fabricants, en particulier si le produit est depuis un certain temps entre les mains des consommateurs.

• *Remplacement.* Il peut s'agir d'un simple échange du produit défectueux contre un nouveau modèle, ou du moins contre un produit dont il est prouvé qu'il ne présente pas le même défaut.

• *Réparation ou modification.* Si le défaut peut être corrigé au domicile de l'utilisateur, le fabricant peut fournir des instructions détaillées et les pièces nécessaires, ou envoyer un réparateur sur place; sinon, l'utilisateur doit apporter le produit en un lieu donné pour le faire réparer.

• *Mise au rebut.* Lorsque la réparation est trop coûteuse ou impossible et que la mise au rebut présente des risques, le produit doit être incinéré ou enterré dans des conditions qui évitent la pollution de l'atmosphère ou la contamination du sol.

4. Contrôle du mécanisme de rappel

Le rôle de l'organisme de réglementation dépend de l'existence d'une législation sur



Après la découverte d'un vice de fabrication qui avait provoqué des accidents graves, la Commission suédoise pour la protection des consommateurs a demandé le rappel d'une série de poussettes pour enfants. A l'issue de négociations avec la Commission, le fabricant a offert gratuitement aux propriétaires un dispositif de sûreté et s'est engagé à équiper en conséquence sa production future.

la sécurité des consommateurs et des pouvoirs qui lui sont attribués, notamment ceux de :

- déterminer si une opération de rappel est ou non nécessaire
- évaluer et approuver la campagne de rappel proposée par le fabricant ou le fournisseur
- exiger du fabricant ou du fournisseur qu'il présente des rapports intérimaires pendant la campagne de rappel et, si l'exposition aux risques n'a pas été suffisamment réduite, demander aux intéressés de prendre des mesures complémentaires.

Les États-Unis fournissent deux exemples récents d'action de rappel :

- le rappel de sèche-cheveux contenant de l'amiante : quelque 20 millions de sèche-cheveux fabriqués et distribués par 39 entreprises ont fait l'objet de la plus importante action corrective jamais entreprise par la *Consumer Product Safety Commission* à l'encontre de plusieurs fabricants.
- le rappel de percolateurs qui, du fait que le récipient se détachait de la poignée, occasionnaient des brûlures. Cette action, qui visait environ 18 millions d'appareils, constitue le rappel le plus important mettant en cause un seul fabricant.

Dimension internationale

Le comité de l'OCDE sur la politique à l'égard des consommateurs met en œuvre depuis 1979 une procédure informelle

selon laquelle les gouvernements se tiennent mutuellement informés des nouvelles mesures prises au niveau national pour assurer la sécurité des produits, des nouvelles normes de sécurité, des mesures d'interdiction ou de rappel, ainsi que des projets de recherche en matière de sécurité. L'objectif de la notification est clair : les consommateurs étrangers doivent bénéficier du même droit à la sécurité que les consommateurs nationaux lorsque les produits en cause font l'objet d'échanges internationaux. L'importance du problème est mise en évidence par le fait que les rappels représentent une proportion croissante des mesures notifiées par les gouvernements. Il est fréquent que lorsque des produits distribués principalement sur les marchés intérieurs sont interdits ou rappelés, les fabricants ou les fournisseurs concernés s'efforcent de se défaire de ces marchandises en les exportant vers des pays où les consommateurs ne sont pas conscients des risques encourus. La procédure informelle de notification peut être un instrument utile car elle fait non seulement fonction de système d'alarme mais sert également de base à de nouveaux échanges de vues entre les pays Membres à propos de cas particuliers et de questions plus générales d'intérêt commun touchant la sécurité des produits.

Plus les pays Membres se doteront de pouvoirs analogues pour faire face aux situations qui exigent une opération de rappel, plus sera efficace la coopération internationale. Étant donné qu'en matière de réglementation la situation varie beaucoup entre les pays Membres — quelques-uns seulement ont des pouvoirs réglementaires de rappel au sens strict du terme — la recommandation du Conseil couvre un large éventail de mesures : tenue de registres de contrôle de production et de la qualité; obligation faite aux fabricants d'informer les autorités responsables des risques potentiels détectés concernant leurs produits; obligation d'avertir les consommateurs; pouvoir administratif d'exiger des fournisseurs qu'ils organisent une opération de rappel. Les associations professionnelles devraient être encouragées à établir des lignes directrices à l'intention de leurs membres pour encourager les fabricants à élaborer leurs propres procédures internes de rappel. Dans le cas de produits faisant l'objet d'échanges internationaux, la recommandation invite instamment les pays Membres à recourir à la procédure informelle de notification de l'OCDE et à chercher à obtenir le droit d'empêcher l'exportation de produits dangereux.

La législation sur la sécurité des produits a jusqu'ici revêtu un caractère largement fragmentaire. Un certain nombre de pays sont actuellement en train de revoir leur législation afin de mettre en place des lois-cadres sur la sécurité des produits. Cela permet d'espérer que les recommandations du Conseil de l'OCDE seront incorporées dans les nouvelles structures juridiques et contribueront ainsi à une meilleure protection du consommateur dans les pays Membres.

Les indicateurs sociaux de l'OCDE : mesurer la qualité de la vie

Les indicateurs sociaux que vient d'adopter l'OCDE constituent la première liste internationale dans ce domaine. Conçue pour mesurer le bien-être individuel, elle peut être utilisée sans délai par les pays Membres qui s'intéressent à l'établissement d'un noyau international commun permettant de mesurer l'évolution de la qualité de la vie. Le secrétariat de l'OCDE entreprend maintenant de recueillir, auprès des pays Membres, les données disponibles sur les indicateurs.

Préoccupation sociale

Indicateur

Santé

Durée de la vie	Espérance de vie Mortalité périnatale
Vie en bonne santé	Incapacité temporaire Incapacité permanente

Éducation et acquisition de connaissances

Utilisation des possibilités offertes en matière d'enseignement	Scolarité régulière Enseignement pour adultes
Acquisition des connaissances	Taux d'alphabétisation fonctionnelle

Emploi et qualité de la vie de travail

Accès à l'emploi rémunéré	Taux de chômage Travail à temps partiel involontaire Travailleurs découragés
Qualité de la vie de travail	Durée moyenne du travail Temps de trajet Congés payés annuels Horaires atypiques

Répartition des salaires
Accidents mortels de travail
Nuisances sur le lieu du travail

Temps et loisirs

Utilisation du temps	Temps libre Activités durant le temps libre
----------------------	--

Capacité acquisitive en biens et services

Revenu	Répartition des revenus Bas revenus Dénuement matériel
Patrimoine	Répartition des patrimoines

Environnement physique

Conditions de logement	Logement, espace intérieur Accès à des espaces extérieurs Éléments de confort de base
------------------------	---

Possibilités d'accès aux services	Proximité de certains services
Nuisances	Exposition aux polluants atmosphériques Exposition au bruit

Environnement social

Attaches sociales	Taux de suicide
-------------------	-----------------

Sécurité des personnes

Exposition au risque	Accidents mortels Traumatismes physiques graves
Perception de menaces	Craintes relatives à la sécurité personnelle

Nouvelles publications de l'OCDE

Prix de vente au public à la librairie de l'OCDE

ÉCONOMIE

«Études Économiques de l'OCDE» Série 1981 :

Études annuelles très détaillées, pour chaque pays de l'OCDE, des tendances et de la politique économiques.

ALLEMAGNE (juin 1981, 90 pages)
(10 81 15 2) ISBN 92-64-22205-7

ESPAGNE (mai 1981, 74 pages)
(10 81 24 2) ISBN 92-64-22163-8

FINLANDE (mai 1981, 82 pages)
(10 81 31 2) ISBN 92-64-22204-9

ITALIE (juin 1981, 78 pages)
(10 81 19 2) ISBN 92-64-22216-2

JAPON (juillet 1981, 98 pages)
(10 81 03 2) ISBN 92-64-22218-9

PAYS-BAS (avril 1981, 68 pages)
(10 81 21 2) ISBN 92-64-22193-X

PORTUGAL (juillet 1981, 62 pages)
(10 81 23 2) ISBN 92-64-22219-7

ROYAUME-UNI (juillet 1981, 86 pages)
(10 81 28 2) ISBN 92-64-22217-0

SUÈDE (juin 1981, 90 pages)
(10 81 25 2) ISBN 92-64-22220-0

YUGOSLAVIE (mai 1981, 74 pages)
(10 81 41 2) ISBN 92-64-22203-0

Chaque étude : . . . F14.00 £1.60 US\$3.50 DM7.00

Abonnement Série 1981 (20 études) : ISSN 0304-3363
F240.00 £26.60 US\$60.00 DM120.00

Abonnement Série 1982 : (20 à 22 études)
F300.00 £30.00 US\$67.00 DM150.00

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE N° 29 (juillet 1981)

Aperçu général de l'évolution économique récente dans la zone OCDE et évaluation des perspectives au moyen d'un ensemble cohérent de prévisions quantitatives.

(12 81 29 2) ISBN 92-64-22215-4
180 pages F35.00 £3.90 US\$8.75 DM18.00

ISSN 0304-3274 Abonnement (2 numéros par an)
F70.00 £7.80 US\$17.50 DM35.00

L'ÉNERGIE ET L'ÉCONOMIE. Symposium parlementaire de l'OCDE/AIE, 10-11 avril 1981 (juin 1981)

(03 81 02 2) ISBN 92-64-22211-1
110 pages F30.00 £3.00 US\$7.50 DM15.00

COMPTES NATIONAUX DES PAYS DE L'OCDE, 1962-1979, Volume II, (juillet 1981)

(30 81 02 3) ISBN 92-64-02185-X
306 pages, bilingue F90.00 £9.00 US\$20.00 DM45.00

AFFAIRES FINANCIÈRES ET FISCALES

L'INCIDENCE DES IMPÔTS SUR LA CONSOMMATION A DIFFÉRENTS NIVEAUX DE REVENUS (juin 1981)

Problèmes théoriques et pratiques liés au calcul

de l'incidence de la TVA et des accises sur les différents groupes de revenus; résultats d'études réalisés dans sept pays Membres de l'OCDE.

(21 81 02 2) ISBN 92-64-22212-X
68 pages F32.00 £3.20 US\$8.00 DM16.00

TENDANCES DES MARCHÉS DES CAPITAUX : étude spéciale. Réglementation touchant les opérations bancaires internationales. N° 19 (juin 1981)

(27 81 02 2) 126 pages
Le numéro F28.00 £7.00 US\$3.10 DM14.00

ISSN 0378-6528
Abonnement (trois numéros par an)
F80.00 £8.90 US\$20.00 DM40.00

RAPPORTS ANNUELS SUR LA POLITIQUE DE CONCURRENCE DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE 1981/1 Série « Documents » (septembre 1981)

Évolution de la politique de la concurrence, ainsi que la législation et la jurisprudence relatives aux pratiques commerciales restrictives en Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Luxembourg.

(24 81 04 2) ISBN 92-64-22242-1
66 pages F28.00 £2.80 US\$6.25 DM14.00

INVESTISSEMENT INTERNATIONAL ET ENTREPRISES MULTINATIONALES - TENDANCES RÉCENTES DES INVESTISSEMENTS DIRECTS INTERNATIONAUX (octobre 1981)

Le ralentissement de la progression globale des investissements directs internationaux, au cours des dernières années, masque le dynamisme observé dans certains secteurs ainsi que des changements notables sur le plan géographique. Aujourd'hui l'investissement direct est beaucoup plus diversifié qu'il y a vingt ou même dix ans. Les entreprises et les pays concernés sont plus nombreux, et de nouvelles méthodes d'investissement direct ont fait leur apparition.

(21 81 03 2) ISBN 92-64-22250-2
110 pages F46.00 £4.60 US\$10.00 DM23.00

PROCÉDURES DE RAPPEL DES PRODUITS DANGEREUX VENDUS AU PUBLIC : rapport du comité de la politique à l'égard des consommateurs. (octobre 1981) (voir page 30).

(24 81 05 2) ISBN 92-64-22248-0
76 pages F30.00 £3.00 US\$6.75 DM15.00

DÉVELOPPEMENT

«Études du Centre de développement»

BESOINS ESSENTIELS DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT SOCIAL : LE CAS DU PÉROU par Giorgio Alberti (juillet 1981)

(41 81 01 2) ISBN 92-64-22207-3
142 pages F32.00 £3.20 US\$8.00 DM16.00

ÉNERGIE

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : le rôle de la régulation de la demande au cours des années 80 (septembre 1981)

(61 81 01 2) ISBN 92-64-22190-5
70 pages F24.00 £2.40 US\$6.00 DM12.00

ÉNERGIE : RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET DÉMONSTRATION DANS LES PAYS MEMBRES DE L'AIE : examen 1979 des programmes nationaux (septembre 1981)

(61 80 03 2) ISBN 92-64-22067-4
174 pages F48.00 £5.30 US\$12.00 DM24.00

LE CHOIX DES SITES DES DÉPÔTS DE DÉCHETS RADIOACTIFS DANS LES FORMATIONS GÉOLOGIQUES : compte rendu d'une réunion de travail de l'AEN, Paris, 19-22 mai 1981.

(66 81 09 3) ISBN 92-64-02186-8
260 pages F68.00 £6.80 US\$15.00 DM34.00

COMPORTEMENT MÉSOLOGIQUE ET BIOLO-

GIQUE DU PLUTONIUM ET DE CERTAINS AUTRES ÉLÉMENTS TRANSURANIENS : rapport d'experts de l'AEN. (septembre 1981) (voir page 28)

(66 81 10 2) ISBN 92-64-22446
124 pages F46.00 £4.60 US\$10.00 DM23.00

BULLETIN DE DROIT NUCLÉAIRE N° 27 (juin 1981)

(67 81 27 2) ISSN 0304-3428
Abonnement (2 numéros et suppléments)
68 pages F50.00 £5.60 US\$12.50 DM25.00

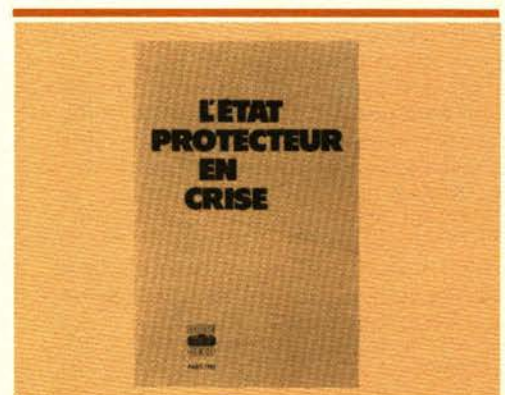
SURETÉ DU CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE. Bilan sur l'état des connaissances établi par un groupe d'experts du comité de l'AEN sur la sûreté des installations nucléaires (juin 1981) Série « Documents »

(66 81 08 2) ISBN 92-64-22213-8
178 pages F66.00 £6.60 US\$16.50 DM33.00

ÉVOLUTION DES PRIX A L'IMPORTATION DU PÉTROLE BRUT ENTRE 1973 et 1980 (octobre 1981)

(61 81 07 3) ISBN 92-63-02233-3
28 pages, bilingue . . . F28.00 £2.80 US\$6.25 DM14.00

MAIN-D'ŒUVRE ET AFFAIRES SOCIALES



L'ÉTAT PROTECTEUR EN CRISE (septembre 1981)

« Les dilemmes que fait ressortir la conférence sont formidables... La capacité des États d'assurer le plein emploi ou les services sociaux est mise en doute. La gauche comme la droite se 'révoltent' contre la fiscalité et contre la bureaucratie, et certains indices donnent à penser que de nouvelles valeurs et de nouvelles aspirations apparaissent au sein des populations des pays de l'OCDE qui cherchent à substituer d'autres formules au système actuel de protection sociale assurée par l'État. »

professeur A.H. Halsey, rapporteur

Les participants à la conférence de l'OCDE sur les politiques sociales dans les années 80 (20-23 octobre 1980) - dont Michel Albert, Bernard Cazes, Jacques Delors, V. Halberstadt - analysent la nature fondamentale de la crise, établissent leur diagnostic sur le problème et soulignent la nécessité de traiter ensemble les problèmes économiques et sociaux.

(81 81 01 2) ISBN 92-64-22192-1
276 pages F70.00 £7.00 US\$17.50 DM35.00

LES JEUNES SANS EMPLOI. Trois stratégies (septembre 1981)

Examen critique de ce que les gouvernements de trois pays - Danemark, Allemagne, États-Unis - ont fait et pourraient faire pour lutter contre le chômage des jeunes.

(81 81 02 2) ISBN 92-64-22240-5
260 pages F68.00 £6.80 US\$15.00 DM34.00

ENFANTS ET SOCIÉTÉ (août 1981)

(96 81 01 2) ISBN 92-64-22210-3
252 pages F58.00 £5.80 US\$14.50 DM29.00

ENVIRONNEMENT

GLOSSAIRE DE L'ENVIRONNEMENT Anglais/français (août 1981)

Fruit du travail quotidien des traducteurs français de l'OCDE, ce glossaire anglais/français comporte plus de 6 000 termes ou expressions; une présentation très aérée a été retenue afin que l'utilisateur puisse intercaler ses propres ajouts.

(03 81 03 2) ISBN 92-64-22224-3
300 pages F80.00 £8.00 US\$17.75 DM40.00

INDEMNISATION DES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION (août 1981)

(97 81 04 2) ISBN 92-64-22214-6
218 pages F54.00 £5.40 US\$13.50 DM27.00

LA POLLUTION TRANSFRONTIÈRE ET LE RÔLE DES ÉTATS (juin 1981) Série « Documents »

Discussion des principes et concepts de devoir, de solidarité internationale, d'information et de consultation, de limitation de la pollution, de transferts financiers et interétatiques dans la perspective de la prévention de la pollution.

(97 81 03 2) ISBN 92-64-22197-2
182 pages F50.00 £5.00 US\$12.50 DM25.00

L'ENVIRONNEMENT: les défis pour les années 80 (octobre 1981)

Nous devons nous attaquer dès aujourd'hui aux problèmes globaux d'environnement et de ressources si nous voulons préserver à plus long terme les possibilités de vie sur notre planète. Tel est le message qui s'est dégagé d'une réunion spéciale tenue par le comité de l'environnement de l'OCDE en avril 1981.

(97 81 07 2) ISBN 92-64-22249-9
48 pages F27.00 £2.70 US\$6.00 DM14.00

LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES DANS LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES. Série « Documents » (septembre 1981)

(97 81 06 2) ISBN 92-64-22227-8
216 pages F36.00 £3.60 US\$8.00 DM18.00

OECD GUIDELINES FOR TESTING OF CHEMICALS (juillet 1981)

Méthodes pour tester les produits chimiques qui servent de base pour l'acceptation internationale des données d'examen. Effets sur l'homme et impact sur l'environnement.

(97 81 05 1) ISBN 92-64-12221-4
Texte français: « Directives de l'OCDE pour l'examen des produits chimiques », en cours d'impression
736 pages F360.00 £35.00 US\$80.00 DM180.00

TRANSPORT, TOURISME, RECHERCHE ROUTIÈRE

ÉCHANGE D'EXPÉRIENCE SUR LES CRITÈRES D'INVESTISSEMENTS RETENUS POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES: rapport CEMT (septembre 1981)

(75 81 06 2) ISBN 92-821-2070-8
96 pages F46.00 £4.60 US\$10.00 DM23.00

TRANSPORTS ET ÉNERGIE: 52^e Table ronde CEMT (juillet 1981)

Consommation d'énergie du secteur transport; différents modes et instruments de mesure; action par les prix, recherche d'une utilisation plus économe des différents moyens de transport urbain et inter-urbain; formes d'énergie.

(75 81 04 2) ISBN 92-821-2068-6
148 pages F36.00 £3.60 US\$9.00 DM18.00

« Recherche routière »

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA FORMATION DES CONDUCTEURS (juin 1981)

(77 81 03 2) ISBN 92-64-22198-0
92 pages F30.00 £3.00 US\$7.50 DM15.00

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES MESURES CORRECTIVES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (septembre 1981)

(77 81 04 5 2) ISBN 92-64-22225-1
120 pages F34.00 £3.40 US\$7.50 DM17.00

POLITIQUE DU TOURISME ET TOURISME INTERNATIONAL DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE 1981 (septembre 1981)

(78 81 01 2) ISBN 92-64-22245-6
180 pages F78.00 £7.80 US\$17.80 DM39.00

LES TRANSPORTS MARITIMES 1980 (septembre 1981)

L'année 1980 a été, à nouveau, une période difficile pour le commerce par voie de mer et les transports maritimes internationaux. Du fait de la baisse de la demande de tonnage pétrolier et du trop grand nombre de commandes de transporteurs de vrac, les perspectives offertes aux armateurs occidentaux sont peu encourageantes.

(76 81 01 2) ISBN 92-64-22228-6
168 pages F32.00 £3.20 US\$7.25 DM16.00

CONDITIONS DE TRAVAIL DES CONDUCTEURS PROFESSIONNELS: effets sur la productivité et la sécurité routière. 53^e Table ronde de la CEMT (octobre 1981)

(75 81 07 2) ISBN 92-821-2071-6
64 pages F29.00 £2.90 US\$6.90 DM15.00

INDUSTRIE

L'INDUSTRIE CHIMIQUE 1979 (août 1981)

Données économiques sur l'industrie chimique dans son ensemble (production, chiffres d'affaires, investissements, commerce international) et sur la production ventilée par principales branches.

(71 81 10 3) ISBN 92-64-02-64-02188-4
56 pages, bilingue F30.00 £3.00 US\$6.75 DM15.00

L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE 1979 (août 1981)

Pour l'année 1979, la production, le commerce international — par origine et destination — et la consommation estimée des différentes classes de pâtes, papiers et cartons; indications sur le taux d'utilisation de la capacité, la consommation par habitant, les tendances de prix.

(71 81 60 3) ISBN 92-64-02189-2
130 pages, bilingue F48.00 £4.80 US\$10.75 DM24.00

SCIENCE, TECHNOLOGIE, ÉDUCATION

Série « PIIC » (Politiques d'information, d'informatique, et de communications)

N° 6 — LES ACTIVITÉS DE L'INFORMATION, DE L'ÉLECTRONIQUE ET DES TECHNOLOGIES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS: incidences sur l'emploi, la croissance et le commerce.

Volume I (septembre 1981)

(93 81 03 2) ISBN 92-64-22241-3
150 pages F40.00 £4.00 US\$9.00 DM20.00

Volume II — Rapports de base « Dossiers de l'OCDE »

(02 81 01 2) (uniquement sur demande)
580 pages F100.00 £10.00 US\$52.00 DM50.00

LE MOBILIER SCOLAIRE (octobre 1981)

(95 81 01 2) ISBN 92-64-22222-7
. F56.00 £5.60 US\$12.50 DM28.00

AGRICULTURE, ALIMENTATION, PÊCHERIES

LA POLITIQUE ALIMENTAIRE (septembre 1981)

Approche intégrée du processus décisionnel dans le secteur alimentaire; l'accent est mis sur trois questions: relations entre le secteur alimentaire et le reste de l'économie; transparence des politiques; cadre administratif et politique.

(51 81 08 2) ISBN 92-64-22243-X
78 pages F28.00 £2.80 US\$6.25 DM14.00

NORMALISATION INTERNATIONALE DE FRUITS ET LÉGUMES — Amandes douces en coque, noisettes en coque (octobre 1981)

(51 81 09 3) ISBN 92-64-02230-9
86 pages, bilingue F80.00 £8.00 US\$18.00 DM40.00

EXAMEN DES PÊCHERIES DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE, 1980 (août 1981)

Principaux développements et changements dans le domaine des pêches commerciales des pays Membres en 1980, particulièrement en ce qui concerne les politiques, la gestion des pêches, la production et la commercialisation.

(53 81 01 2) ISBN 92-64-22223-5
278 pages F56.00 £5.60 US\$12.50 DM28.00

STATISTIQUES

STATISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE, 1968-1979 (juillet 1981)

Pour tous les pays Membres de l'OCDE, des tableaux généraux assortis de graphiques indiquant l'évolution, pour une période de 14 années, des principaux agrégats de la population active et de sa répartition en grands secteurs d'activité. Tableaux par pays présentant de façon détaillée, pour une période de 12 années, la population totale par sexe et groupes d'âge, les principales composantes de la population active, la répartition de l'emploi civil suivant le statut professionnel et les branches d'activité selon la CITI.

(30 81 03 3) ISBN 92-64-02179-5
452 pages, bilingue F88.00 £8.80 US\$22.00 DM44.00

STATISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE: supplément trimestriel à l'Annuaire N° III (septembre 1981)

ISSN 0304-3312 (Pas de vente au numéro)
Abonnement: F50.00 £5.00 US\$12.50 DM25.00

STATISTIQUES DU COMMERCE EXTÉRIEUR SÉRIE B (annuel) Tableaux par pays déclarants (Autriche, Finlande, Islande, Irlande, Suède, Suisse) n° 2 janvier-décembre 1980 (juillet 1981)

ISSN 0474-5396 Abonnement (une année)
144 pages, bilingue F120.00 £30.00 US\$13.00 DM60.00

PÂTES ET PAPIERS: statistiques trimestrielles 1981/I (août 1981)

Le numéro: F18.00 £2.00 US\$4.50 DM9.00

(73 81 01 3) ISSN 0335-377X Abonnement
64 pages, bilingue F54.00 £6.00 US\$13.50 DM27.00

INDICATEURS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES 1981/II (juillet 1981)

INDICATEURS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES 1981/III (septembre 1981)

(37 81 02 3) 120 pages, bilingue
Le numéro: F28.00 £3.10 US\$7.00 DM14.00

ISSN 0250-4278
Abonnement: F100.00 £11.00 US\$25.00 DM50.00

STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DU PÉTROLE — Premier trimestre 1981: n° 2/1981 (juillet 1981)

(60 81 02 3) ISSN 0378-6536 288 pages, bilingue
Le numéro: F60.00 £6.70 US\$15.00 DM30.00

Abonnement: F200.00 £22.00 US\$50.00 DM100.00

STATISTIQUES DE LA CONSOMMATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES 1964-1978. Série « Documents » (août 1981)

(51 81 07 3) ISBN 92-64-02187-6
386 pages, bilingue F118.00 £11.80 US\$26.00 DM59.00

STATISTIQUES DE RECETTES PUBLIQUES DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE (octobre 1981)

Données comparables de recettes fiscales et analyse de ces données; ventilation des recettes fiscales par niveaux d'administration.

(23 81 02 3) ISBN 92-64-02232-5
228 pages, bilingue F28.00 £7.80 US\$17.50 DM39.00

Où obtenir les publications de l'OCDE

ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Center,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn Tél. (0228) 21.60.45

ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,
Florida 165, 4° Piso,
(Galeria Guemes) 1333 Buenos Aires
Tél. 33.1787.2391 y 30.7122

AUSTRALIE

Australia and New Zealand Book Co. Pty.
Ltd.,
10, Aquatic Drive, Frenchs Forest, N.S.W.
2086
(P.O.B. 459) Brookvale, N.S.W. 2100
Tél. 452.44.11

AUTRICHE

OECD Publications and Information Center,
4 Simrockstrasse, 5300 Bonn (Allemagne)
Tél. (0228) 21.60.45

Agent local :

Gerold & Co., Graben 31, Wien 1
Tél. 52.22.35

BELGIQUE

LCLS,
35, avenue de Stalingrad
1000 Bruxelles Tél. (02) 512.89.74

BRÉSIL

Mestre Jou S.A.,
Rua Guaipá 518, Caixa Postal 24090,
05089 Sao Paulo 10 Tél. 261.1920
Rua Senador Dantas 19 s/205-6,
Rio de Janeiro - G.B. Tél. 232.07.32

CANADA

Renouf Publishing Company Limited,
2182 St. Catherine Street West,
Montréal, Québec H3H 1M7.
Tél. (514) 937.3519

522 West Hasting,
Vancouver, B.C. V6B 1L6 Tél. (604) 687-3320

CORÉE

Pan Korea Book Corporation
P.O. Box n° 101, Kwangwhamun, Séoul.
Tél. 72.7369

DANEMARK

Munksgaard Export and Subscription Service,
35, Nørre Søgade, DK 1370 København K
Tél. +45.1.12.85.70

ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, S.A.
Castelló 37, Apartado 1223, Madrid 1
Tél. 275.46.55/276.02.53

Libreria Bastinos de José Bosch,
Pelayo 52, Barcelone 1. Tél. 222.06.00

ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Center,
Suite 1207, 1750 Pennsylvania Ave. N.W.,
Washington, D.C. 20006 - 4582
Tél. (202) 724.1857

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,
Keskuskatu 1, 00100 Helsinki 10.
Tél. 65.11.22

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal, F75775 Paris Cedex 16.
Tél. (1) 524.81.67

Principal correspondant :
Librairie de l'Université,
13602 Aix-en-Provence. Tél. (42) 26.18.08

GRÈCE

Librairie Kauffmann,
28, rue du Stade, Athènes 132. Tél. 322.21.60

HONG-KONG

Government Information Services,
Sales and Publications Office,
Baskerville House, 2nd floor,
13 Duddell Street, Central Tél. 5.214375

INDE

Oxford Book and Stationery Co.,
Scindia House, New Delhi I. Tél. 45896
17 Park St., Calcutta 700016 Tél. 240832

IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street, Dublin 1
Tél. 744835-749677

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co., h.f.,
Hafnarstræti 4 & 9,
P.O.B. 1131 - Reykjavik.
Tél. 13133/14281/11936

INDONÉSIE

Pdin Lipi, P.O. Box 3065/JKT., Jakarta.
Tél. 583467

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,
Via Lamarmora 45, 50121 Firenze.
Tél. 579751/2/3
Via Bartolini 29, 20155 Milano.
Tél. 365083

Sub-depositari :

Editrice e Libreria Herder,
Piazza Montecitorio 120, 00186 Roma.
Tél. 6794628

Libreria Hæpli,
Via Hæpli 5, 20121 Milano. Tél. 865446

Libreria Lattes,
Via Garibaldi 3, 10122 Torino. Tél. 519274
La diffusione delle edizioni OCSE è inoltre
assicurata dalle migliori librerie nelle città più
importanti.

JAPON

OECD Publications and Information Center,
Landic Akasaka Bldg., 2-3-4 Akasaka,
Minato-ku, Tokyo 107. Tél. 586.2016

LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,
Edison Building, Bliss St.,
P.O.B. 5641, Beirut. Tél. 354429-344425

MALAISIE et SINGAPOUR

University of Malaya Co-operative
Bookshop Ltd.,
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru,
Kuala Lumpur. Tél. 51425, 54058, 54361

NORVÈGE

J.G. Tanum A/S, Karl Johansgate 43
P.O. Box 1177 Sentrum, Oslo 1.
Tél. (02) 80.12.60

NOUVELLE-ZÉLANDE

Government Printing Office Bookshops:
Auckland: Retail Bookshop, 25 Rutland
Street,
Mail Orders, 85 Beach Road
Private Bag C.P.O.
Hamilton: Retail, Ward Street,
Mail Orders, P.O. Box 857
Wellington: Retail, Mulgrave Street, (Head
Office)
Cubacade World Trade Centre,
Mail Orders, Private Bag
Christchurch: Retail, 159 Hereford Street,
Mail Orders, Private Bag
Dunedin: Retail, Princes Street,
Mail Orders, P.O. Box 1104

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
65 Shahrah Quaid-E-Azam, Lahore 3.
Tél. 66839

PAYS-BAS

Staatsuitgeverij
Verzendboekhandel
Chr. Plantijnstraat
'S-Gravenhage. Tél. 070.789911
Voor bestellingen. Tél. 070.789208

PHILIPPINES

National Book Store, Inc.
Library Services Division,
P.O. Box 1934, Manila,
Tél. Nos 49.43.06 à 09, 40.53.45, 49.45.12

PORTUGAL

Livraria Portugal,
Rua do Carmo 70-74, 1117 Lisboa Codex.
Tél. 360582/3

ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office,
P.O.B. 569, London SE1 9NH
Tél. (01) 928.6977, Poste 410

ou

49 High Holborn
London WC1V 6HB (personal callers)
Branches at : Belfast, Birmingham,
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester.

SUÈDE

AB CE Fritzes Kungl. Hovbokhandel,
Box 16 356, S 103 27 STH,
Regeringsgatan 12,
DS Stockholm. Tél. (08) 23.89.00

SUISSE

OECD Publications and Information Center,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn (Allemagne). Tél. (0228) 21.60.45

Agents locaux :
Librairie Payot,
6 rue Grenus, 1211 Genève 11.
Tél. (022) 31.89.50

Freihofer A.G.,
Weinbergstr. 109
8006 Zürich Tél. (01) 363.42.82

TAIWAN-FORMOSE

National Book Company,
84-5 Sing Sung South Rd., Sec. 3,
Taipei 107. Tél. 321.0698

THAÏLANDE

Suksit Siam Co., Ltd.,
1715 Rama IV Rd.,
Samyambangkok 5. Tél. 2511630

VENEZUELA

Libreria del Este,
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337,
Edificio Galipan, Caracas 106.
Tél. 32.23.01/33.26.04/33.24.73

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27,
P.O.B. 36, Beograd. Tél. 621.992

Les commandes en provenance de pays où
l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire
peuvent être adressées au Bureau des Publica-
tions de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, F 75775
Paris Cedex 16.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Pays Membres :

Allemagne
Australie
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
États-Unis
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Luxembourg
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie

Pays à Statut spécial :

Yougoslavie

